

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET PAYSAGER

Aménagement d'un parc photovoltaïque au sol

Commune de Le Poiré-sur-Vie (85)



N° de Dossier : ENRIA_2_POIRE

A l'attention de :

Nicolas CONSORTI | Responsable d'activité – Dossiers règlementaires, Audit et Conseil
Antea® Group – Pôle Environnement SUD
tél : +33 (0)4-42-08-70-87 – portable : +33 (0)6-22-48-36-80
Parc Napollon – Bât. C – 400, avenue du Passe-Temps
13 676 AUBAGNE cedex
nicolas.consorti@anteagroup.fr

Cheffe de projet : Manon OPSOMMER

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
TABLE DES ILLUSTRATIONS	4
TABLE DES TABLEAUX.....	6
PREAMBULE	7
METHODOLOGIE	7
1.1 Localisation du projet et brève description	7
1.2 Aires d'étude du milieu naturel et paysager.....	10
1.3 Consultations	13
1.4 Equipe de travail – compétences.....	13
1.5 Calendrier – Déroulement de l'étude	13
1.6 Méthodologie employée	14
1.6.1 Habitats naturels	14
1.6.2 Flore	14
1.6.3 Faune.....	15
1.6.3.1 Mammifères terrestres hors chiroptères.....	15
1.6.3.2 Cas particulier des chiroptères.....	15
1.6.3.3 Avifaune	18
1.6.3.4 Invertébrés	20
1.6.3.5 Reptiles.....	21
1.6.3.6 Amphibiens	21
1.7 Documents réglementaires et listes rouges utilisées	23
1.7.1 Définition des enjeux	23
1.7.1.1 Habitats naturels.....	23
1.7.1.2 Flore	23
1.7.1.3 Faune.....	24
1.7.1.4 Niveau d'enjeu	25
1.7.1.4.1 Habitats naturels.....	26
1.7.1.4.2 Flore	27
1.7.1.4.3 Faune	28
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	29
2.1 Périmètres et classements liés au patrimoine naturel	29
2.1.1 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique	29
2.1.2 Site Natura 2000.....	32
2.1.3 Espaces naturels sensibles	35
2.1.4 Autres périmètres	37
2.1.5 Synthèse des zonages environnementaux	37
2.2 Fonctionnement écologique du territoire : les Trames Verte et Bleue	38
2.2.1 Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des territoires	38
2.2.2 SCoT.....	40
2.2.3 Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUi-H).....	41
2.3 Diagnostic écologique	43
2.3.1 Habitats naturels de la zone d'étude	43
2.3.2 Flore	50
2.3.2.1 Flore commune	50
2.3.2.2 Flore patrimoniale.....	50
2.3.2.3 Espèces exotiques envahissantes.....	52
2.3.3 Faune.....	54
2.3.3.1 Mammifères (hors chiroptères)	54

2.3.3.2	Chiroptères.....	57
2.3.3.3	Oiseaux.....	62
2.3.3.4	Reptiles.....	68
2.3.3.5	Amphibiens	70
2.3.3.6	Invertébrés	73
2.3.4	Fonctionnalités écologiques locales	78
2.3.4.1	Réservoirs et corridors écologiques	78
2.3.4.2	Trame noire	80
2.3.5	Synthèse des sensibilités écologiques.....	81
2.4	Diagnostic paysager	83
2.4.1	Méthodologie d'analyse.....	83
2.4.2	Etat initial du paysage	85
2.4.2.1	Le paysage conventionnel.....	85
2.4.2.2	Patrimoine architectural et paysager.....	86
2.4.2.3	Le paysage perçu.....	88
2.4.3	Synthèse des enjeux.....	95
CONCLUSION		96
ANNEXES		97
Annexe 1 : Synthèse des espèces végétales contactées		97
Annexe 2 : Logigramme d'évaluation des enjeux		102

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation du projet sur fond de carte IGN	7
Figure 2 : Localisation du site d'étude sur fond IGN	8
Figure 3 : Site d'étude sur orthophotographie	9
Figure 4 : Zone d'étude rapprochée	11
Figure 5 : Aire d'étude bibliographique	12
Figure 6 : Protocole utilisé pour l'inventaire des chiroptères	17
Figure 7 : Localisation des points d'écoute (IPA)	19
Figure 8 : Localisation des plaques reptiles	22
Figure 9 : Localisation des ZNIEFF	31
Figure 10 : Localisation des sites Natura 2000	34
Figure 11 : Cartographie de localisation des ENS	36
Figure 12 : Trame verte et bleue extraite du SRADDET Pays de la Loire	39
Figure 13 : Trame Verte et Bleue du SCoT Yon et Vie	40
Figure 14 : Trame Verte et Bleue du PLUi-H de la communauté de commune de Vie et Boulogne	42
Figure 15 : Prise de vue du site	43
Figure 16 : Ourlet herbacé de bord de route	Erreur ! Signet non défini.
Figure 17 : Prairie mésophile de fauche à Anthoxanthum odoratum et Rumex acetosa	Erreur ! Signet non défini.
Figure 18 : Prairie mésophile de fauche à Bromus hordeaceus et Geranium dissectum	Erreur ! Signet non défini.
Figure 19 : Fourré à Prunus spinosa	46
Figure 20 : Roncier	47
Figure 21 : Chênaie ligérienne à Ruscus aculeatus	47
Figure 22 : Haie bocagère arborée	47
Figure 23 : Prairie améliorée	Erreur ! Signet non défini.
Figure 24 : Monoculture intensive	Erreur ! Signet non défini.
Figure 25 : Zone anthropisée	48
Figure 26 : Fossé	48
Figure 27 : Drain	48
Figure 28 : Voirie	48
Figure 29 : Illustration des espèces invasives : Robinier faux-acacia vu depuis le site d'étude. Evinerude 2023	52
Figure 30 : Localisation de la flore invasive	53
Figure 31 : Fourrés de Saule (habitat du Hérisson d'Europe) et Haie bocagère (habitat de l'Ecureuil roux, du Hérisson d'Europe et du Lapin de Garenne)	55
Figure 32 : Habitats des mammifères patrimoniaux	56
Figure 33 : Cavités recensées à proximité du site d'étude - Source : BRGM	58
Figure 34 : Gîtes arboricoles potentiels identifiés sur site	58
Figure 35 : Linéaires arborés et arbustifs utilisés comme axes de déplacement des chiroptères	59
Figure 36 : Utilisation du site par les chiroptères	61
Figure 37 : Habitats du cortège des milieux ouverts, semi-ouverts et bocagers	63
Figure 38 : Habitats du cortège des milieux boisés	63
Figure 39 : Linotte mélodieuse (Linaria cannabina)	64
Figure 40 : Tourterelle des bois (Streptopelia turtur)	64
Figure 41 : Verdier d'Europe (Chloris chloris)	65
Figure 42 : Habitats de l'avifaune patrimoniale	67
Figure 43 : Habitats des reptiles	69
Figure 44 : Habitat de reproduction de la Grenouille rieuse (Pelophylax ridibundus) à gauche et individu observé sur site (avril 2023) à droite	70
Figure 45 : Habitat favorable à la reproduction de la Rainette verte (Hyla arborea) sur site	70
Figure 46 : Habitats des amphibiens	72
Figure 47 : Arbres avec traces de Grand capricorne observés sur site	73
Figure 48 : Habitats des insectes patrimoniaux	75
Figure 49 : Synthèse des enjeux faunistiques	77
Figure 50 : Trames vertes et bleues locales	79
Figure 51 : Trame noire locale. Source : https://www.lightpollutionmap.info	80
Figure 52 : Aire d'étude bibliographique du diagnostic paysager	84
Figure 53 : Bloc-diagramme de l'UP 37 (in : atlas des paysages des Pays de Loire)	85
Figure 54 : Inventaire patrimonial architectural aux abords de la zone d'étude	87

Figure 55 : Paysages de grandes cultures (vue 48, panoramique)	88
Figure 56 : Quelques rares zones d'élevage (vue 41).....	88
Figure 57 : La zone d'étude immédiate avec son réseau de haies typique (vue 18).....	89
Figure 58 : Voie ferrée et zone d'activité de Dompierre (vue 36 panoramique)	89
Figure 59 : Centre-ville de Belleville-sur-Vie et vestige de l'ancienne église paroissiale (vue 3) à gauche et maison modulaire isolée à droite (vue 44)	90
Figure 60 : Corps de ferme ancien de la Bouchère (vue 43)	90
Figure 61 : Aire d'accueil des gens du voyage (vue 20).....	91
Figure 62 : Carte des localisations des photographies présentées dans le rapport.....	92
Figure 63 : Analyse des covisibilités	94

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Ressources bibliographiques consultées.....	13
Tableau 2 : Calendrier de l'étude pour le diagnostic écologique quatre saisons.....	13
Tableau 3 : Synthèse des ZNIEFF présentes dans l'aire d'étude bibliographique ou à proximité immédiate.	29
Tableau 4 : Sites Natura 2000 les plus proches.....	32
Tableau 5 : Espaces Naturels Sensibles à proximité de la zone d'étude.	35
Tableau 6 : Description des habitats de l'aire d'étude rapprochée (surface totale : 16,1 ha)	44
Tableau 7 : Synthèse des habitats naturels et anthropiques observés dans la zone d'étude rapprochée (Surface totale : 16,1 ha)	49
Tableau 8 : Synthèse des espèces patrimoniales pouvant potentiellement être présentes sur le site d'étude ..	50
Tableau 9 : Liste des espèces invasives recensées au sein de l'aire d'étude.	52
Tableau 10 : Synthèse des espèces de mammifères contactées lors des inventaires	54
Tableau 11 : Activité de chasse des différentes espèces inventoriées par SM4	57
Tableau 12 : synthèse des enjeux de conservation des espèces avérées sur site	60
Tableau 13 : Synthèse des enjeux concernant l'avifaune	65
Tableau 14 : Synthèse des enjeux concernant les reptiles	68
Tableau 15 : Synthèse des enjeux concernant les amphibiens	71
Tableau 16 : Liste des espèces d'insectes contactées :	74
Tableau 17 : Synthèse des enjeux écologiques	81
Tableau 18 : Liste des espèces végétales identifiées sur le site d'étude	97

PREAMBULE

La Société EPSE 21 B SAS est détenue par la société WATT 2026 SAS, filiale commune du Groupe Watt&Co et ENRIA qui détiennent respectivement 80 et 20%.

Groupe WATT & CO : Depuis 2009, WATT & CO accompagne les agriculteurs, collectivités et industriels vers des solutions d'énergies renouvelables pour une transition énergétique respectueuse de l'environnement.

Actuellement WATT & CO exploite en France environ 100 MW de puissance de parcs photovoltaïques.

Le groupe WATT & CO est présent sur toute la France. Son siège est à Paris. Il possède quatre , deux en Occitanie, une en Nouvelle Aquitaine et une en Auvergne-Rhône-Alpes.

Société ENRIA: ENRIA est une société indépendante sur le marché de l'éolien et du solaire en France. Elle est spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation de projets énergies renouvelables en tant que tiers investisseur. ENRIA prend en charge tous les aspects de la mise en œuvre du projet, de la conception à la construction en passant par l'exploitation et la maintenance.

En tant que tiers investisseur, EPSE 21B finance le projet et fournit un revenu sécurisé en échange de la location du terrain. Actuellement EPSE 21B développe en France environ 150 MW de puissance de parcs photovoltaïques.

Contenu du présent rapport :

- **Une présentation du site et une recherche bibliographique** comprenant les différents espaces protégés, les zones à enjeu aux alentours du site et des données existantes sur la faune et la flore, à l'échelle communale.
- **L'évaluation des enjeux écologiques du site (faune/flore/habitats/paysage) aux vues des passages menés sur un cycle biologique complet par des écologues spécialisés en faune, en flore et en pédologie, et l'évaluation des enjeux paysagers.**

METHODOLOGIE

1.1 Localisation du projet et brève description

Le site, choisi pour l'installation des panneaux solaires, se situe au sud-est de la commune du Poiré-sur-Vie dans le département de la Vendée (85). Le site d'étude correspond à une prairie de fauche inscrite dans un contexte bocager, avec la départementale 2A au sud et le lieu-dit La Noue au nord. Il se situe à environ 7 km au nord de la Roche-sur-Yon.

Le projet consiste à l'installation et au fonctionnement de panneaux photovoltaïques au sol.

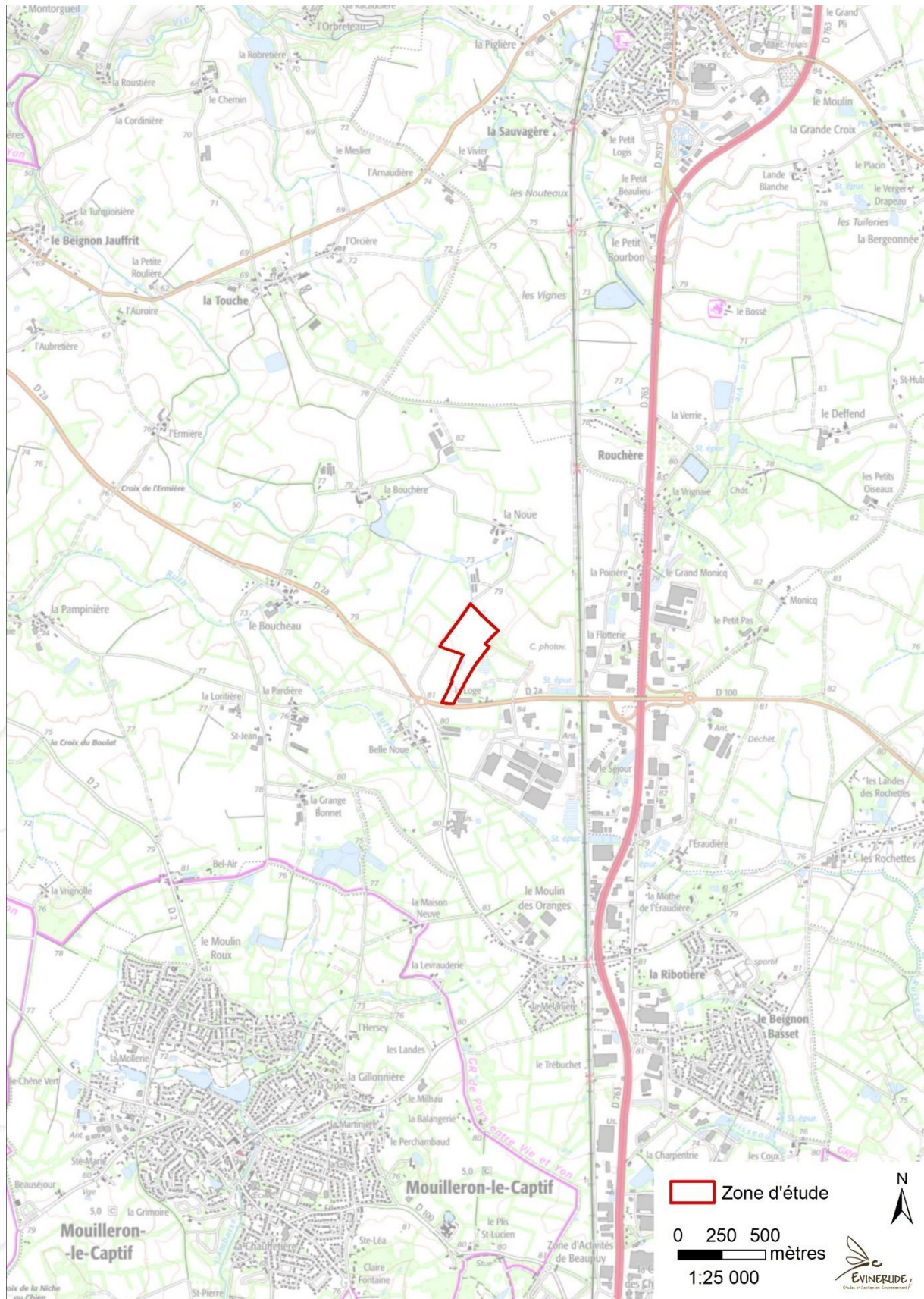


Figure 2 : Localisation du site d'étude sur fond IGN



Figure 3 : Site d'étude sur orthophotographie

1.2 Aires d'étude du milieu naturel et paysager

Trois échelles de réflexion ont été utilisées pour l'analyse des sensibilités écologiques :

- **Aire d'étude bibliographique** : il s'agit d'une zone élargie intégrant les périmètres du patrimoine naturel, paysager ainsi que les continuités écologiques. Ce secteur a fait essentiellement l'objet d'un recueil bibliographique. Cette aire est constituée d'un rayon de 5 km autour du site du Poiré-sur-Vie pour le volet naturel, et 3 km pour le paysage.
- **Zone d'étude rapprochée (16,1 ha)** : elle est formée par une zone tampon de 50 m autour de la zone d'étude et intègre également les habitats connexes présentant une continuité écologique avec le site d'implantation ou représentant un enjeu pour le projet.
- **Zone d'étude (7,7 ha)** : elle correspond à la parcelle privilégiée pour l'implantation du projet. L'étude écologique du site dans le périmètre de la zone d'étude permet de mettre en cohérence la fonctionnalité des espèces et des habitats avec le projet. Elle permet de mieux analyser les effets directs du projet ainsi que les effets indirects en raison des relations fonctionnelles entre les divers compartiments du milieu (continuités écologiques et trames vertes et bleues notamment).



Figure 4 : Zone d'étude rapprochée

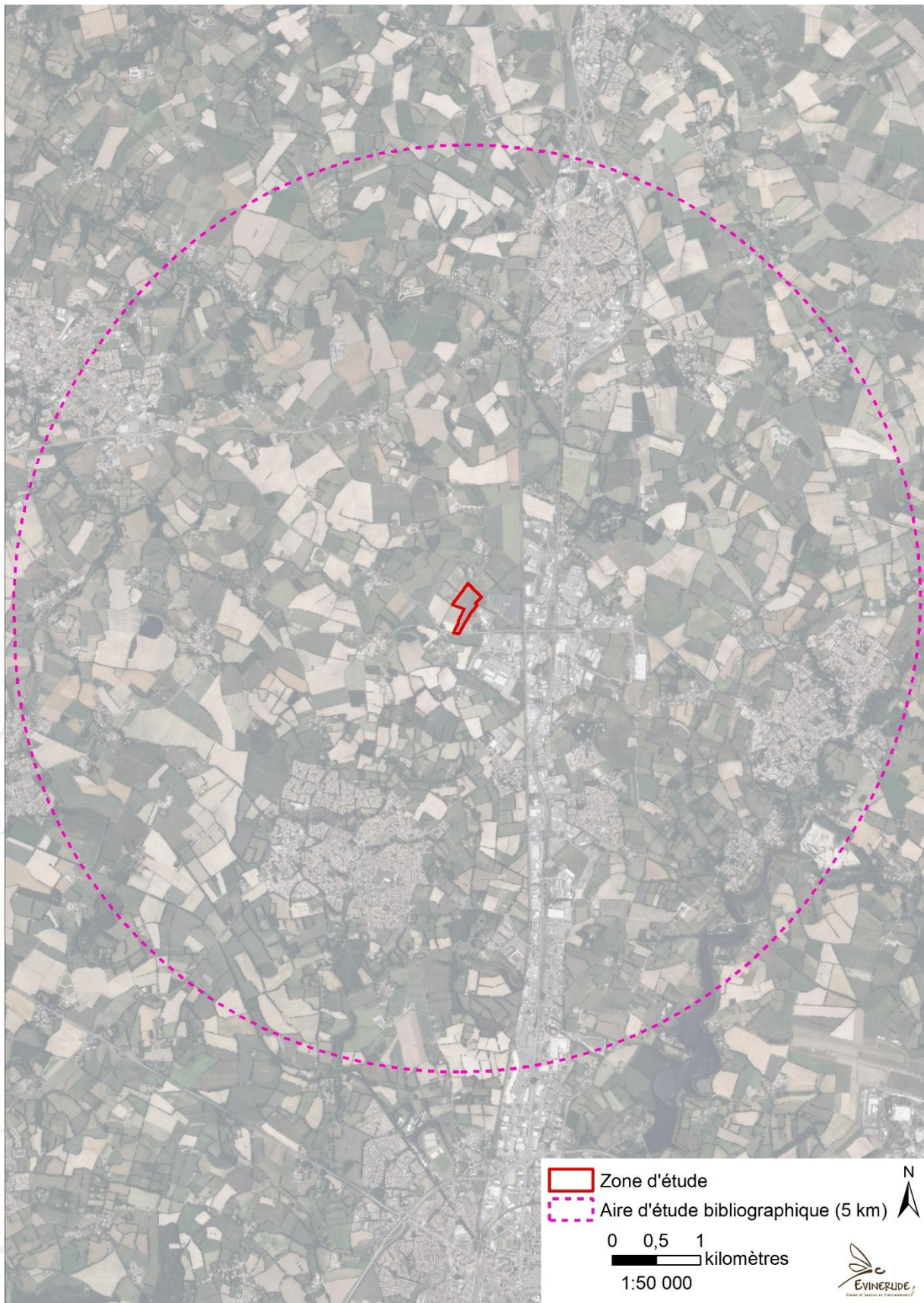


Figure 5 : Aire d'étude bibliographique

1.3 Consultations

Afin de recueillir des informations pour orienter par la suite les prospections de terrain, un ensemble de ressources bibliographiques disponibles a été consulté. Celui-ci pourra être complété au cours de l'étude.

Tableau 1 : Ressources bibliographiques consultées

Structure	Type contact	Informations recueillies
Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)	Site internet	Consultation des données disponibles sur les différents périmètres d'inventaires et de protections des périmètres d'étude : Sites Natura 2000, ZNIEFF, etc. Consultation des listes floristiques et faunistiques à l'échelle communale.
Observatoire de la Biodiversité des Pays de la Loire	Site internet	Consultation des listes floristiques à l'échelle communale
Faune France	Site internet	Consultation des listes d'espèces faunistiques à l'échelle communale
Groupe herpétologique des Pays de la Loire	Site internet	Consultation des listes herpétologiques à l'échelle communale
SFEPM	Site internet	Consultation des listes chiroptérologiques à l'échelle communale

1.4 Equipe de travail – compétences

Plusieurs membres de l'équipe et spécialistes ont participé à ce projet :

- Cheffe de projet : Manon OPSOMMER
- Inventaires habitats naturels - flore, cartographie, rédaction : Chloé HAMEL, Chloé DUBOUILH, Katarina POBISOVA
- Inventaires faune, rédaction : Léa BOUTIN
- Volet paysage, rédaction : Laurent THIEULLE
- Contrôle qualité : Sylvain Allard

1.5 Calendrier – Déroulement de l'étude

Tableau 2 : Calendrier de l'étude pour le diagnostic écologique quatre saisons

Date	Intervenants	Conditions climatiques	Groupes expertisés
31/03/2023	Léa BOUTIN	Nuageux, 11°C, vent modéré	Amphibiens - avifaune nocturne - mammifères - coléoptères saproxyliques
27/04/2023	Chloé HAMEL	Nuageux, 19°C, vent faible	Flore - habitats
28/04/2023	Chloé HAMEL	Nuageux, 20°C, vent faible à modéré	Pédologie
28/04/2023	Léa BOUTIN	Nuageux, 15°C, vent faible	Avifaune nicheuse
28/04/2023	Léa BOUTIN	Pluie faible, 20°C, pas de vent	Amphibiens - avifaune nocturne - mammifères
19/05/2023	Léa BOUTIN	Ensoleillé, 13°C, vent faible	Avifaune nicheuse - mammifères
19/05/2023	Léa BOUTIN	Ensoleillé, 24°C, vent faible	Entomofaune - reptiles
09/06/2023	Chloé HAMEL	Orageux/Pluie, 20°C, vent faible	Flore - habitats
06/07/2023	Léa BOUTIN	Dégagé, 16°C, pas de vent	Chiroptères (pose de SM4)
07/07/2023	Léa BOUTIN	Ensoleillé, 28°C, pas de vent	Entomofaune - reptiles - mammifères
31/07/2023	Chloé DUBOUILH Katarina POBISOVA	Nuageux, 20°C, vent modéré	Flore - habitats
07/09/2023	Léa BOUTIN	Dégagé, 30°C, pas de vent	Chiroptères (pose de SM4)
21/10/2023	Léa BOUTIN	Nuageux, 16°C, vent faible	Avifaune migratrice postnuptiale - mammifères
31/10/2023	Laurent THIEULLE	-	Paysage
22/12/2023	Léa BOUTIN	Nuageux, 11°C, vent faible	Avifaune hivernante - gîtes chiroptères

1.6 Méthodologie employée

1.6.1 Habitats naturels

Photo-interprétation :

Les habitats naturels, semi-naturels et anthropiques situés au sein de la zone d'étude ont dans un premier temps été délimités à partir des photos aériennes. Ces dernières permettent, grâce aux caractères de la végétation, d'identifier divers milieux ouverts, fermés, les bâtiments ainsi que les entités homogènes. Un prérepérage a été effectué sous Système d'Information Géographique (SIG) à l'aide de la BD Ortho de l'IGN disponible sur Géoportail. En outre, ce prédiagnostic a permis de cibler les secteurs et les dates de prospection en fonction des espèces potentiellement présentes.

Phases de terrain :

Basée sur cette photo-interprétation, et en parallèle au travail de terrain sur la flore, une caractérisation des habitats a été réalisée dans les différentes catégories d'habitats prédélimités.

Pour chaque type d'habitat naturel, sont indiquées les espèces caractéristiques et/ou remarquables par strate (arborescente, arbustive et herbacée) ainsi que ses principaux caractères écologiques et son état de conservation.

Les différents habitats peuvent aussi être définis à l'aide de relevés phytosociologiques sur des secteurs homogènes. Chaque relevé phytosociologique effectué est localisé à l'aide d'un GPS de précision.

Typologie des habitats :

Les communautés végétales ont été analysées selon la méthode phytosociologique sigmatiste (Braun-Blanquet, 1964 ; Guinochet, 1973) et identifiées par référence aux connaissances phytosociologiques actuelles. Les différents milieux (« habitats » au sens de « CORINE Biotopes ») sont répertoriés selon leur typologie phytosociologique simplifiée, typologie internationale en vigueur utilisée dans le cadre de CORINE Biotopes (Bissardon *et al.*, 2002), EUNIS (Louvel *et al.*, 2013) et du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (Version EUR 28), document de référence de l'Union Européenne dans le cadre du programme Natura 2000.

Cartographie des habitats :

Après identification et délimitation sur le terrain, les individus des différentes communautés végétales (« habitats ») ont été représentés cartographiquement par report sur le fond topographique de la zone d'étude à l'aide du logiciel ArcGIS, dans le système de projection RGF Lambert 93, avec une échelle au 1/2500^{ème}. Les couleurs correspondant à chaque type d'habitat ont été choisies, dans la mesure du possible, en fonction de leur connotation écologique et de strate de végétation.

Les habitats ont été décrits sous forme de fiches de présentation comprenant une description des habitats, de leurs compositions, des surfaces qu'ils représentent ainsi qu'une analyse de leur état de conservation.

1.6.2 Flore

Bibliographie :

Les espèces végétales patrimoniales potentiellement présentes sur le site d'étude ont été identifiées par une analyse bibliographique préalable : consultation de la base de données communale de l'INPN (Inventaire National du patrimoine Naturel) et de l'Observatoire de la Biodiversité des Pays de la Loire (Biodiv'Pays de la Loire). Cette base de données a pour rôle de collecter et stocker les références bibliographiques historiques et contemporaines traitant de la flore vasculaire dans la région et des observations inédites réalisées par des professionnels et un important réseau de botanistes amateurs. Les espèces des zonages alentour, dans un rayon de 5 km autour du site, ont également été recherchées (espèces déterminantes ZNIEFF, etc.).

Phase de terrain :

Les visites de terrain visent ensuite en priorité à vérifier la présence des espèces à enjeu identifiées pour aboutir à un inventaire le plus complet possible. Chaque observation fait l'objet d'un commentaire sur l'intérêt écologique et la sensibilité de l'espèce recensée et du nombre de pieds ou de la surface concernée par son habitat.

Les inventaires floristiques ont aussi pour objectif d'identifier les espèces végétales exotiques envahissantes en présence. Ces espèces, dites « invasives », dégradent l'état de conservation des formations végétales et contribuent à l'érosion de la biodiversité. Elles sont ainsi identifiées sur le site d'étude en vue d'inclure leur traitement ultérieur.

Chaque station de flore, patrimoniale ou invasive, est systématiquement pointée au GPS (hors stations denses sur une grande surface qui font l'objet d'une délimitation sous la forme d'un zonage), avec estimation de l'effectif de l'espèce.

1.6.3 Faune

Bibliographie

Comme pour la flore, les espèces animales patrimoniales potentiellement présentes sur le site d'étude sont identifiées par une analyse bibliographique préalable : consultation de la base de données communale de l'INPN (Inventaire National du patrimoine Naturel) et des bases de données Faune France et du Groupe herpétologique des Pays de la Loire. Ces bases de données rassemblent la grande majorité des références bibliographiques historiques et contemporaines, réalisées par des professionnels et un important réseau de naturalistes amateurs. Les espèces des zonages alentour, dans un rayon de 5 km autour du site, ont également été recherchées (espèces déterminantes ZNIEFF, Natura 2000 etc.). Seules les données postérieures à l'an 2000 sont prises en compte dans l'analyse bibliographique.

1.6.3.1 Mammifères terrestres hors chiroptères

Les mammifères terrestres n'ont pas fait l'objet de passages spécifiques. En effet, ce groupe faunistique est très farouche et difficilement observable. C'est la multiplication des passages qui permet d'augmenter les chances d'observation. Ainsi, toutes les observations de mammifères effectuées lors des autres investigations faunistiques ou floristiques seront prises en compte. Les indices de présences (empreintes, poils, fèces, cadavres...) ont également été activement recherchés.

1.6.3.2 Cas particulier des chiroptères

Détection des espèces

Dans le cadre des inventaires chiroptères, un seul type de protocole a été réalisé :

- **Ecoute passive** : Ce protocole consiste à positionner un détecteur automatique d'ultrason de type SM4 sur un lieu de passage des chiroptères. Cet appareil enregistre en continu sur une nuit les ultrasons émis par les chauves-souris.
Les données issues du protocole d'écoute passif sont d'abord triées automatiquement grâce au logiciel SonoChiros. Selon les indices de confiance fournis par le logiciel, une vérification d'un échantillonnage ou de l'ensemble des sons est ensuite réalisée manuellement grâce au logiciel BatSound selon le référentiel établi par Michel Barataud (Ecologie acoustique).
Selon la méthode SonoChiros, les trois premiers sons enregistrés d'un même indice de confiance sont vérifiés manuellement et ensuite extrapolés si la vérification est validée. (Cas particulier pour les espèces patrimoniales et/ou à faible détection et qui font systématiquement l'objet d'une vérification manuelle complète) et les résultats issus de l'article de 2019 concernant le taux d'erreurs par tri automatique, publié dans *Methods in Ecology and Evolution* (Barré *et al.*¹). Dans le cadre de cette étude, deux SM4 ont été disposés sur le site.

¹ BARRÉ, Kévin, LE VIOL, Isabelle, JULLIARD, Romain, et al. *Accounting for automated identification errors in acoustic surveys*. *Methods in Ecology and Evolution*, 2019, vol. 10, no 8, p. 1171-1188.

Estimation de l'activité

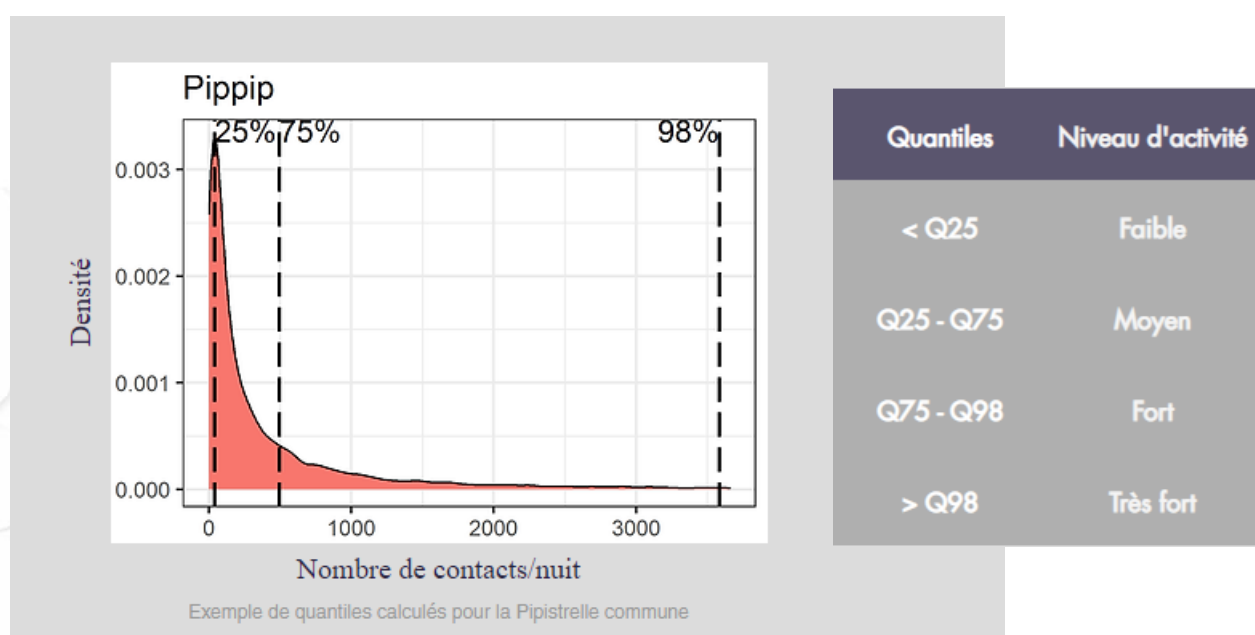
L'appréciation de l'activité chiroptérologique est réalisée par comparaison avec le référentiel régional établi par le programme Vigie-Chiros.

Vigie-Chiros est un programme de science participative de suivi des populations de chauves-souris, mené par le Museum d'Histoire Naturelle.

Afin d'avoir des résultats comparables, les données issues de l'analyse des SM4 sont comparées au référentiel régional issu du même protocole dans le cadre de Vigie-Chiros (protocole point fixe).

L'estimation de l'activité contribue à définir l'enjeu final pour une espèce au regard de l'utilisation de l'habitat. Ainsi, l'enjeu intrinsèque de l'espèce lié à ses statuts de protection et conservation, est diminué en cas d'une activité faible et à l'inverse augmenté en cas d'activité forte révélant l'intérêt de la zone pour l'espèce.

Les niveaux d'activités estimés sont différents selon la rareté et la distance à laquelle une espèce peut être détectée (cas des noctules qui peuvent être détectées à plusieurs centaines de mètres, tandis que certaines espèces comme le Petit murin n'est détectable qu'à une dizaine de mètres maximum).



Source : Vigie-Chiro

Recherches de gîtes potentiels

Une prospection diurne est réalisée sur les sites d'étude permettant de noter les éléments naturels potentiellement intéressants pour les chiroptères (gîtes, transit). Ils sont alors répertoriés et cartographiés. Il s'agit de repérer des gîtes favorables aux espèces les plus sensibles : écorces décollées, présence de cavités, bâtis... favorables aux gîtes des espèces. Les secteurs de gîtes connus à proximité sont localisés (estivage, hivernage) si l'information est disponible.



Figure 6 : Protocole utilisé pour l'inventaire des chiroptères

1.6.3.3 Avifaune

L'étude des **oiseaux nicheurs diurnes** est principalement effectuée selon un inventaire semi-quantitatif inspiré des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA). Cette méthodologie consiste en un échantillonnage ponctuel de 20 minutes, au cours duquel l'observateur est immobile et répertorie tous les contacts visuels et auditifs de l'avifaune, et ce sans limite de distance. Tous les types de milieux présents sur l'aire d'étude sont étudiés. Un premier passage a eu lieu le 28 avril 2023, afin d'identifier les espèces nicheuses précoces. Un second passage a eu lieu sur le 19 mai 2023 sur les mêmes points d'écoute afin de repérer les espèces nicheuses tardives ainsi que les jeunes des espèces précoces.

Les points d'écoute sont effectués durant les premières heures après le lever du soleil afin de correspondre à la période d'activité et de détectabilité maximale des oiseaux diurnes.

Pour les oiseaux ne se détectant pas au chant, comme les rapaces, une prospection visuelle a été réalisée tout au long de la journée, notamment pour les rapaces utilisant les ascendances thermiques.

En fonction du comportement des individus et de la date d'observation, l'espèce est classée en nicheuse possible (oiseau vu dans un milieu favorable en période de reproduction), en nicheuse probable (individus en chant observés deux fois en période favorable à sa reproduction et sur le même secteur, couple territorial, parades), ou en nicheuse certaine (nids vides ou occupés, juvéniles non volants, transport de nourriture ou de matériaux de construction du nid).

Le protocole utilisé dans le cas des **rapaces nocturnes** est inspiré du protocole national supervisé par le CNRS de Chizé. La méthode consiste à cumuler des phases d'écoutes passives à des phases de « repasse » (diffusion des chants et cris des espèces cibles pour provoquer une réaction). L'utilisation de la repasse a été privilégiée, car elle demeure indispensable pour augmenter le taux de détection assez faible des rapaces nocturnes. Les points d'écoute rapaces nocturnes reprennent les mêmes points d'écoute que les IPA.

Cas de l'avifaune migratrice et hivernante

Les inventaires de l'avifaune migratrice (21 octobre 2023) et hivernante (22 décembre 2023) ont consisté en un parcours pédestre sur l'ensemble du site et ses alentours proches, avec des points d'observation d'une quinzaine de minutes à la longue vue si nécessaire. Toutes les espèces vues, entendues, ou décelées grâce à des indices de présence (plumes, cadavres...) ont été recensées.



Figure 7 : Localisation des points d'écoute (IPA)

1.6.3.4 Invertébrés

Les insectes principalement étudiés lors de cette étude sont les orthoptères (criquets, grillons, sauterelles), les rhopalocères (papillons diurnes), les odonates (libellules et demoiselles) ainsi que les coléoptères patrimoniaux. Les prospections sont réalisées pendant les périodes de l'année où les chances d'observer les individus sont les plus élevées. Une première campagne a été effectuée au printemps (19 mai 2023), principalement pour détecter les odonates et les lépidoptères rhopalocères. La seconde campagne a eu lieu lors de l'été pour cibler les espèces plus tardives (7 juillet 2023).

Comme pour tous les autres groupes, les observations effectuées lors d'autres investigations ont également été retenues.

Orthoptères

Les orthoptères sont recherchés à l'œil nu (chasse à vue) dans l'ensemble des milieux présents sur le site, mais aussi par des contrôles auditifs (reconnaissance auditive à partir des stridulations). Les individus capturés sont identifiés directement sur le terrain puis relâchés.

Lépidoptères

Les papillons sont observés à vue lorsque cela est possible. Les espèces dont l'identification est délicate sont capturées à l'aide d'un filet à papillons, puis identifiées sur le terrain avant d'être relâchées. Les chenilles rencontrées sont également identifiées. Pour les espèces patrimoniales, les œufs sont recherchés sur les plantes hôtes.

L'ensemble des habitats présents sur la zone d'étude a été prospecté. Cette méthode permet d'avoir un échantillonnage fin de la diversité des rhopalocères du site, en termes de présence/absence.

Odonates

La méthodologie employée pour l'inventaire des odonates consiste en une prospection visuelle active au droit des habitats favorables aux périodes les plus propices de la journée. Les prospections portent essentiellement sur la détection des imagos (individu mature). Lorsque cela est nécessaire, les individus sont capturés à l'aide d'un filet à papillons, directement identifiés sur le terrain puis relâchés.

Lors de cet inventaire, tous les milieux aquatiques (mares) sont prospectés ainsi que les habitats annexes (friches et lisières) utilisés comme zone de maturation ou territoire de chasse. La recherche des imagos s'accompagne ponctuellement d'une recherche des exuvies dans la végétation aquatique afin de confirmer l'autochtonie et le statut reproducteur des espèces sur le site.

Coléoptères patrimoniaux

La recherche d'individus est effectuée en période favorable dans l'année à la vue. Les traces observables des larves présentes sur les troncs d'arbres sont également recherchées sur l'ensemble des prospections.

1.6.3.5 Reptiles

Dans le cadre de la présente étude, la recherche des reptiles s'est réalisée par observation visuelle.

Cette méthode consiste à effectuer une fouille active sur l'ensemble du site d'étude, en notant toutes les espèces contactées. Lors de cette prospection, les « solariums » et abris naturels sont particulièrement contrôlés. Tout débris déplacé est remis en place afin de modifier le moins possible le micro-habitat.

La prospection visuelle est réalisée dans les zones bien exposées à l'est en tout début de journée. En effet c'est le moment où ces espèces très héliophiles ont le plus besoin de s'exposer au soleil et se retrouvent donc à la vue de l'observateur. Un passage au printemps (19 mai 2023) et un passage en été (7 juillet 2023) ont été effectués.

En complément, des plaques à reptiles ont été déposées sur le site en mars 2023. Il s'agit de plaques généralement goudronnées et accumulant facilement la chaleur que les espèces de reptile recherchent pour se réguler. Au total, trois plaques ont été installées à des localisations favorables aux espèces tout respectant une exposition suffisante au soleil à l'est. Ces plaques sont relevées à chaque passage sur site.

1.6.3.6 Amphibiens

Les amphibiens utilisent pour la plupart trois types de milieux au cours de l'année : zone d'hivernage (très souvent des boisements), zone de reproduction (pièces d'eau de toutes sortes) et zone d'estive (secteurs plus ou moins humides). La période la plus propice aux inventaires est celle de la reproduction, lorsque les individus adultes d'amphibiens se regroupent dans les pièces d'eau.

Ce type de milieux sera recherché et prospecté sur l'ensemble de l'aire d'étude, de même que l'ensemble des habitats favorables à ces espèces.

De plus, lors des prospections pour les autres groupes, les éventuelles observations d'amphibiens ont été enregistrées.

Deux types de méthodes d'inventaires d'amphibiens seront utilisés : la recherche visuelle des individus, la capture en milieu aquatique et la détection des chants. Toutes ces méthodes seront réalisées de nuit où la probabilité de détection est la plus importante.

Un passage a été réalisé le 31 mars 2023 et un second le 28 avril 2023 permettant de détecter les espèces sur la période la plus favorable à leur reproduction.

- Détection visuelle des individus

Elle est appliquée aussi bien en milieu terrestre qu'en milieu aquatique. Après une première visite diurne des sites de reproduction potentiels, un passage nocturne est réalisé. Cette période est en effet la plus propice aux observations, dans la mesure où elle correspond au pic d'activité des amphibiens.

Les observations nocturnes correspondent à un parcours pédestre réalisé à l'aide d'une lampe. Sur les sites de reproduction, tous les stades de développement sont répertoriés (adultes, larves, œufs...). Les éventuels individus en déplacement vers le site de reproduction sont également relevés afin de déterminer les éventuels axes migratoires.

- Détection des chants

En période de reproduction, les mâles de certaines espèces d'anoures (crapauds, grenouilles) chantent à la tombée de la nuit pour attirer une femelle les rendant facilement détectables (certains chants pouvant en effet être entendus à plusieurs centaines de mètres). Ce chant étant spécifique, il permet d'identifier facilement l'espèce.

Une évaluation quantitative des populations d'amphibiens est effectuée via le comptage des pontes, des mâles chanteurs, et des individus repérés en détection visuelle.



Figure 8 : Localisation des plaques reptiles

1.7 Documents réglementaires et listes rouges utilisées

1.7.1 Définition des enjeux

« L'intérêt patrimonial » d'une espèce ou d'un habitat est une notion généralement utilisée pour caractériser l'importance des habitats et espèces d'un site. Toutefois, cette notion est extrêmement subjective. L'intérêt patrimonial se base sur un grand nombre de critères d'évaluation, variant selon les évaluateurs. De fait, la méthode de hiérarchisation à appliquer au cours de cette évaluation doit être la plus objective possible et se baser sur des critères scientifiques rigoureux.

1.7.1.1 Habitats naturels

Pour l'évaluation de l'intérêt écologique des habitats naturels, l'évaluation de l'enjeu de conservation des habitats naturels s'appuie sur :

- La **Directive Habitats Faune Flore** n°92/43/CEE (DH) qui concerne la préservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage. Elle donne pour objectif aux Etats membres la constitution d'un « réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation (ZSC), dénommé Natura 2000 ». Les habitats inscrits dans cette directive répondent au moins à l'un des critères suivants :
 - Ils sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle,
 - Ils ont une aire de répartition réduite, par suite de leur régression ou de causes intrinsèques,
 - Ils constituent des exemples remarquables ou représentatifs des différentes régions biogéographiques en Europe.

Parmi les habitats reconnus d'intérêt communautaire, les habitats prioritaires sont considérés par la Directive Habitats comme étant en danger important de disparition. La responsabilité particulière des Etats membres de l'Union Européenne est engagée pour leur conservation.

A l'aide de l'ensemble de ces éléments, nous avons considéré que plus un habitat est rare, en régression ou fragilisé par un ensemble de menaces d'importance locale ou régionale, plus l'enjeu local de conservation est important.

Remarque : le cas échéant, l'évaluation peut être également nuancée par l'importance des stations d'espèces patrimoniales : de quelques pieds à une population importante.

1.7.1.2 Flore

L'analyse des espèces recensées est basée sur plusieurs documents :

- L'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la **liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (PN)** ;
- L'**annexe II (AII)** de la **Directive Habitats** qui regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ;
- L'**annexe IV (AIV)** de la **Directive Habitats** qui liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées ;
- L'**annexe V (AV)** concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- La liste des **espèces déterminantes pour les ZNIEFF des Pays-de-la-Loire** de 2018 :
Trois catégories sont définies :
 - Les espèces déterminantes (D) dont la présence justifie à elles seules la création d'une ZNIEFF,

- Les espèces déterminantes soumises à critères (DC), qui justifient la création d'une ZNIEFF si elles répondent à certains critères (d'effectif ou de densité par exemple),
- Les espèces complémentaires (c) comprenant d'autres espèces remarquables, mais dont l'intérêt patrimonial est moindre pour la Région. Elles contribuent à la richesse du milieu, mais leur seule présence ne justifie pas la création d'une ZNIEFF.
- La **liste rouge de la flore vasculaire des Pays-de-la-Loire**, réalisée par le Conservatoire Botanique de Brest (2015)
- La **Liste rouge des espèces menacées en France** : Flore vasculaire de France métropolitaine (MNHN, Nov. 2012).

A partir de ces différentes listes à statut réglementaire et qualitatif, nous avons considéré :

- Qu'une station d'espèce(s) protégée(s) doit être sauvegardée comme l'impose la loi ;
- Qu'une station d'espèce(s) rare(s) à très rare(s) ou inscrite(s) dans les Listes Rouges mérite que tout soit fait pour qu'elle(s) soit(en)t sauvegardée(s) (même si la loi n'y oblige pas comme pour une espèce protégée) ;
- Qu'une espèce peu commune ne justifie pas de mesures de protection strictes, mais est indicatrice de potentialités écologiques qui peuvent faire l'objet de compensations lors d'un projet d'aménagement ;
- Que les espèces communes à très communes ou non spontanées sur le territoire considéré ne présentent pas de valeur patrimoniale particulière.

Remarque : lorsque des espèces patrimoniales (peu communes à très rares) observées ne sont pas indigènes, c'est-à-dire qui ne forment pas une population présente à l'état naturel et viable dans le temps (origine horticole par exemple), les résultats sont pondérés par exclusion de ces espèces dans l'analyse. L'analyse est également nuancée par l'importance des stations d'espèces patrimoniales identifiées.

1.7.1.3 Faune

L'analyse des espèces recensées est basée sur plusieurs documents :

Les **arrêtés fixant les listes des espèces protégées sur l'ensemble du territoire** et les modalités de leur protection (PN) :

- L'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- L'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- L'arrêté du 08 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- L'arrêté du 15 septembre 2012 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

La **Directive Oiseaux** n°2009/147/CE (DO), qui a pour but la protection des espèces d'oiseaux sauvages ainsi que de leurs habitats, de leurs nids et de leurs œufs.

- L'annexe I (AI) liste les espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS).
- L'annexe II (AII) liste les espèces dont la chasse est autorisée.
- L'annexe III (AIII) liste les espèces dont le commerce est autorisé.

La **Directive Habitats/Faune/Flore** n°92/43/CEE (DH) :

- L'annexe II (AII) regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
- L'annexe III (AIII) donne les critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire et désignés comme ZSC.

- L'annexe IV (**AIV**) liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées.
- L'annexe V (**AV**) concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

La liste des **espèces déterminantes pour les ZNIEFF** en Pays de la Loire :

Trois catégories sont définies :

- Les espèces **déterminantes (D)** dont la présence justifie à elle seule la création d'une ZNIEFF.
 - Les espèces **déterminantes soumises à critères (DC)**, qui justifient la création d'une ZNIEFF si elles répondent à certains critères (d'effectif ou de densité par exemple).
 - Les espèces **complémentaires (c)** comprenant d'autres espèces remarquables, mais dont l'intérêt patrimonial est moindre pour la région. Elles contribuent à la richesse du milieu, mais leur seule présence ne justifie pas la création d'une ZNIEFF.
-
- Les **listes rouges nationales (LRN), régionales (LRR)** en vigueur :
 - La liste rouge des espèces menacées en France de 2016.
 - La liste rouge des oiseaux des Pays de la Loire de 2014.
 - La liste rouge des mammifères continentaux des Pays de la Loire de 2020.
 - La liste rouge des reptiles et amphibiens des Pays de la Loire de 2021.
 - La liste rouge des odonates des Pays de la Loire de 2021.
 - La liste rouge des rhopalocères et des zygènes des Pays de la Loire de 2021.
 - La liste rouge des orthoptères des Pays de la Loire de 2023.
 - La liste rouge de Sardet des orthoptères de 2004.

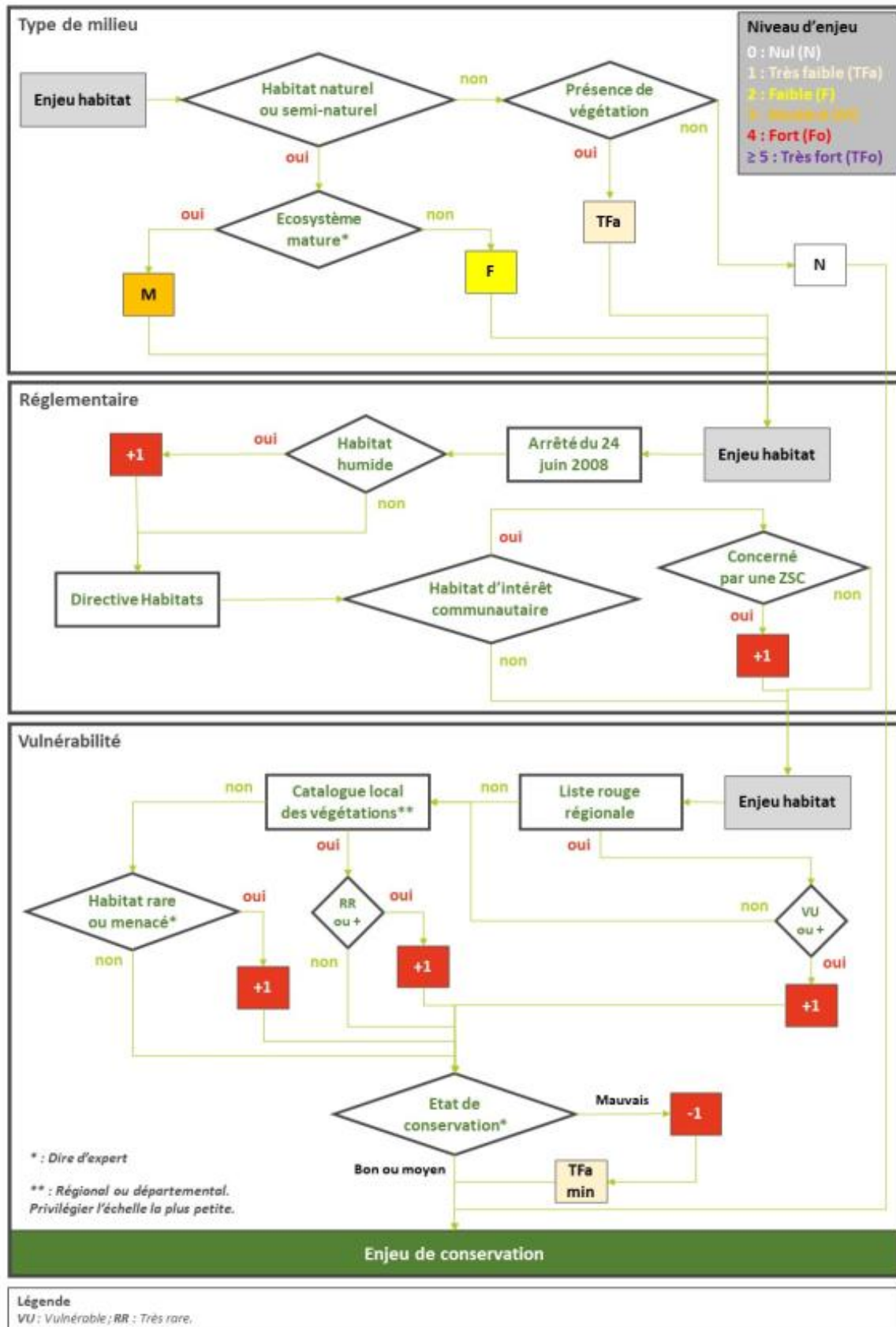
Signification des sigles utilisés dans les listes rouges nationales, régionales et départementales :

LC : Préoccupation mineure ; **NT** : quasi menacé ; **VU** : Vulnérable ; **EN** : En danger ; **CR** : En danger critique d'extinction ; **DD** : manque de données ; **RE** : éteint ; **NA** : Non applicable.

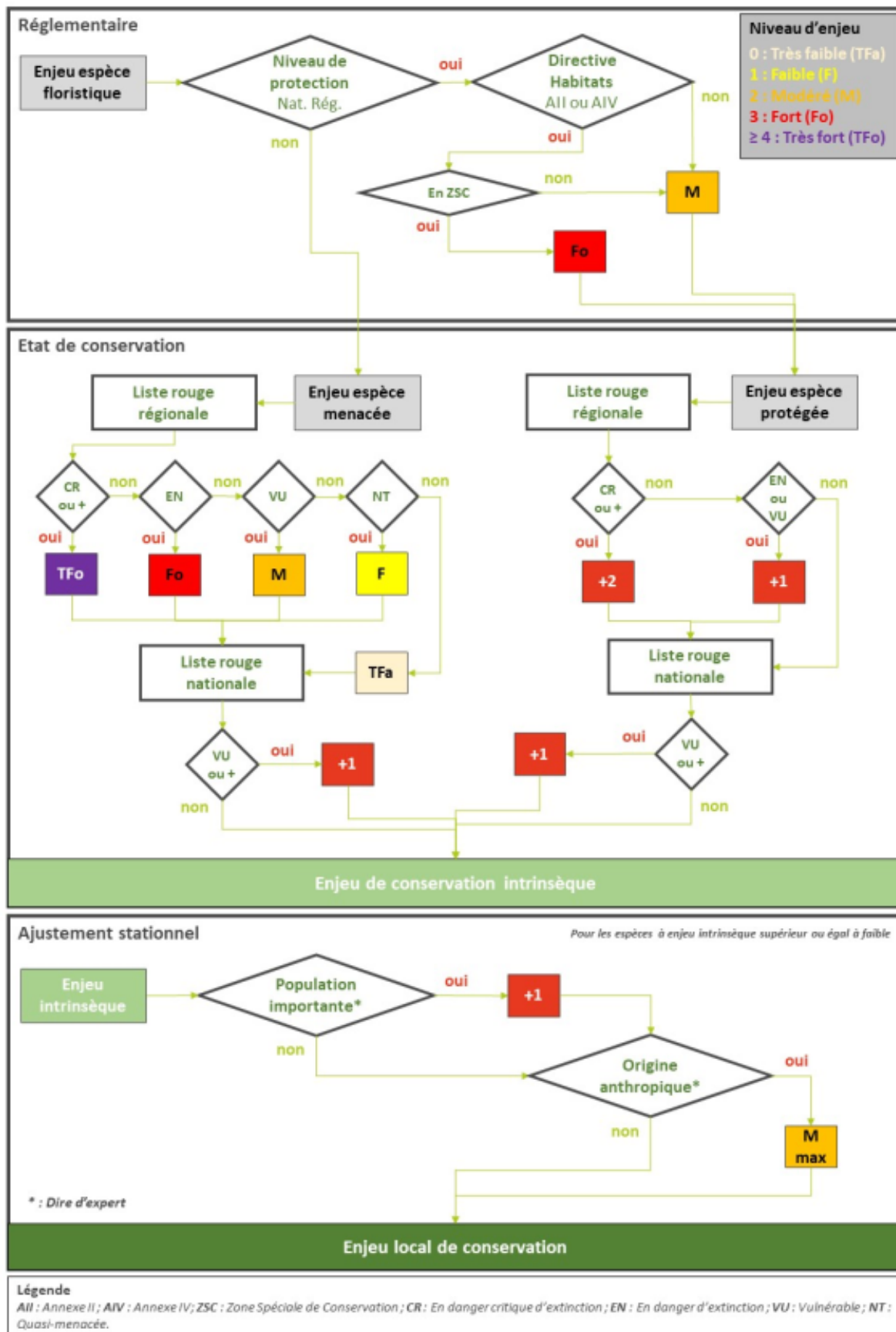
1.7.1.4 Niveau d'enjeu

Nous avons ainsi évalué un enjeu local de conservation en utilisant les documents et critères énumérés précédemment, et nuancés par notre avis d'expert. L'évaluation des enjeux faune/flore et habitats sont présentés dans les logigrammes suivants :

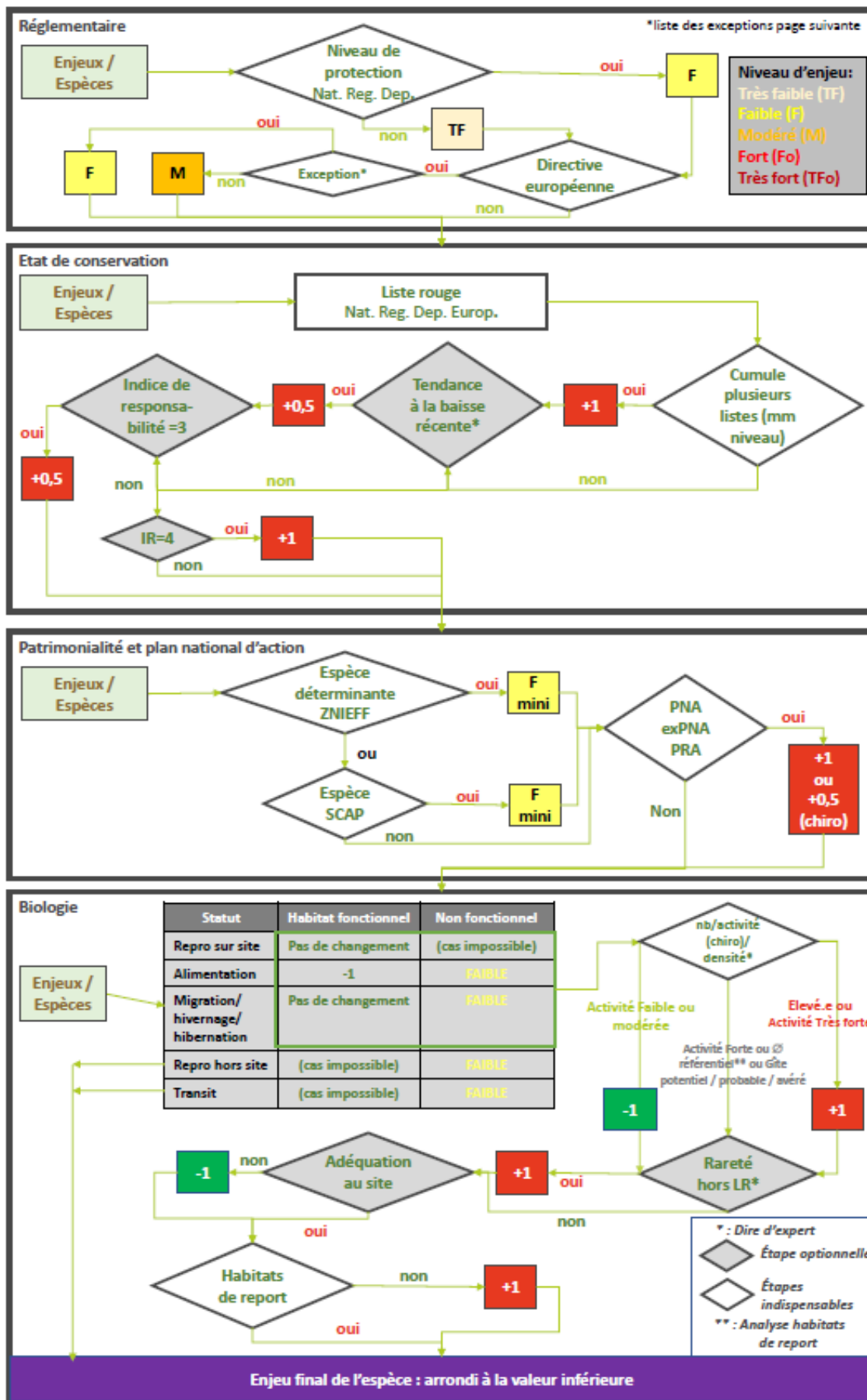
1.7.1.4.1 Habitats naturels



1.7.1.4.2 Flore



1.7.1.4.3 Faune



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1 Périmètres et classements liés au patrimoine naturel

2.1.1 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

L'inventaire ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

La DREAL assure depuis 2015 l'inventaire et la mise à jour continue des ZNIEFF, afin d'ajuster et de compléter l'information sur les espèces et les milieux, de sorte à suivre au plus près leur évolution. Cette mise à jour permet également de découvrir de nouvelles ZNIEFF et de diffuser leur découverte rapidement dans le même objectif d'améliorer la connaissance et la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements.

Cet inventaire différencie deux types de zone :

- **Les ZNIEFF de type 1** sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- **Les ZNIEFF de type 2**, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

L'inventaire ZNIEFF ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Deux ZNIEFF de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2 sont présentes au sein du périmètre d'étude bibliographique. Deux autres ZNIEFF de type 1 et deux ZNIEFF de type 2 sont présentes au-delà de l'aire d'étude bibliographique. Le tableau ci-dessous décrit les ZNIEFF rencontrées au sein de l'aire d'étude bibliographique ou à proximité immédiate :

Tableau 3 : Synthèse des ZNIEFF présentes dans l'aire d'étude bibliographique ou à proximité immédiate.

Type et numéro	Intitulé Distance au projet	Description	Lien écologique
ZNIEFF de Type 1 520616306	Coteaux et zones tourbeuses du lac de Moulin Papon - 4,5 km au sud-est	<u>Lien vers la fiche descriptive</u> Habitats déterminants : 52 Tourbières de couverture 62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses 37 Prairies humides et mégaphorbiaies 44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais Espèces déterminantes (potentielles sur site) : Amphibiens : Rainette verte Odonates : Cordulégastre annelé Phanérogames : Laïche puce Reptiles : Vipère aspic	Aucune continuité ou connexion entre le site d'étude et la ZNIEFF. Les espèces mentionnées peuvent potentiellement être présentes sur site avec des habitats similaires mais pas les populations issues de la ZNIEFF. Les espèces animales citées ont des capacités de déplacement limitées. Les prairies humides, les haies et les mares sont des habitats favorables à ces espèces.

ZNIEFF de Type 1 520616307	Zones tourbeuses de la Ferrière - 4,8 km au sud-est	<u>Lien vers la fiche descriptive</u> <u>Habitats déterminants :</u> 37 Prairies humides et mégaphorbiaies 54.5 Tourbières de transition 51.2 Tourbières à Molinie bleue <u>Espèces déterminantes (potentielles sur site) :</u> Amphibiens : Rainette verte Odonates : Agrion de Mercure Phanérogames : Laïche puce, Laïche tardive, Grassette du Portugal, Rhynchospora blanc, Châtaigne d'eau	Aucune continuité ou connexion entre le site d'étude et la ZNIEFF. Les espèces mentionnées peuvent potentiellement être présentes sur site avec des habitats similaires mais pas les populations issues de la ZNIEFF. Les espèces animales citées ont des capacités de déplacement limitées. Les prairies humides, les haies et les mares sont des habitats favorables à ces espèces.
ZNIEFF de Type 1 520616309	Bois des Gats et étang de la Jarie - 5,6 km au nord-est	<u>Lien vers la fiche descriptive</u> <u>Habitats déterminants :</u> 22.3 Communautés amphibies 53.1 Roselières 44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais 44.1 Formations riveraines de Saules 37.2 Prairies humides eutrophes <u>Espèces déterminantes (potentielles sur site) :</u> Amphibiens : Rainette verte, Triton marbré Mammifères : Lapin de Garenne Odonates : Leste fiancé Oiseaux : Busard Saint-Martin, Pie-grièche écorcheur, Pouillot de Bonelli Phanérogames : Laïche tardive, Jonc hétérophylle, Châtaigne d'eau Reptiles : Couleuvre verte et jaune	Aucune continuité ou connexion entre le site d'étude et la ZNIEFF. Les espèces mentionnées peuvent potentiellement être présentes sur site avec des habitats similaires. Les prairies humides, les linéaires arborés, les haies et les mares sont des habitats favorables à ces espèces.
ZNIEFF de Type 2 520005759	Zone de bois et bocage à l'est de la Roche-sur-Yon - 2 km à l'est	<u>Lien vers la fiche descriptive</u> <u>Habitats déterminants :</u> 53 Végétation de ceinture des bords des eaux 51 Tourbières hautes 44 Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides 22.3 Communautés amphibies 37 Prairies humides et mégaphorbiaies <u>Espèces déterminantes (potentielles sur site) :</u> Amphibiens : Rainette verte Odonates : Agrion de Mercure Phanérogames : Orchis à fleurs lâches, Laïche puce, Baldellie fausse-renoncule, Cicendie filiforme, Cicendie naine, Ache inondée, Ludwigie des marais, Myriophylle à feuilles alternes, Peucedan de France, Grassette du Portugal, Rhynchospora blanc, Serratule des teinturiers, Châtaigne d'eau Ptéridophytes : Boulette d'eau	Aucune continuité ou connexion entre le site d'étude et la ZNIEFF. Les espèces mentionnées peuvent potentiellement être présentes sur site avec des habitats similaires mais pas les populations issues de la ZNIEFF. Les espèces animales citées ont des capacités de déplacement limitées. Les prairies humides, les linéaires arborés, les haies et les mares sont des habitats favorables à ces espèces.

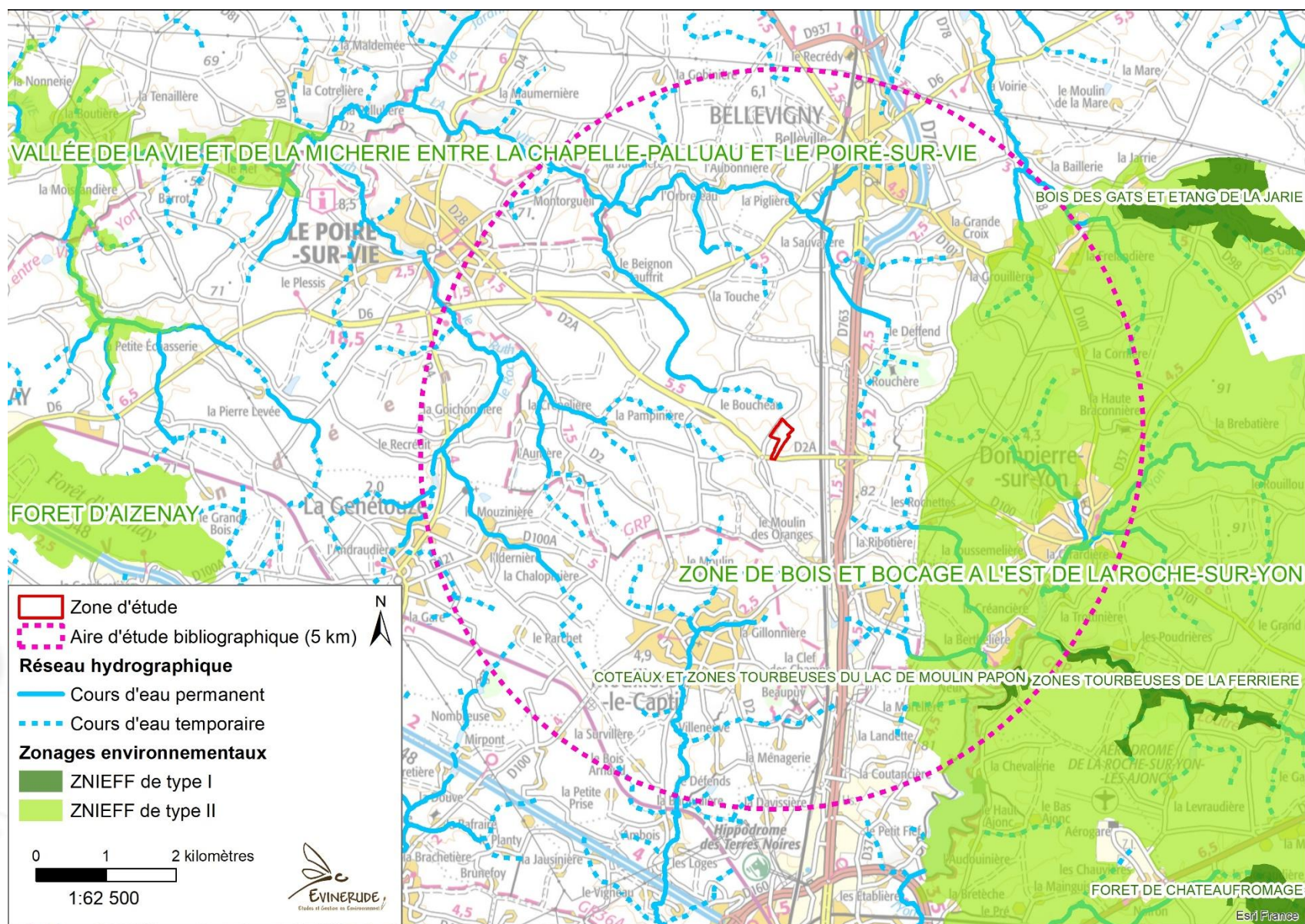


Figure 9 : Localisation des ZNIEFF

2.1.2 Site Natura 2000

Les sites NATURA 2000 sont un réseau d'espaces naturels situé sur le territoire de l'Union Européenne. Chaque Etat membre propose des zones où se trouvent des habitats naturels et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire. L'objectif est de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel du territoire européen.

Le réseau Natura 2000 comprend 2 types de zones réglementaires : les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

- Les **ZPS** sont désignées à partir de l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) définies par la directive européenne du 25/04/1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (appelée couramment « Directive Oiseaux »).
- Les **ZSC** sont définies par la directive européenne du 21/05/1992 sur la conservation des habitats naturels (appelée couramment « Directive Habitats »). Une ZSC est d'abord « pSIC » ("proposé Site d'Importance Communautaire") puis " SIC " après désignation par la commission européenne et enfin "ZSC" pour " Zone Spéciale de Conservation" après arrêté du ministre chargé de l'Environnement.

Aucune ZPS ou ZSC n'est présente au sein de l'aire d'étude bibliographique. En revanche, deux ZSC sont présentes dans un rayon de 30 kilomètres. Il s'agit des « Dunes, forêt et marais d'Olonne » et du « Marais Poitevin ».

Le tableau ci-dessus décrit les ZSC les plus proches :

Tableau 4 : Sites Natura 2000 les plus proches.

Type et numéro	Intitulé Distance au projet	Description	Lien écologique
ZSC FR5400446	Marais Poitevin - 25 km au sud-est	<u>Lien vers la fiche FSD</u> <u>Habitats potentiels inscrits à l'annexe I :</u> - 6410 : Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) - 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin - 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>) <u>Espèces potentielles visées à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE :</u> Amphibiens : Triton crêté Chiroptères : Grand murin, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein Coléoptères : Lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes, Grand capricorne Crustacés : Vertigo de Des Moulins Lépidoptères : Ecaille chinée, Cuivré des marais	Aucune continuité ou connexion entre le site d'étude et la ZSC. Les espèces mentionnées peuvent potentiellement être présentes sur site avec des habitats similaires mais pas les populations issues de la ZSC car le zonage est très éloigné. Les prairies humides, les linéaires arborés, les haies et les mares sont des habitats favorables à ces espèces.
ZSC FR5200656	Dunes, forêt et marais d'Olonne -	<u>Lien vers la fiche FSD</u> <u>Habitats potentiels inscrits à l'annexe I :</u>	Aucune continuité ou connexion entre le site d'étude et la ZSC. Les espèces mentionnées peuvent potentiellement être présentes sur

Type et numéro	Intitulé Distance au projet	Description	Lien écologique
	30 km au sud-ouest	Aucun habitat potentiel. <u>Espèces potentielles visées à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE :</u> Amphibiens : Triton marbré, Alyte accoucheur, Crapaud calamite, Rainette verte, Grenouille agile Chiroptères : Sérotine commune, Murin de Daubenton, Pipistrelle de Kuhl, Noctule sp, Oreillard sp Mammifères : Belette d'Europe Lépidoptères : Sphinx de l'Epilobe Oiseaux : Tourterelle des bois Reptiles : Lézard à deux raies, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Coronelle lisse	site avec des habitats similaires mais pas les populations issues de la ZSC, celle-ci étant très éloignée. Les prairies humides, les linéaires arborés, les haies et les mares sont des habitats favorables à ces espèces.

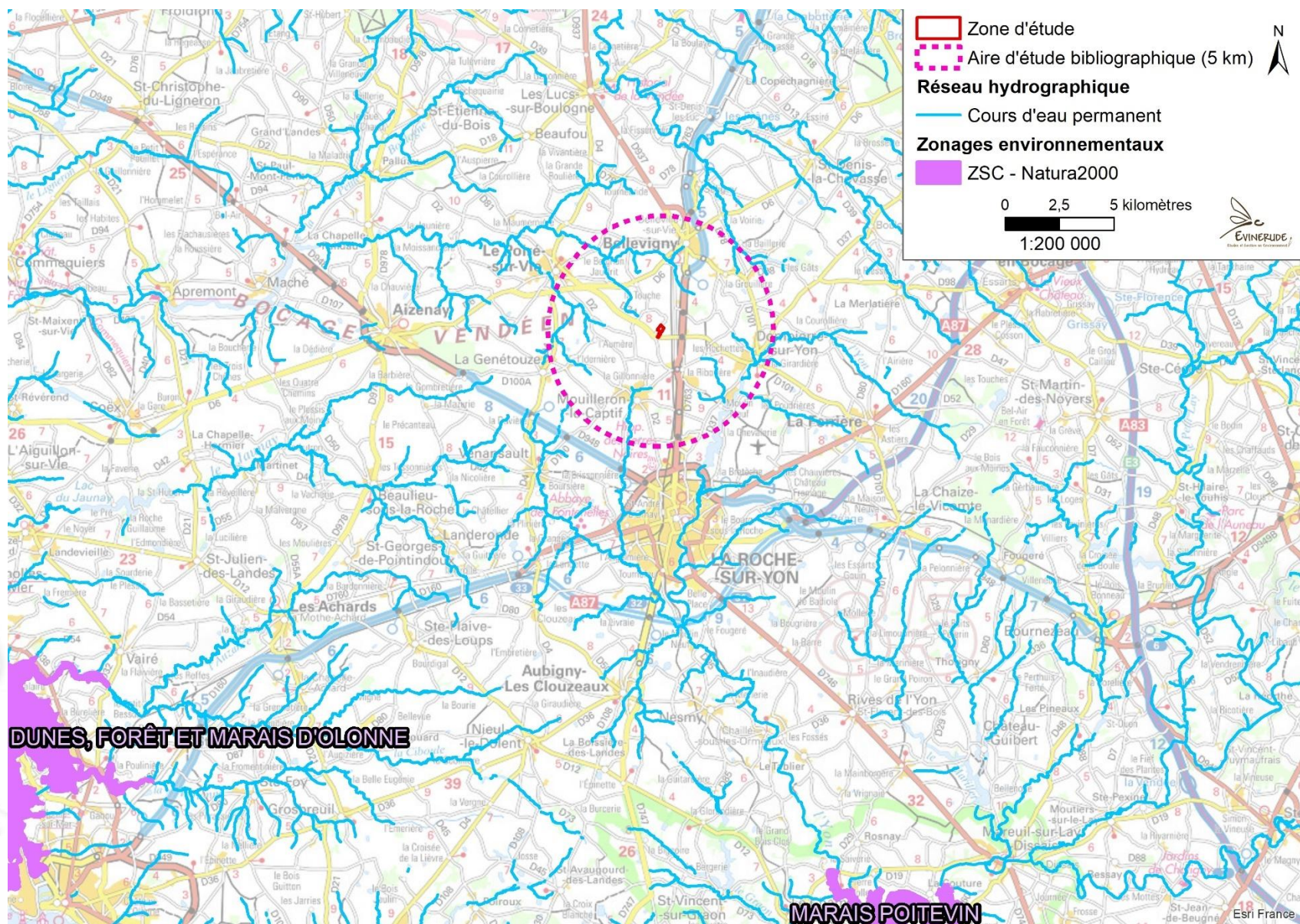


Figure 10 : Localisation des sites Natura 2000

2.1.3 Espaces naturels sensibles

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont un outil de protection des espaces naturels « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent ». Les ENS sont le cœur des politiques environnementales des conseils départementaux. Ils contribuent généralement à la trame verte et bleue nationale, qui décline le réseau écologique paneuropéen en France, à la suite du Grenelle de l'Environnement et dans le cadre notamment des SRCE que l'État et les conseils régionaux doivent mettre en place en 2011, avec leurs partenaires départementaux notamment.

Une ZPENS (zone de préemption) est présente au sein de l'aire d'étude bibliographique. Il s'agit du Parc de Beaupuy situé au sud du site d'étude.

Tableau 5 : Espaces Naturels Sensibles à proximité de la zone d'étude.

Type	Intitulé Distance au projet	Description
ZPENS - /	Parc de Beaupuy - 3,5 km au sud	Le Parc de Beaupuy entoure une ancienne demeure construite en 1871. Les 33 hectares du parc de Beaupuy offrent au public une découverte des différents milieux naturels de qualité. Le site est cependant géré de manière intensive, avec une tonte régulière des espaces verts, et des espèces exotiques en ornementation.

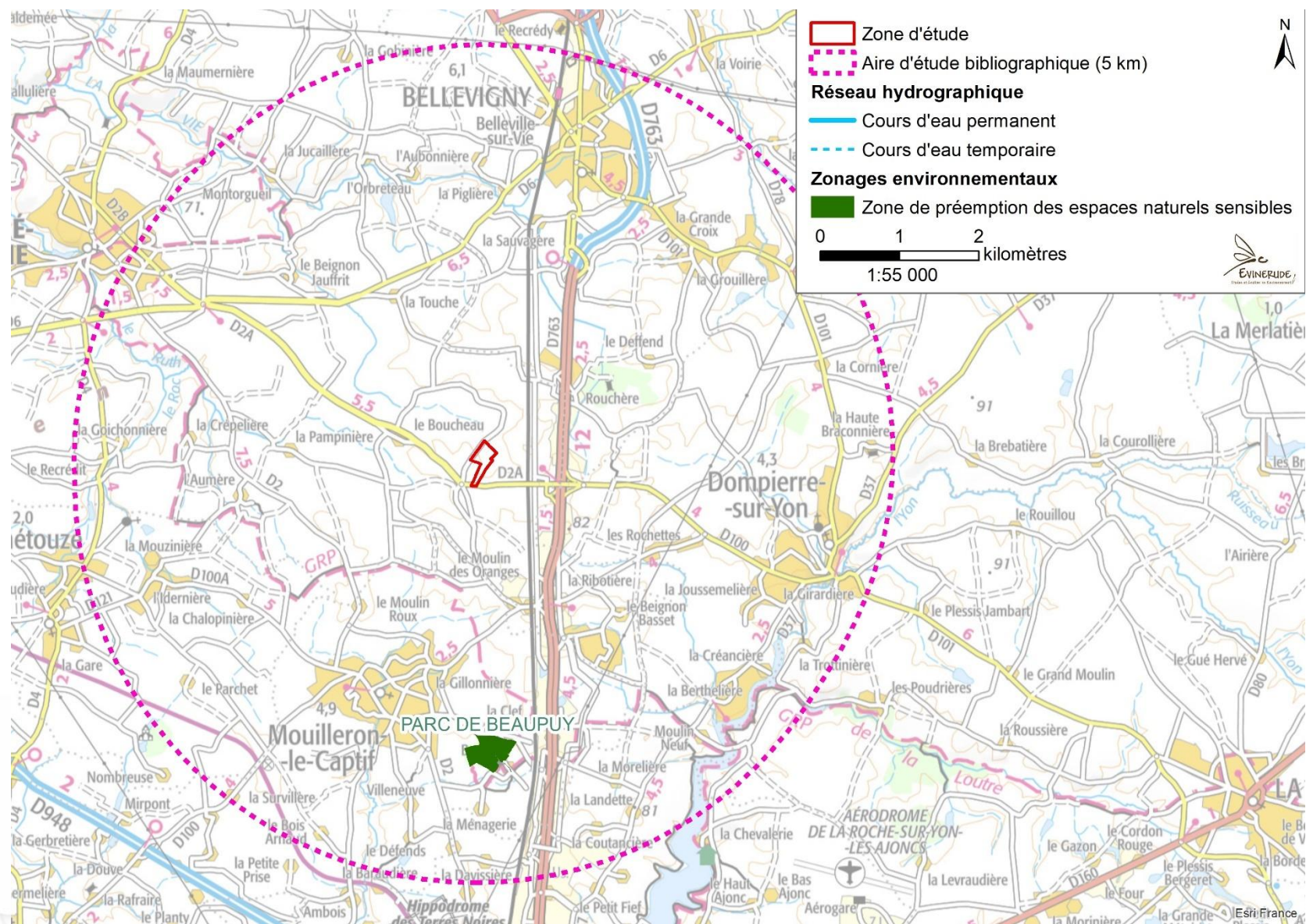


Figure 11 : Cartographie de localisation des ZPENS

2.1.4 Autres périmètres

Aucun autre périmètre de type APPB, PNR, RNR n'est connu au sein de l'aire d'étude bibliographique.

2.1.5 Synthèse des zonages environnementaux

Intitulé	Numéro	Distance au projet	Enjeu connectivité
ZNIEFF de type I			
Coteaux et zones tourbeuses du lac de Moulin Papon	520616306	4,5 km au sud-est	Faible
Zones tourbeuses de la Ferrière	520616307	4,8 km au sud-est	Faible
Bois des Gats et étang de la Jarie	520616309	5,6 km au nord-est	Faible
ZNIEFF de type II			
Zone de bois et bocage à l'est de la Roche-sur-Yon	520005759	2 km à l'est	Faible
Natura 2000			
Marais Poitevin	FR5400446	25 km au sud-est	Nul
Dunes forêt et marais d'Olonne	FR5200656	30 km au sud-ouest	Nul
ENS			
Parc de Beaupuy	-	3,5 km au sud	Faible

La zone d'étude ne présente aucune connexion évidente avec les zonages d'inventaire et de protection identifiés à proximité.

Cependant, il n'est pas exclu que la zone d'étude accueille des habitats et des espèces cités sur les listes des sites ZNIEFF et N2000, que ce soit en reproduction ou en alimentation/transit. Les habitats et espèces potentiels ont fait l'objet de recherches particulières.

2.2 Fonctionnement écologique du territoire : les Trames Verte et Bleue

2.2.1 Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires

Le SRADDET, nouveau schéma transversal et intégrateur, dont l'élaboration a été confiée au Conseil régional, a été créé par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe.

En Pays de la Loire, l'élaboration a été réalisée sur la base de réunions de concertations thématiques et transversales organisées depuis 2017. Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par le Conseil régional les 16 et 17 décembre 2021 et a été approuvé par arrêté du préfet de région le 7 février 2022.

Le SRADDET fixe des objectifs de moyen et long terme sur le territoire de la région dont :

- **Protéger et valoriser le patrimoine naturel, la fonctionnalité des milieux et les paysages ;**
- **Préserver et reconquérir la Trame verte et bleue.**

Le SRADDET vient se substituer à compter de son approbation au SRADD (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable) qui comprenait les schémas préexistants suivants : schéma régional climat air énergie (SRCAE), schéma régional de l'intermodalité, plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), **schéma régional de cohérence écologique (SRCE)**.

Les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) déclinaient régionalement la politique nationale trame verte et bleue en identifiant des continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) à préserver ou à remettre en bon état, qu'elles soient terrestres (trame verte) ou aquatiques et humides (trame bleue), pour :

- Favoriser le déplacement des espèces et réduire la fragmentation des habitats ;
- Préparer l'adaptation au changement climatique et préserver les services rendus par la biodiversité.

L'ensemble des travaux réalisés dans le cadre du SRCE Pays de la Loire (abrogé) a été capitalisé et homogénéisé dans le cadre du SRADDET, pour établir un nouveau cadre de référence pour la trame verte et bleue à l'échelle de cette même région.

L'emprise des projets se situe sur la commune du Poiré-sur-Vie. Selon le SRADDET, le site d'étude est un territoire agricole sans réservoirs apparents mais avec quelques corridors de la trame bleue. Il est cependant situé à proximité de réservoirs de biodiversité.

Selon la carte du SRADDET, le site d'étude est localisé sur des terres agricoles. Il est situé en dehors de tout type de réservoir de biodiversité mais il est connecté par le réseau hydrographique au réservoir présent au nord. Il identifie une discontinuité importante dans au sein de la mosaïque d'habitats : la départementale D763 à l'est. L'enjeu est par conséquent jugé faible pour la trame bleue et nul pour la trame verte.

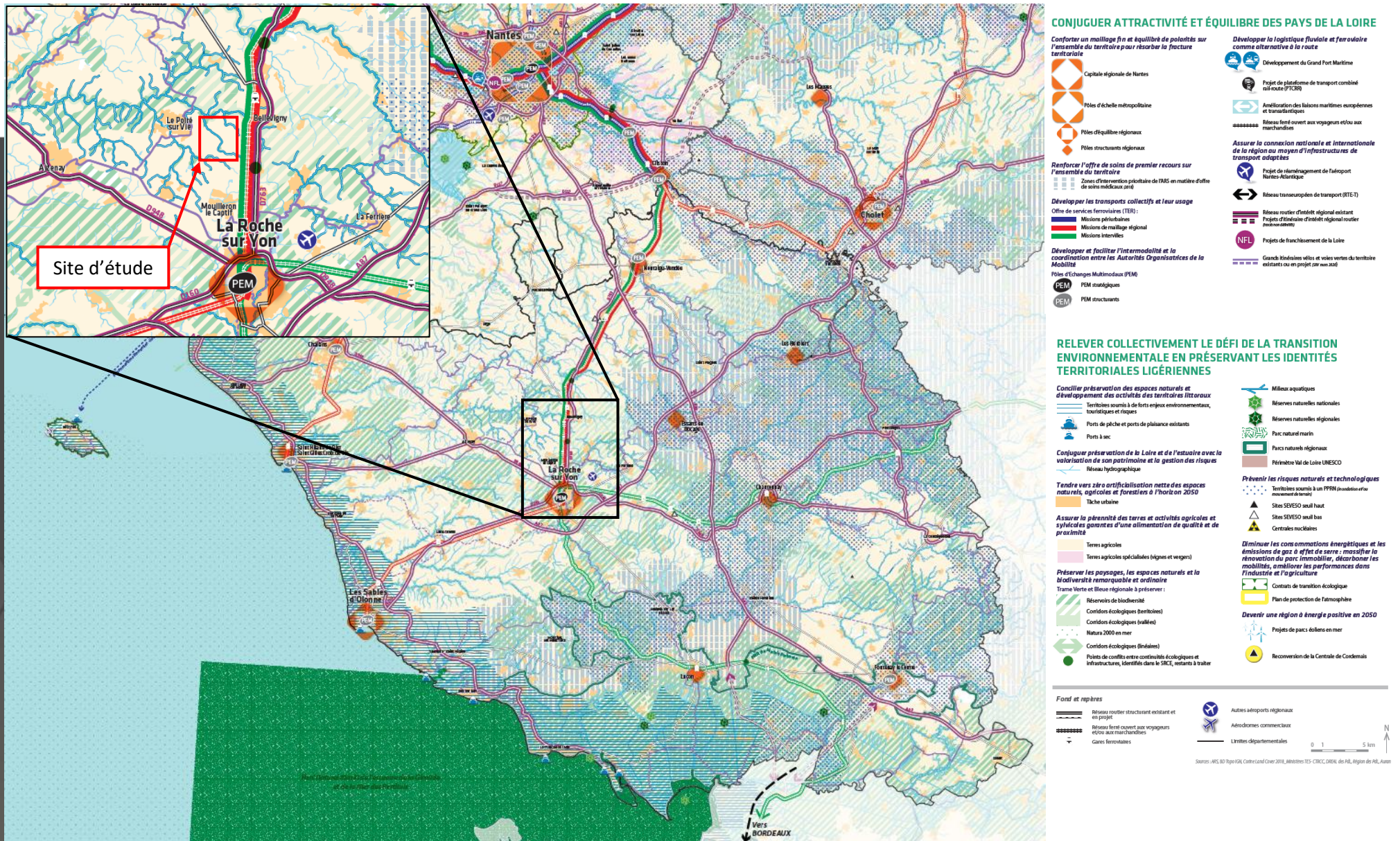


Figure 12: Trame verte et bleue extraite du SRADDET Pays de la Loire

2.2.2 SCoT

Le schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Il s'impose aux divers documents d'urbanisme PLU, PDU, PLH, etc.

La commune du Poiré-sur-Vie fait partie du SCoT Yon et Vie approuvé le 11 février 2020.

D'après le SCoT, le site d'étude n'intercepte aucun réservoir ni corridor de biodiversité à préserver. Il est situé au sein de sites d'activités. A ce titre l'enjeu pour la Trame verte et bleue est jugé nul.

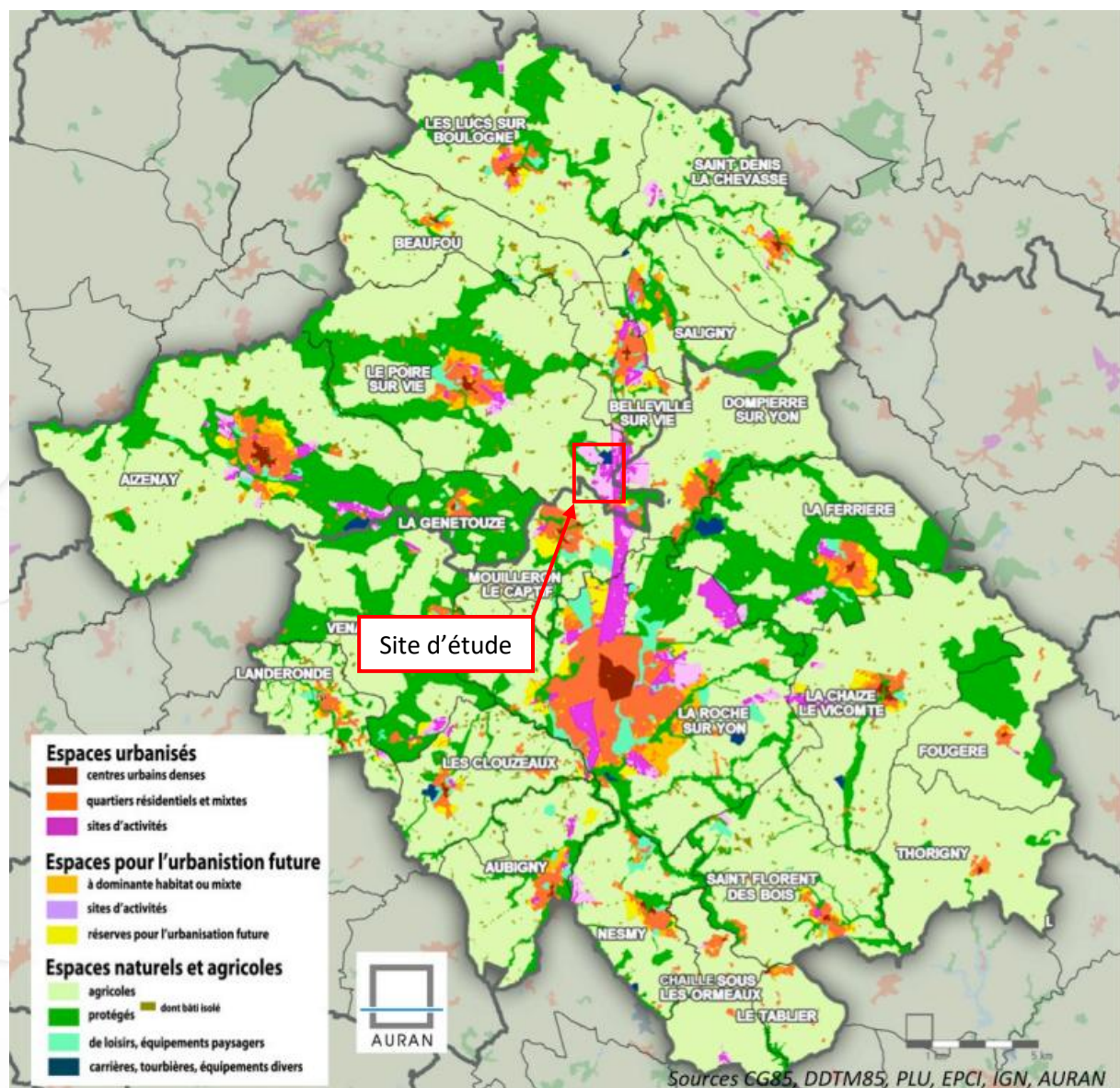


Figure 13 : Trame Verte et Bleue du SCoT Yon et Vie

2.2.3 Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUi-H)

Le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat (PLUi-H) permet l'orientation de l'aménagement du territoire à l'échelle de plusieurs communes et de mettre en cohérence leurs différents enjeux (mobilité, habitat, activités économiques, environnement...). Comme les autres documents d'urbanisme, il doit viser à assurer les conditions d'une planification durable du territoire en conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols).

La commune du Poiré-sur-Vie fait partie de la communauté de communes Vie et Boulogne dont le PLUi-H a été engagé depuis mars 2021.

Le site d'étude ne s'inscrit dans aucun milieu structurant de trames principales ou de cœurs de natures, identifié par le PLUi-H de Vie et Boulogne. Il se retrouve cependant au sein d'une zone de prise en compte de l'influence de la Roche-sur-Yon dans les aménagements futurs.

Compte-tenu de ces éléments, **l'enjeu concernant le fonctionnement écologique à l'échelle de la CC Vie et Boulogne est jugé faible.**

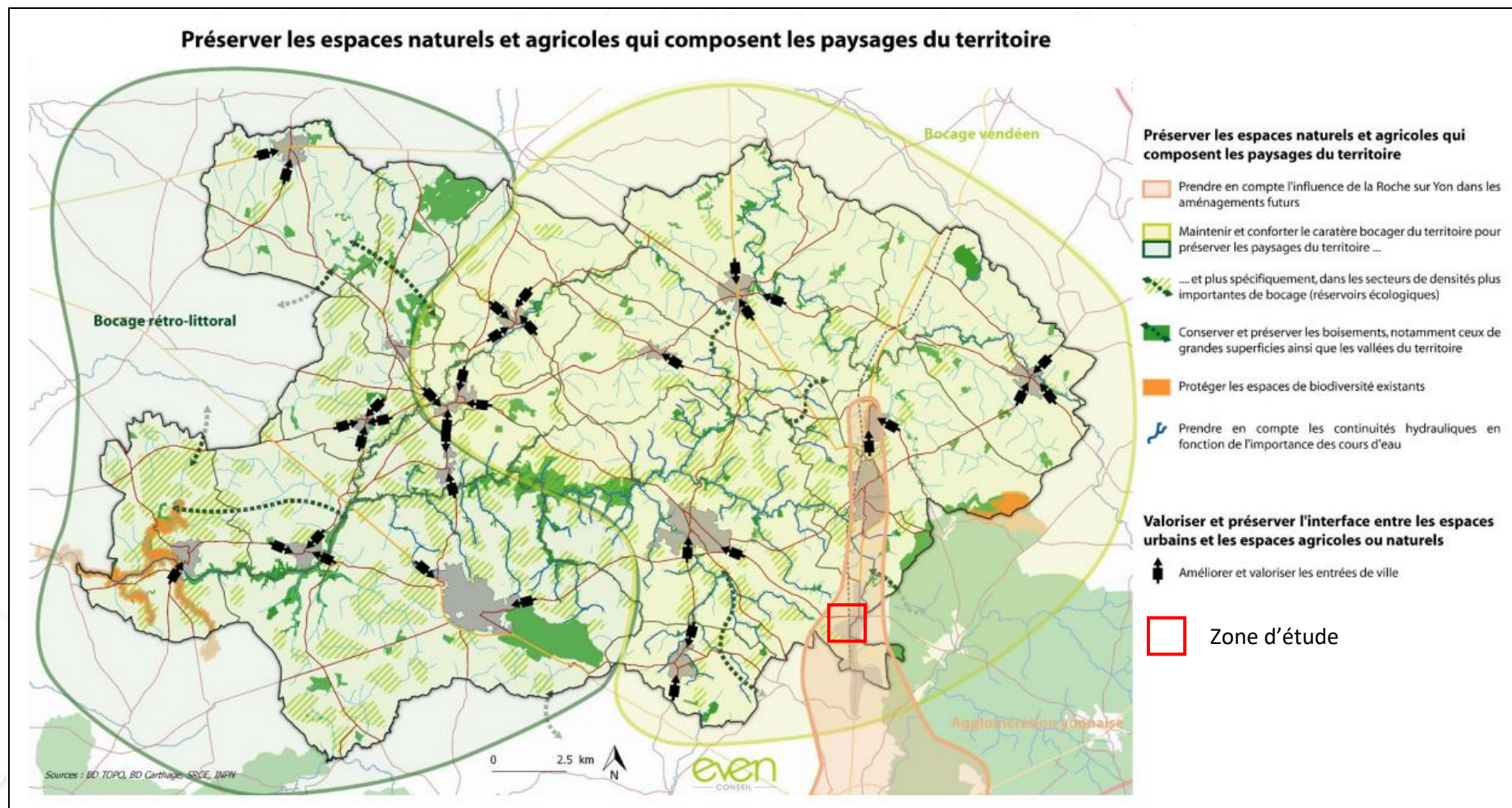


Figure 14 : Trame Verte et Bleue du PLUi-H de la communauté de commune de Vie et Boulogne

2.3 Diagnostic écologique

2.3.1 Habitats naturels de la zone d'étude

Le présent diagnostic est établi grâce à une analyse croisée de la bibliographie, des orthophotographies et des journées de prospections de terrain réalisées le 27 avril, le 9 juin et le 31 juillet 2023

La zone d'étude s'inscrit dans un contexte bocager typique de la région. Elle présente plusieurs types de milieux : des milieux boisés avec des haies bocagères et des fourrés, des habitats ouverts avec des ronciers et des prairies mésophiles. 16 habitats ont été définis en tout dans la zone d'étude rapprochée (dont 10 dans la zone d'étude).



Figure 15 : Prise de vue du site

Les résultats des inventaires floristiques ont permis de définir 16 habitats naturels ou anthropiques. Ces résultats sont présentés dans le tableau de la page suivante. Une série de photographies illustrant les formations est également présentée dans les pages suivantes.

Ces formations peuvent être regroupées en 6 grands types :

- **Milieux prairiaux, ouverts et formations associées** : Prairie mésophile de fauche à *Anthoxanthum odoratum* et *Rumex acetosa*, Prairie mésophile de fauche à *Bromus hordeaceus* et *Geranium dissectum*, Ourlet herbacé de bord de route ;
- **Milieux arbustifs** : Roncier, Fourré à *Prunus spinosa*, Fourré de saules ;
- **Milieux arborescents** : Chênaie ligérienne à *Ruscus aculeatus*, Haie bocagère arborée
- **Milieux anthropiques** : Prairie améliorée, Monoculture intensive, Voirie, Zone anthropisée, Fossé, Drain.

Tableau 6 : Description des habitats de l'aire d'étude rapprochée (surface totale : 16,1 ha). Format A3

Intitulé (CCB / Natura 2000)	Habitat élémentaire EUNIS - Description générale	Surface Longueur Pourcentage de l'AER	Description <i>in situ</i>	Justification de l'intérêt écologique	Enjeu de conservation
Pelouses, prairies et formations associées					
Ourlet herbacé de bord de route (37.72/)	E5.43 Lisières forestières ombragées Communautés nitrohygrophiles d'espèces herbacées, habituellement à larges feuilles, se développant le long des côtés ombragés des peuplements boisés et des haies.	3 955 m² 2,46 %	Cet habitat est présent au sud et à l'ouest de la zone d'étude, entre la voirie et les haies délimitant les parcelles agricoles. Cet habitat comprend la végétation des fossés de bord de routes. Cortège floristique : Strate herbacée : Asphodèle blanc (<i>Asphodelus albus</i>), Oenanthe safranée (<i>Oenanthe crocata</i>), Lampsane commune (<i>Lapsana communis</i>), Cerfeuil sauvage (<i>Anthriscus sylvestris</i>) Digitale pourpre (<i>Digitalis purpurea</i>), Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), Lamier pourpre (<i>Lamium purpureum</i>), Vergerette du Canada (<i>Erigeron canadensis</i>).	Cet habitat herbacé commun ne présente pas d'enjeu particulier	Faible
Prairie mésophile de fauche à <i>Anthoxanthum odoratum</i> et <i>Rumex acetosa</i> (38.22 /)	E2.22 - Prairies de fauche planitiaires subatlantiques Il s'agit de prairies mésophiles permanentes établies sur des sols fertiles, plus ou moins profonds et bien pourvus en eau. Elles se développent sur des substrats de nature géologique très variées (calcaires secondaires, argiles, limons, sables tertiaires) dont l'influence peut être en partie « gommée » par le mode d'exploitation. La hauteur de la végétation varie en fonction de la richesse du sol et du mode d'exploitation mais excède le plus souvent les 50 cm. La fauche de ces prairies permet d'en conserver la structure et la diversité floristique spécifique en limitant la concurrence des plantes monopolistes.	1,4481 ha 8,99 %	Cette formation à vocation fourragère occupe quelques portions de la zone d'étude, au sud et à l'est de la parcelle. Cette formation se développe sur les légers renflements topographiques et présente ainsi un cortège mésophile. Syntaxon : <i>Arrhenatherion elatioris</i> Cortège floristique : Strate herbacée : Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>), Oseille commune (<i>Rumex acetosa</i>), Géranium à feuilles découpées (<i>Geranium dissectum</i>), Marguerite commune (<i>Leucanthemum vulgare</i>), Oseille commune (<i>Rumex acetosa</i>), Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), Millepertuis couché (<i>Hypericum humifusum</i>), Renoncule bulbeuse (<i>Ranunculus bulbosus</i>).	Cet habitat herbacé commun ne présente pas d'enjeu particulier	Faible
Prairie mésophile de fauche à <i>Bromus hordeaceus</i> et <i>Geranium dissectum</i> (38.22 /)	E2.22 - Prairies de fauche planitiaires subatlantiques Il s'agit d'une déclinaison de l'habitat précédent.	4,8257 ha 29,97 %	Cette formation occupe une large portion de la zone d'étude à l'est. Elle se trouve sur un faible renflement topographique. Elle est aussi présente au nord-est de l'aire d'étude rapprochée, en mosaïque avec des haies bocagères. Syntaxon : <i>Arrhenatherion elatioris</i> Cortège floristique : Strate herbacée : Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>), Brome mou (<i>Bromus hordeaceus</i>), Oseille commune (<i>Rumex acetosa</i>), Géranium à feuilles découpées (<i>Geranium dissectum</i>), Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), Ray-gras Anglais (<i>Lolium perenne</i>), Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), Renoncule bulbeuse (<i>Ranunculus bulbosus</i>), Vergerette du Canada (<i>Erigeron canadensis</i>).	Cet habitat herbacé commun ne présente pas d'enjeu particulier	Faible
Milieux arbustifs					
Fourrés à <i>Prunus spinosa</i> (31.811)	F3.111 – Fourrés à Prunellier et ronces Cet habitat correspond aux formations arbustives très denses caractéristiques des lisières forestières. Elles signent l'évolution des milieux de friches vers des formations boisées en l'absence de gestion (abandon de la fauche ou du pâturage).	189 m² 0,12 %	Syntaxon : <i>Pruno-Rubion fruticosi p.</i> Cortège floristique : Strate arbustive : Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>), Ronce commune (<i>Rubus fruticosus</i>). Strate herbacée : Tamier commun (<i>Dioscorea communis</i>), Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>).	Cet habitat arbustif commun ne présente pas d'enjeu particulier	Faible
Roncier (31.831 /)	F3.131 - Roncier Il s'agit de fourrés pionniers denses mésophiles quasi-monospécifiques, dominés par des ronces (<i>Rubus</i> spp.). Cet habitat très commun se développe en lisière et coupe forestières, le long de chemins, routes, haies ou encore en prairies pâturées de manière très extensive. Il présente une faible valeur patrimoniale mais peut potentiellement servir de zones d'alimentation et de nidification pour les passereaux.	3 607 m² 2,24 %	Cette formation est présente sur le pourtour de la zone d'étude, au pied des haies et fourrés. Cette formation était aussi présente autour de la mare, mais a été détruite à l'automne 2023 Syntaxon : <i>Pruno-Rubion fruticosi p.</i> Cortège floristique : Strate arbustive : Ronce commune (<i>Rubus fruticosus</i>).	Cet habitat arbustif commun ne présente pas d'enjeu particulier	Faible
Milieux boisés					
Chênaie ligérienne (41.22 /)	G1.A12 Chênaies pédonculées acidiclinales à neutrocalcicoles Forêts de Quercus robur, Fraxinus excelsior et Carpinus betulus des fonds des vallées et des versants inférieurs frais et humides du sud-ouest de la France, s'étendant au sud jusqu'au piémont pyrénéen. Elles sont accompagnées par Sorbus torminalis, Ruscus aculeatus et de nombreuses espèces thermoclines, acidoclines et méditerranéatoatlantiques. Cet habitat est intégralement en mosaïque avec l'habitat suivant.	Mosaïque des deux habitats : 9 351 m² 5,81 % Fourrés de saules isolés : 928 m² 0,58 %	Cette formation est présente sur le pourtour de la zone d'étude, en mosaïque avec des fourrés de saules, notamment sur le contour nord et sud-est. Syntaxon : <i>Rusco aculeati-Quercetum roboris</i> Cortège floristique : Strate arborée : Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), Alisier torminal (<i>Sorbus torminalis</i>). Strate arbustive : Aubépine à un style (<i>Crataegus monogyna</i>), Chèvrefeuille des bois (<i>Lonicera periclymenum</i>) Strate herbacée : Fragon (<i>Ruscus aculeatus</i>), Garance voyageuse (<i>Rubia peregrina</i>), Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>), Brome stérile (<i>Anisantha sterilis</i>), Stellaire holostée (<i>Stellaria holostea</i>), Ronce commune (<i>Rubus fruticosus</i>).	↗ Ecosystème à long temps de régénérescence	Modéré
Haie bocagère arborée (84.1 x 84.2 /)	G5.1 - Alignements d'arbres Alignements plus ou moins ininterrompus d'arbres formant des bandes à l'intérieur d'une mosaïque d'habitats herbeux ou de cultures ou le long des routes,	1,2393 ha 7,70 %	Ces alignements sont présents autour de la zone d'étude en mosaïque avec des haies arbustives, marquant le périmètre de la zone d'étude. Cortège floristique :	↗ : Ecosystème à long temps de régénérescence	Modéré

Intitulé (CCB / Natura 2000)	Habitat élémentaire EUNIS - Description générale	Surface Longueur Pourcentage de l'AER	Description <i>in situ</i>	Justification de l'intérêt écologique	Enjeu de conservation
	généralement utilisés comme abri ou ombrage. Les alignements d'arbres diffèrent des haies (FA) en ce qu'ils sont composés d'espèces pouvant atteindre au moins 5 m de hauteur et qu'ils ne sont pas régulièrement taillés sous cette hauteur. FA.3 – Haie d'espèces indigènes riche en espèces Haies composées principalement d'espèces locales avec en moyenne au moins cinq espèces ligneuses indigènes sur 25 m de long. En Europe occidentale, beaucoup de ces haies sont probablement d'origine médiévale.		Strate arborée : Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), Charme commun , (<i>Carpinus betulus</i>), Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>), Chêne chevelu (<i>Quercus cerris</i>), Alisier torminal (<i>Sorbus torminalis</i>), Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>), Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>). Strate arbustive : Eglantier (<i>Rosa canina</i>), Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>), Aubépine à un style (<i>Crataegus monogyna</i>), Chèvrefeuille des bois (<i>Lonicera periclymenum</i>) Strate herbacée : Lierre grimpant (<i>Hedera helix</i>), Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>), Brome stérile (<i>Anisantha sterilis</i>), Stellaire holostée (<i>Stellaria holostea</i>), Ronce commune (<i>Rubus fruticosus</i>), Géranium pourpré (<i>Geranium purpureum</i>), Fragon (<i>Ruscus aculeatus</i>), Nombрил de Vénus (<i>Umbelicus rupestris</i>)		
Milieux anthropiques					
Prairie améliorée (81.1 /)	E2.61 - Prairies améliorées sèches ou humides Il s'agit de prairies permanentes semées ou très fortement fertilisées, parfois aussi traitées avec des herbicides sélectifs	4 854 m² 3,01 %	Cet habitat occupe une parcelle agricole voisine de la zone d'étude, au sud-ouest. Cortège floristique : Strate herbacée : Ray-grass anglais (<i>Lolium perenne</i>),	Cet habitat d'origine anthropique ne représente qu'un très faible intérêt floristique de par la très faible diversité spécifique qu'il comporte.	Très faible
Monoculture intensive (82.1 /)	I1.1 – Monocultures intensives Cet habitat correspond aux grandes cultures où s'opèrent des traitements intensifs (fertilisation chimique ou organique, utilisation de produits phytosanitaires, systèmes d'irrigation). Cette unité de végétation monospécifique laisse peu de place au développement d'espèces végétales indigènes. Des marges de végétation spontanée sont tout de même présentes entre ces cultures, où s'expriment principalement des espèces adventices et des espèces invasives.	2805 m² 1,74 %	Cet habitat occupe deux parcelles agricoles de la zone d'étude rapprochée : l'une à l'ouest de la zone d'étude, l'autre au sud du site.	Cet habitat d'origine anthropique ne représente qu'un très faible intérêt floristique de par la très faible diversité spécifique qu'il comporte.	Très faible
Zone anthropisé (86 /)	86 - Villes, villages et sites industriels Aires utilisées pour l'occupation humaine et les activités industrielles	1,5286 ha 9,49 %	Il s'agit de trois sites compris dans l'aire d'étude rapprochée, hors de la zone d'étude. A l'ouest, il s'agit d'une aire d'accueil de gens du voyage ; à l'est, d'une plateforme de valorisation des déchets vert ainsi que d'une unité de méthanisation. Au niveau de l'aire d'accueil, des espèces rudérales se sont installées, et des arbustes ont été plantées. Cortège floristique : Strate arbustive : Noisetier (<i>Coryllus avellana</i>), Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>), Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>), Merisier (<i>Prunus avium</i>), Buddleia de David (<i>Buddleia davidii</i>) Strate herbacée : Luzerne lupuline (<i>Medicago lupulina</i>), Plantain corne-de-cerf - <i>Plantago coronopus</i>), Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), petite Oseille (<i>Rumex acetosella</i>), Porcelle enracinée (<i>Hypochaeris radicata</i>)	Cet habitat d'origine anthropique ne représente pas d'enjeu particulier	Très faible
Fossé (89.22 /)	J5.41 - Canaux d'eau non salée complètement artificiels Il s'agit d'ouvrages linéaires creusés de manière artificielle par l'homme destinés à l'écoulement de l'eau. Ils assurent des fonctions de drainage des parcelles pour améliorer l'usage des sols ou d'évacuation des eaux de ruissellement des infrastructures comme les routes. Les fossés peuvent jouer un rôle de corridor biologique et assurer constituer des zones favorables au développement de végétations humides et aquatiques et à la reproduction d'espèces animales inféodées à ces milieux (amphibiens, odonates...).	1100 ml	Il s'agit de fossés végétalisés bordant la voirie à l'ouest et au sud de la zone d'étude. Le cortège est celui de l'habitat « Ourlet herbacé de bord de route ».	Cet habitat d'origine anthropique commun ne présente qu'un faible intérêt floristique.	Très faible
Drain (89.22 /)	J5.41 - Canaux d'eau non salée complètement artificiels Il s'agit de drains, c'est-à-dire de tuyaux enterrés en faible profondeur pour évacuer l'eau du sol. Une légère dépression est généralement visible en surface, dû au tassement du sol après installation des drains.	708 ml	Des drains entièrement végétalisés sont présents sur la zone d'étude. Le cortège est similaire à cet habitat.	Cette formation d'origine anthropique ne représente qu'un faible intérêt floristique.	Très faible
Voirie (86/)	J4 - Réseaux de transport et autres zones de construction à surface dure Cet intitulé représente les routes présentes à proximité de la zone d'étude.	3 363 m² 2,09%	Il s'agit des routes longeant la zone d'étude au sud et à l'ouest.	Cet habitat fortement anthropique et commun ne représente aucun enjeu.	Nul

- 2 : EEE = Espèce exotique envahissante
- **Cortège floristique** : en gras = espèces dominantes ; souligné = espèces indicatrices de l'habitat ; **en vert** : espèce exotique envahissante



Figure 16 : Ourlet herbacé de bord de route



Figure 17 : Prairie mésophile de fauche à *Anthoxanthum odoratum* et *Rumex acetosa*



Figure 18 Prairie mésophile de fauche à *Bromus hordeaceus* et *Geranium dissectum*



Figure 19 : Fourré à *Prunus spinosa*



Figure 20 : Roncier



Figure 21 : Chênaie ligérienne à *Ruscus aculeatus*



Figure 22 : Prairie améliorée



Figure 23 : Haie bocagère arborée



Figure 24 : Monoculture intensive



Figure 25 : Zone anthropisée



Figure 26 : Fossé



Figure 27 : Drain



Figure 28 : Voirie

Tableau 7 : Synthèse des habitats naturels et anthropiques observés dans la zone d'étude rapprochée (Surface totale : 16,1 ha)

Intitulé	EUNIS	CCB	EUR28 N2000	Etat de conservation	Surface	Enjeu local de conservation
Haie bocagère arborée	84.1 x 84.2	FA.3 x G5.1	/	Bon	8 947 m ²	Modéré
Haie bocagère en mosaïque avec une prairie mésophile de fauche à <i>Bromus hordeaceus</i> et <i>Geranium dissectum</i>	84.1 x 84.2 x 38.2	FA x G5.1 x E2	/	Bon	6 892 m ²	Modéré
Prairie mésophile de fauche à <i>Anthoxanthum odoratum</i> et <i>Rumex acetosa</i>	38.22	E2.22	/	Bon	1,44 ha	Faible
Prairie mésophile de fauche à <i>Bromus hordeaceus</i> et <i>Geranium dissectum</i>	38.22	E2.22	/	Bon	4,48 ha	Faible
Ourlet herbacé de bord de route	37.72	E5.43	/	Bon	3 955 m ²	Faible
Fourré à <i>Prunus spinosa</i>	31.811	F3.111	/	Bon	189 m ²	Faible
Roncier	31.831	F3.131	/	Bon	3 607 m ²	Faible
Mare	21.1	C1	/	Dégradé	666 m ²	Faible
Fossé	89.22	J5.41	/	Bon	1100 ml	Très faible
Drain	89.22	J5.41	/	Bon	708 ml	Très faible
Monoculture intensive	82.1	I1	/	N/A	2 805 m ²	Très faible
Prairie améliorée	81.1	E2.61	/	N/A	4 854 m ²	Très faible
Zone anthropisée	86	J4	/	N/A	1,52 ha	Très faible
Voirie	86	J4	/	N/A	3 363 m ²	Nul
16,1 ha						

1 selon le critère floristique de l'arrêté du 1er octobre 2009.

SYNTHESE DES HABITATS NATURELS :

Les formations en présence sont principalement herbacées avec des formations arbustives et arborées encadrant la zone d'étude. Globalement les enjeux sont **faibles à modérés**, exceptés pour les milieux anthropiques qui portent un enjeu **très faible à nul**.

2.3.2 Flore

2.3.2.1 Flore commune

Le cortège floristique de la zone d'étude est relativement commun et varié, constat relatif à la diversité des habitats présents. Au total 122 taxons ont été recensés au cours des inventaires de terrain. Ils sont listés dans le Tableau 18 présenté en annexe 1.

2.3.2.2 Flore patrimoniale

Bibliographie

Une synthèse bibliographique a été réalisée afin de visualiser les espèces patrimoniales présentes ou potentiellement présentes sur la zone d'étude. Selon la base de données de données communale de l'INPN et des zonages alentours, 24 espèces végétales jugées patrimoniales sont recensées à l'échelle du territoire du Poiré-sur-Vie et des communes alentours.

Les espèces retenues comme patrimoniales sont celles bénéficiant d'un statut de protection (national, régional ou départemental) et/ou celles mentionnées dans la liste rouge des espèces végétales à un rang supérieur à « quasi-menacé » (inclus).

Seules les 15 espèces ayant une écologie proche des habitats de la zone d'étude sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 8 : Synthèse des espèces patrimoniales pouvant potentiellement être présentes sur le site d'étude

Nom vernaculaire Nom latin	DH	Statut régl.	LRR	LRN	Ecologie	Phénologie d'observation
Laïche puce <i>Carex pulicaris</i>	-	-	NT	LC	Tourbière basses médioeuropéennes à boréo-subalpines	Mai-juin
Laïche tardive <i>Carex viridula</i>	-	-	NT	LC	Tourbière basses médioeuropéennes à boréo-subalpines, acidophiles	Juin-juillet
Cicendie filiforme <i>Cicendia filiformis</i>	-	-	NT	LC	Tonsures hygrophiles de niveau topographique moyen, thermoatlantique	Mai-septembre
Cicendie naine <i>Exaculum pusillum</i>	-	PR	NT	LC	Tonsures hygrophiles de niveau topographique moyen, thermoatlantique	Juin-septembre
Ache inondée <i>Helosciadium inundatum</i>	-	-	NT	LC	Pelouses amphibies exondables, vivaces, oligotrophiles, atlantiques, planitaires-collinéennes, acidophiles des grèves sablonneuses ou tourbeuses	Juin-juillet
Jonc hétérophylle <i>Juncus heterophyllus</i>	-	-	NT	LC	Pelouses amphibies exondables, vivaces, oligotrophiles, atlantiques à subméditerranéennes	Mai-juillet
Littorelle à une fleur <i>Littorella uniflora</i>	-	PN	NT	LC	Pelouses amphibies exondables, vivaces, oligotrophiles, psychrophiles, laurasiennes	Mai-Août
Lugwigie des marais <i>Ludwigia palustris</i>	-	-	NT	LC	Pelouses amphibies exondables, vivaces, oligotrophiles, atlantiques, planitaires-collinéennes, acidophiles des grèves sablonneuses ou tourbeuses	Juin-septembre
Flûteau nageant <i>Luronium natans</i>	CDH2 CDH4	PN	NT	LC	Herbiers aquatiques, vivaces, enracinés, européens, des eaux douces stagnantes, peu profondes, dystrophiles organiques	Mai-septembre
Lysimaque minime <i>Lysimachia minima</i>	-	-	NT	LC	Tonsures hygrophiles de niveau topographique moyen	Mai-septembre
Myriophylle à fleurs alternes <i>Myriophyllum alterniflorum</i>	-	-	NT	LC	Herbiers vivaces enracinés dulcaquicoles européens, des eaux stagnantes peu profondes, oligotrophiles	Juillet - septembre

Nom vernaculaire Nom latin	DH	Statut rég.	LRR	LRN	Ecologie	Phénologie d'observation
Laïche puce <i>Carex pulicaris</i>	-	-	NT	LC	Tourbière basses médioeuropéennes à boréo-subalpines	Mai-juin
Laïche tardive <i>Carex viridula</i>	-	-	NT	LC	Tourbière basses médioeuropéennes à boréo-subalpines, acidophiles	Juin-juillet
Peucedan de France <i>Peucedanum gallicum</i>	-	PR	LC	LC	Ourlets externes acidophiles médioeuropéens, atlantiques, planitaires-collinéens	Juillet - septembre
Boulette d'eau <i>Pilularia globulifera</i>	-	PN	LC	LC	Pelouses amphibies exondables, vivaces, oligotrophes, atlantiques, planitaires-collinéennes, acidophiles des grèves sablonneuses ou tourbeuses	Juin-septembre
Grassette du Portugal <i>Pinguicula lusitanica</i>		PR	NT	LC	Tourbières basses holarctiques	Mai-juillet
Rhynchospora blanc <i>Rhynchospora alba</i>	-	PR	EN	LC	Gouilles de cicatrization	Juin-septembre
Sagine subulée <i>Sagina revelierei</i>	-	-	VU	LC	Pelouses amphibies à subaquatiques, vivaces, oligotrophes, psychrophiles, boréocontinentales à montagnardes	Mai-juillet
Serratule des teinturiers <i>Serratula tinctoria</i>	-	PR	LC	LC	Mégaphorbiaies subalpines à montagnardes, mésohydriques oligotrophes, acidophiles, occidentales	Juillet - septembre
Châtaigne d'eau <i>Trapa natans</i>	-	-	NT	LC	Communautés européennes de plantes aquatiques annuelles libres	Juin-juillet

LRR : Liste Rouge Pays de la Loire ; LRN : Liste Rouge France ; CR : « en danger critique » ; EN : « en danger » ; VU : Vulnérable ; NT : « quasi-menacé » ; LC : « préoccupation mineure » ; PN : « Protection nationale » ; PR : « Protection régionale » ; PD : « Protection départementale »

Résultat d'inventaire

Lors des prospections terrain, aucune espèce patrimoniale, protégée ou menacée n'a été contactée.

2.3.2.3 Espèces exotiques envahissantes

Le site d'étude comporte plusieurs espèces exotiques envahissantes qui forment pour certaines des peuplements problématiques.

Leurs caractéristiques sont développées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 9 : Liste des espèces invasives recensées au sein de l'aire d'étude.

Nom scientifique	Invasive	Habitat colonisé	Répartition	Période de floraison
Vergerette du Canada <i>Erigeron canadensis</i>	Avérée	Ourlet de bord de route, Prairie améliorée, Fourré de saules	Abondante	Juillet – septembre
Robinier faux-acacia <i>Robinia pseudoacacia</i>	Avérée	Haie bocagère arborée	Ponctuelle	Mai – juin
Buddleia de David <i>Buddleja davidii</i>	Potentielle	Zone anthropisée (individus plantés)	Ponctuelle	Juillet – août



Figure 29 : Illustration des espèces invasives : Robinier faux-acacia vu depuis le site d'étude. Evinerude 2023

Synthèse de la flore invasive

L'espèce la plus préoccupante est la Vergerette du Canada car cette espèce a colonisé des surfaces importantes. Le Buddleia de David ayant été planté en tant qu'ornement au niveau de l'aire d'accueil de gens du voyage, il ne semble pas représenter un risque de prolifération. Le Robinier faux-acacia n'est présent que ponctuellement, en dehors de la zone d'étude. Une prolifération de cette espèce est possible.

L'enjeu lié à la flore invasive est jugé « modéré » de par la présence de plusieurs espèces dont une très étendue à proximité immédiate.

La cartographie de localisation des espèces exotiques envahissantes est présentée dans la figure suivante :

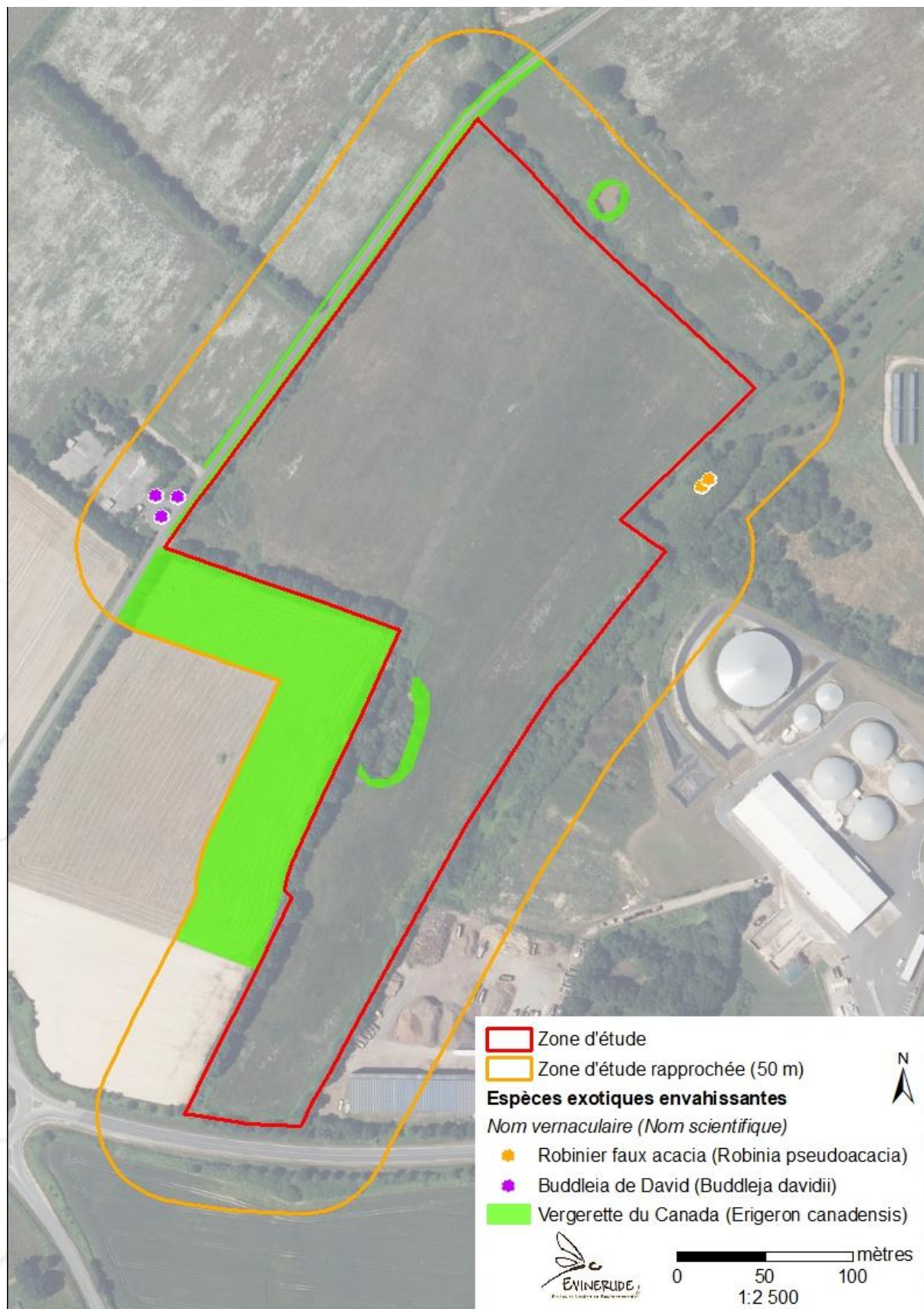


Figure 30: Localisation de la flore invasive

2.3.3 Faune

2.3.3.1 Mammifères (hors chiroptères)

Bibliographie

La bibliographie indique la présence de 21 espèces sur la commune du Poiré-sur-Vie dont 6 espèces protégées : le Campagnol amphibie, l'Ecureuil roux, la Genette commune, le Hérisson d'Europe, la Loutre d'Europe et la Crossope aquatique. Au regard des habitats sur le site d'étude, seuls l'Ecureuil roux, le Hérisson d'Europe sont potentiels en reproduction et la Genette commune est potentielle en transit/alimentation sur site.

- L'**Ecureuil roux** est une espèce de rongeur arboricole présentant une forte plasticité écologique et est susceptible de fréquenter une grande diversité de boisements. L'espèce **est jugée potentielle** sur le site au vu des haies arborées et arbres présents autour de la mare. Cette espèce protégée reste commune aux différentes échelles et présente un enjeu **faible**.
- Le **Hérisson d'Europe** est assez ubiquiste et se rencontre surtout dans les prairies, cultures, petit bois, haies et jardins. Habituee des milieux suburbains, les densités de l'espèce peuvent être de deux à trois fois supérieures qu'en milieu rural. Compte tenu des habitats présents sur la zone d'étude, l'espèce **est jugée potentielle**. Protégée à l'échelle nationale, cette espèce ubiquiste reste commune aux différentes échelles et relève d'un enjeu **faible**.
- La **Genette commune** fréquente des milieux très variés : forêts, bocages, escarpements rocheux, garrigues et berges des cours d'eau. La proximité des milieux aquatiques semble être recherchée par l'espèce pour la recherche de proies. Compte tenu du contexte bocager du site et de la présence d'une mare et de cours d'eau, l'espèce **est jugée potentielle au moins en transit** sur le site d'étude. Protégée mais non menacée à l'échelle nationale, son enjeu est **faible**.

Résultats des inventaires

Au sein des **mammifères** (hors chiroptères), 4 espèces ont été observées au sein de l'aire d'étude. La liste de ces espèces est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 10 : Synthèse des espèces de mammifères contactées lors des inventaires

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Listes rouges		EI	Statut	ELC
		PN	DH	LRN	LRR			
Espèces avérées								
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	Chassable	-	LC	LC	Très faible	T - A	Très faible
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Chassable	-	NT	LC	Faible	Rpro – A	Faible
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Chassable	-	LC	LC	Très faible	Rpo – T – A	Très faible
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	EEE	-	NA	NA	Très faible	R – T – A	Très faible
Espèces potentielles								
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Art.2	-	LC	LC	Faible	Rpo – T – A	Faible
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Art.2	-	LC	LC	Faible	Rpo – T – A	Faible

PN : Protection nationale, DH : Directive habitat ; LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste rouge régionale ; NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, NA : Pas de données ; R : Reproduction ; Rpo : Reproduction potentielle ; Rpro : Reproduction probable ; T : Transit ; A : Alimentation ; EI : Enjeu intrinsèque ; ELC : Enjeu local de conservation.

Le site a été dégradé, la mare ayant été curée et les habitats de fourrés de saules présents tout autour de la mare ayant été détruits. Il s'agit là d'une destruction d'habitats d'espèces protégées pour le Hérisson d'Europe. Les enjeux tiennent compte des habitats présents avant destruction et ne sont par conséquent pas diminués.



Figure 31 : Fourrés de Saule (habitat du Hérisson d'Europe) et Haie bocagère (habitat de l'Ecureuil roux, du Hérisson d'Europe et du Lapin de Garenne)

Les enjeux sont considérés comme **faibles** en raison de la présence du Lapin de Garenne en reproduction et de la présence potentielle de l'Ecureuil roux et du Hérisson d'Europe. Ces deux dernières sont toutes les deux des espèces protégées au niveau national au titre de l'article 2 de l'arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

L'Ecureuil roux peut se reproduire au sein des linéaires arborés présents dans les zones d'étude et le Hérisson d'Europe au sein des bosquets et milieux semi-ouverts présents autour de la mare. La Genette d'Europe a été prospectée mais aucun indice de présence n'a été observé. L'Ecureuil roux et le Hérisson restent des espèces discrètes et l'observation de leurs indices de présence reste limitée.



Figure 32 : Habitats des mammifères patrimoniaux

2.3.3.2 Chiroptères

Bibliographie

La bibliographie communale ne mentionne la présence d'aucune espèce. Les zonages alentours mentionnent cependant la présence des espèces suivantes : Grand murin, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Sérotine commune, Murin de Daubenton, Pipistrelle de Kuhl, Noctules sp et Oreillards sp.

Résultats des inventaires

Diversité spécifique et activité de chasse

❖ Ecoute passive

Les écoutes passives réalisés en 2023 ont permis de contacter 14 espèces de chiroptères au sein de la zone d'étude.

Tableau 11 : Activité de chasse des différentes espèces inventoriées par SM4

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EAU - JUI	LIS - JUI	EAU - SEPT	LIS - SEPT	Total des contacts
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	-	-	-	6	6
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	1	-	-	-	1
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	-	-	1	1	2
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	-	-	2	3	5
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	4	1	-	-	5
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	3	-	-	1	4
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	-	-	-	1	1
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	2	1	1	8	12
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	-	-	-	2	2
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	250	65	37	132	524
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	8	5	7	64	84
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	-	-	1	-	1
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	-	-	1	-	1
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	4	-	3	-	7
Diversité spécifique		7	4	8	9	

Indice d'activité selon le référentiel national Vigie-Chiro :

Faible	Modérée	Forte	Très forte	Inconnue
--------	---------	-------	------------	----------

Indice d'activité selon le référentiel régional Vigie-Chiro :

Faible	Modérée	Forte	Très forte	Inconnue
--------	---------	-------	------------	----------

Plusieurs éléments notables ressortent de l'analyse des enregistrements passifs :

- D'une manière générale, l'activité des chiroptères est **modérée** sur site. Cela indique une activité normale, et donc un site produisant suffisamment de ressource alimentaire.
- Le site ne semble pas perçu comme site préférentiel de chasse par les chauves-souris.
- On remarque tout de même une activité forte de l'Oreillard gris en automne, mais son activité moyenne est considérée comme modérée sur toute l'année.

Recherche de gîtes

❖ Bâti

Aucun bâti n'est présent au sein du site d'étude et peu de bâtiments favorables aux gîtes des chiroptères sont présents aux alentours.

❖ Cavités souterraines

Le BRGM n'identifie pas de cavités souterraines au sein de la zone propre. Plusieurs cavités souterraines issues d'ouvrages civils sont néanmoins identifiées à proximité du site. Ces ouvrages civils peuvent constituer une ressource en gîte pour les espèces cavernicoles.

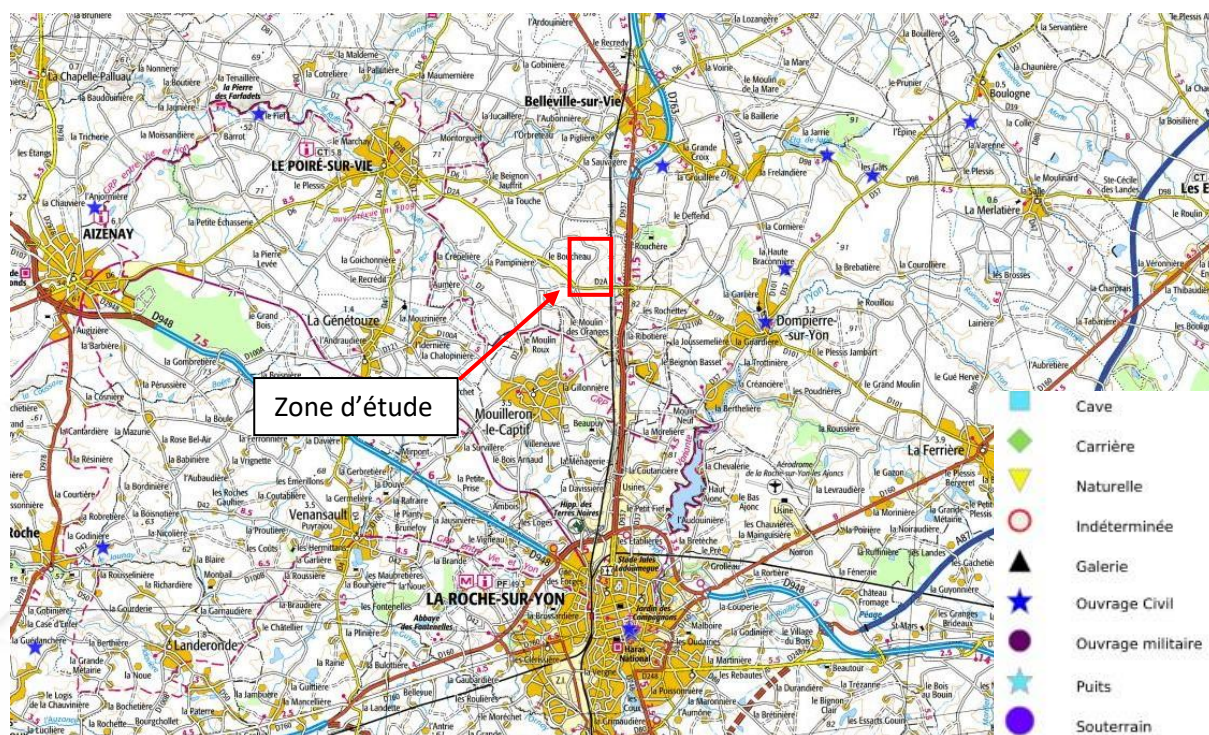


Figure 33 : Cavités recensées à proximité du site d'étude - Source : BRGM

❖ Cavités arboricoles

Plusieurs arbres à cavité ont été identifiés au nord-est de la zone d'étude et au niveau du bosquet central. La disponibilité en gîte arboricole du site est assez intéressante avec de nombreuses fissures et la présence de cavités sur certains ligneux.



Figure 34 : Gîtes arboricoles potentiels identifiés sur site

Guildes écologiques

Les espèces contactées peuvent être réparties dans différentes guildes selon leur milieu préférentiel de chasse :

- **Guilde des milieux ouverts** : les espèces présentes au sein de cette guilde chassent préférentiellement en milieu ouvert jusqu'en lisière de boisement, mais ne chassent que très rarement au sein de milieux encombrés.
On y retrouve : Oreillard gris.
- **Guilde des milieux semi-ouverts et bocagers** : les espèces typiques de cette guilde chassent préférentiellement dans des milieux peu encombrés mais présentent certains linéaires tels que des haies et rangées d'arbres qu'elles utilisent pour s'orienter ou chasser. Ces espèces sont toutes aussi attirées par la disponibilité en proies que produisent les milieux semi-ouverts tels que les landes.
On y retrouve : Grand rhinolophe, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Sérotine commune.
- **Guilde des milieux forestiers et des lisières** : ces espèces ont en général un vol agile qui leur permet d'évoluer au sein de milieux plus ou moins encombrés. On peut y retrouver des espèces de haut vol chassant au niveau des canopées, comme des espèces de bas vol utilisant des couloirs de navigation au travers de l'habitat ou encore les lisières forestières.
On y retrouve : Barbastelle d'Europe, Grand murin, Minioptère de Schreibers, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Noctule commune, Oreillard roux, Pipistrelle de Nathusius.



Figure 35 : Linéaires arborés et arbustifs utilisés comme axes de déplacement des chiroptères

La liste des espèces contactées est présentée ci-dessous :

Tableau 12 : synthèse des enjeux de conservation des espèces avérées sur site

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation		EI	Activité sur site			ELC
		PN	DH	LRN	LRR		G	C	T	
Guilde des milieux ouverts										
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Art.2	Ann.IV	LC	LC	Faible	-	M	M	Faible
Guilde des milieux semi-ouverts et bocagers										
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Art.2	Ann.II Ann.IV	LC	LC	Modéré	-	F	M	Faible
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Art.2	Ann.IV	NT	LC	Faible	GpA	M	M	Faible
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Art.2	Ann.IV	LC	LC	Faible	-	M	M	Faible
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Art.2	Ann.IV	NT	LC	Faible	-	M	M	Faible
Guilde des milieux forestiers et des lisières										
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Art.2	Ann.II Ann.IV	LC	DD	Modéré	GpA	M	M	Modéré
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Art.2	Ann.II Ann.IV	VU	NA	Modéré	-	F	F	Faible
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Art.2	Ann.II Ann.IV	LC	VU	Modéré	-	F	F	Faible
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Art.2	Ann.II Ann.IV	NT	DD	Modéré	-	F	F	Faible
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Art.2	Ann.II Ann.IV	LC	LC	Modéré	GpA	M	M	Modéré
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Art.2	Ann.IV	VU	LC	Modéré	-	F	F	Faible
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Art.2	Ann.IV	LC	DD	Faible	GpA	M	M	Faible
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Art.2	Ann.IV	NT	DD	Faible	-	F	F	Faible

En gras : espèce prioritaire au plan national d'action ; PN : Protection Nationale, DH : Directive Habitats, LRN : Liste Rouge Nationale, LRR : Liste Rouge Régionale, EI : Enjeu intrinsèque, ELC : Enjeu Local de Conservation, NT : Quasi menacée, VU : Vulnérable, DD : Données insuffisantes, GpA : Gîte potentiel arboricole, GpB : Gîte potentiel bâti, C : Chasse, T : Transit, F : Faible, M : Modéré, Fo : Fort, TF : Très fort.

L'enjeu est considéré **modéré** pour les chiroptères en raison de la présence de deux espèces en gîte potentiel sur la zone d'étude et possédant une activité modérée sur site : la Barbastelle d'Europe et le Murin à oreilles échancrées. Ces espèces vont fréquenter les linéaires arborés, les haies et les milieux arbustifs présents autour de la mare pour le déplacement et la chasse. Le site ne semble pas être catégorisé en secteur de chasse préférentiel pour les espèces inventoriées.

La cartographie ci-dessous reprend les habitats de chasse des espèces :



- Zone d'étude
- Zone d'étude rapprochée (50 m)
- Secteurs de gîte**
- ▨ Murins sp, Pipistrelles sp, Barbastelle d'Europe, Oreillard roux, Noctule commune
 - Arbre gîte favorable

Habitats de chasse des chiroptères

- Guilde des milieux ouverts
- Guilde des milieux semi-ouverts et bocagers
- Guilde des milieux forestiers et des lisières
- Guilde des milieux humides

Corridor



Axe de déplacement

0 50 100
mètres



Figure 36 : Utilisation du site par les chiroptères

2.3.3.3 Oiseaux

Bibliographie

La liste communale du Poiré-sur-Vie fait mention de 151 espèces dont 115 sont protégées à l'échelle nationale. 53 espèces sont patrimoniales dont 27 d'intérêt communautaire (Inscrites dans l'Annexe I de la Directive Oiseaux). D'après les habitats présents sur le site d'étude, 19 d'entre elles peuvent y être retrouvées en reproduction, de passage ou en hivernage.

Ces espèces peuvent être réparties en trois cortèges :

- **Cortège des milieux ouverts et agricoles** : ces espèces fréquentent les milieux ouverts comme les prairies, cultures, pâtures, pour leur reproduction ou en site de repos, de halte migratoire. Elles construisent leur nid à même le sol.

On retrouve au sein de ce cortège : Alouette lulu, Bruant proyer, Busard Saint-Martin, Traquet motteux, Pipit farlouse.

- **Cortège des milieux semi-ouverts et bocagers** : les espèces associées fréquentent les landes, friches zones embuissonnées, haies et bocages pour s'y reproduire. Elles construisent en général leur nid à même le sol, dans les buissons voire dans les arbres pour les espèces bocagère présents dans le milieu.

On retrouve au sein de ce cortège : Bruant jaune, Chardonneret élégant, Tourterelle des bois, Elanion blanc, Linotte mélodieuse, Pouillot fitis, Pie-grièche écorcheur, Verdier d'Europe, Tarier pâtre.

- **Cortège des milieux boisés** : les espèces associées nécessitent la présence de boisements structurés et alignements d'arbres afin de pouvoir accomplir leur cycle biologique.

On retrouve au sein de ce cortège : Bouvreuil pivoine, Mésange noire, Milan noir, Pic épeichette, Serin cini.

Résultats des inventaires

Les prospections ont permis de contacter 42 espèces sur le site d'étude et sa proximité.

D'un point de vue général, les espèces contactées peuvent être réparties en trois cortèges :

- **Un cortège d'espèces de milieux ouverts, semi-ouverts et bocagers** : Ce cortège est le plus représenté au sein du site d'étude. Les espèces qui y sont associées fréquentent en effet les fourrés, ronciers et milieux ouverts pour leur alimentation. Selon leur écologie, elles construisent leur nid à même le sol au sein des milieux ouverts ou au sein d'un arbre ou d'un buisson/fourré.

On retrouve au sein de ce cortège : Accenteur mouchet, Busard Saint-Martin, Verdier d'Europe, Fauvette à tête noire, Troglodyte mignon, Roug gorge familier, Faucon crécerelle, Linotte mélodieuse, Bruant zizi, Merle noir, Rossignol philomèle, Fauvette grisette, Hypolaïs polyglotte, Tourterelle des bois, Fauvette des jardins, Tarier pâtre, Pipit farlouse.



Figure 37 : Habitats du cortège des milieux ouverts, semi-ouverts et bocagers

- **Un cortège d'espèces de milieux boisés** : Les espèces inféodées à ce cortège nécessitent la présence de boisements structurés afin de pouvoir accomplir leur cycle biologique. Néanmoins, les espèces les plus ubiquistes peuvent retrouver au sein des arborés du site d'étude, les conditions favorables à leur reproduction.

On retrouve dans ce cortège : Mésange bleue, Mésange charbonnière, Orite à longue queue, Pinson des arbres, Lorient d'Europe, Pigeon ramier, Milan noir, Pic vert, Pouillot véloce, Pic épeiche, Tourterelle turque, Etourneau sansonnet, Grive musicienne, Corneille noire, Gobemouche gris, Buse variable, Epervier d'Europe, Pie bavarde, Choucas des tours, Corbeau freux.



Figure 38 : Habitats du cortège des milieux boisés

- **Un cortège de milieux anthropiques** : les espèces de ce cortège utilisent les bâtiments pour s'y reproduire et sont inféodées aux milieux anthropiques telles que les villes ou les fermes. Le site d'étude ne présente pas d'habitat propice pour ce cortège.
Sont associés à ce cortège : Pigeon biset contacté uniquement en hiver.

Parmi ces espèces, 31 sont protégées à l'échelle nationale au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection.

Deux sont d'intérêt communautaire (inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux) : le Busard Saint-Martin et le Milan noir.

De plus, plusieurs espèces protégées ou non présentent des statuts de conservation défavorables (au minimum « Vulnérable » à l'échelle régionale et/ou nationale) : la Linotte mélodieuse, le Pipit farlouse, la Tourterelle des bois et le Verdier d'Europe.

Parmi ces espèces patrimoniales, seuls la Linotte mélodieuse, la Tourterelle des bois et le Verdier d'Europe sont nicheurs possibles ou probables sur site :

- La **Linotte mélodieuse** est un oiseau commun qui habite toutes sortes de milieux ouverts à semi-ouverts. Le substrat est indifférent, d'hydromorphe à aride. La condition est qu'il y ait au moins quelques buissons pour abriter le nid et des herbacées nourricières pas trop éloignées. Un mâle chanteur a été contacté en période nicheuse (mai) au niveau des fourrés présents autour de la mare. Un couple est donc nicheur possible sur site. Considérée comme « Vulnérable » aux échelles nationale et régionale, l'enjeu associé est jugé **fort**.



Figure 39 : Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*)

- La **Tourterelle des bois** est un oiseau des paysages parsemés d'arbres, de buissons, de haies et de bosquets. On la trouve ainsi souvent dans des fourrés bordant les terres cultivées. On peut également la retrouver au sein d'une végétation de taille moyenne. Sur la zone d'étude, quatre individus mâles chanteurs ont été entendus en période de reproduction (mai). Au vu de la superficie du site d'étude, deux couples sont nicheurs possibles sur la zone d'étude, au sein des linéaires arborés. Bien qu'elle ne soit pas protégée, cette espèce est « Vulnérable » à l'échelle nationale et « Quasi-menacée » à l'échelle régionale. Cette espèce étant en fort déclin, l'enjeu ainsi associé à cette espèce est jugé **modéré**.



Figure 40 : Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*)

- Le **Verdier d'Europe** est une espèce des milieux semi-ouverts qui se retrouve partout où l'on trouve quelques arbres. Pour la nidification, il doit disposer de ligneux denses capables de dissimuler son nid assez volumineux. « Vulnérable » à l'échelle nationale et « Quasi-menacé » à l'échelle régionale, un individu a été observé au sein de la zone d'étude en période de reproduction. Un couple est donc nicheur possible sur site au niveau des linéaires arborés et de la saulaie. L'enjeu associé est donc considéré comme **modéré**.



Figure 41 : Verdier d'Europe (*Chloris chloris*)

Passage migratoire

Une campagne de terrain en période migratoire postnuptiale (octobre 2023) a permis l'observation de 10 espèces dont 7 sont protégées à l'échelle nationale. Parmi ces espèces, le **Pipit farlouse**, est uniquement présent en période postnuptiale. Il est migrateur et hivernant commun. Le site ne représente aucun enjeu pour cette espèce.

Hivernants

Le passage hivernal (décembre 2023) a révélé la présence de 15 espèces sur le site d'étude, dont 10 sont protégées à l'échelle nationale.

Aucune de ces espèces ne présentent un enjeu de conservation. Elles sont toutes communes aux échelles nationale et régionale à cette période.

Les espèces observées lors des inventaires quatre saisons sont listées dans le tableau ci-dessous. Les espèces patrimoniales sont surlignées en gras.

Tableau 13 : Synthèse des enjeux concernant l'avifaune

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Listes rouges		EI	Statut	ELC
		PN	DO	LRN	LRR			
Cortège milieux ouverts à semi-ouverts et bocagers								
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo – A	Faible
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npro - A	Faible
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Art.3	Ann.I	LC	LC	Modéré	P – A	Faible
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Art.3	-	NT	LC	Faible	Npo - A	Faible
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npro - A	Faible
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Art.3	-	NT	LC	Faible	Npo - A	Faible
Fauvette grisette	<i>Curruca communis</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo - A	Faible
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npro - A	Faible
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Art.3	-	VU	VU	Fort	Npo	Fort
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	-	LC	LC	Très faible	Npro - A	Très faible
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Art.3	-	VU	EN	Fort	M – A	Faible
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npro – A	Faible
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npro – A	Faible
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Art.3	-	NT	NT	Modéré	H – A	Faible
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	-	VU	NT	Modéré	Npo – A	Modéré
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npro – A	Faible
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Art.3	-	VU	NT	Modéré	Npo - A	Modéré
Cortège des milieux boisés								
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	P – A	Faible
Choucas des tours	<i>Coloeus monedula</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	H - A	Faible
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	-	-	LC	LC	Très faible	H – A	Très faible
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	-	LC	LC	Très faible	P – A	Très faible

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Listes rouges		EI	Statut	ELC
		PN	DO	LRN	LRR			
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	H – P – A	Faible
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	-	LC	LC	Très faible	Npro - A	Très faible
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Art.3	-	NT	LC	Faible	Npo - A	Faible
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-	-	LC	LC	Très faible	Npro – A	Très faible
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo (AER)	Faible
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npro – A	Faible
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npro – A	Faible
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npro – A	Faible
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Art.3	Ann.I	LC	NT	Modéré	M – P	Faible
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo – A	Faible
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo – A	Faible
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	-	LC	LC	Très faible	Npo – A	Très faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	-	LC	LC	Très faible	Npro - A	Très faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npro - A	Faible
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npro – A	Faible
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	-	-	LC	LC	Faible	Npo - A	Faible
Cortège des milieux anthropiques								
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	-	-	DD	-	Très faible	P - A	Très faible

En gras : espèces patrimoniales, PN : Protection nationale ; DO : Directive Oiseaux ; LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste rouge régionale ; EI : Enjeu intrinsèque ; ELC : Enjeu local de conservation ; CR : En Danger critique, EN : En Danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi menacée, LC : Préoccupation mineure, Npro : Nicheur probable, Npo : Nicheur possible, Nc : Nicheur certain, A : Alimentation, P : Passage, H : Hivernant, M : Migration

Le site a été dégradé, la mare ayant été curée et les habitats de fourrés de saules présents tout autour de la mare ayant été détruits. Il s'agit là d'une destruction d'habitats d'espèces protégées pour la Linotte mélodieuse et le Verdier d'Europe. Les enjeux tiennent compte des habitats présents avant destruction et ne sont par conséquent pas diminués.

L'enjeu **fort** attribué à ce cortège se justifie par la présence en période de reproduction de la Linotte mélodieuse. C'est une espèce protégée avec un statut nicheur défavorable (« Vulnérable » à l'échelle régionale et à l'échelle nationale) en raison d'un déclin conséquent de leurs populations. Les milieux concernés sur le site sont les milieux semi-ouverts tels que les fourrés arbustifs présents autour de la mare. L'enjeu **fort** s'attribue donc sur ces habitats uniquement.

Les linéaires arborés ont quant à eux un enjeu **modéré** en raison de la présence de la Tourterelle des bois et du Verdier d'Europe, deux espèces menacées (« Vulnérable ») à l'échelle nationale. Les autres habitats présents sont considérés comme à enjeu **faible**.



Figure 42 : Habitats de l'avifaune patrimoniale

2.3.3.4 Reptiles

Bibliographie

La bibliographie communale et des zonages environnementaux fait mention de 7 espèces sur la commune du Poiré-sur-Vie : la Couleuvre helvétique, la Couleuvre verte et jaune, la Couleuvre vipérine, le Lézard à deux raies, le Lézard des murailles, l'Orvet fragile et la Vipère aspic. Parmi ces espèces, la Couleuvre vipérine n'est pas potentielle.

Résultats des inventaires

Lors des prospections menées par Evinerude, aucune espèce n'a été contactée malgré l'effort de prospection apporté et l'utilisation de plaques reptiles. Le site d'étude ne semble donc pas être utilisé pour la reproduction des reptiles. Malgré la discrétion de ce taxon, certaines espèces restent potentielles en alimentation ou en transit sur le site :

- La **Couleuvre verte et jaune** est une espèce commune qu'on peut rencontrer dans tous types d'habitats, notamment près des habitations. Elles sont principalement abondantes là où les populations de souris sont abondantes. L'espèce est potentielle en transit sur le site d'étude au niveau des alignements d'arbres et de haies ainsi qu'au niveau de la mare. Commune aux différentes échelles, l'enjeu associé est considéré comme **faible**.
- Le **Lézard à deux raies** est une espèce qui affectionne les lisières forestières, les haies bordant les prairies ou encore les bords de chemin. Cette espèce apprécie également les lieux bien exposés au soleil, les souches et enfin les arbustes. Elle est potentiellement présente le long des haies bordant le site d'étude. Bien que protégée et inscrite sur Directive Habitat, cette espèce est très commune aux différentes échelles, l'enjeu associé est considéré comme **faible**.

Ces espèces sont toutes protégées au niveau national au titre de l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. De plus, trois d'entre elles sont inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore. Elles ne présentent cependant aucun enjeu de conservation au niveau local.

Les enjeux concernant ces espèces sont résumés comme suit :

Tableau 14 : Synthèse des enjeux concernant les reptiles

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation		EI	Statut	ELC
		PN	DH	LRN	LRR			
Espèces potentielles								
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Art.2	Ann.IV	LC	LC	Faible	T – A	Faible
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	Art.2	Ann.IV	LC	LC	Faible	T – A	Faible

PN : Protection nationale ; DH : Directive Habitat ; LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste rouge régionale, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, EI : Enjeu intrinsèque, ELC : Enjeu local de conservation ; T : Transit, A : Alimentation

Bien qu'aucun reptile n'ait été observé durant les prospections 2023, le site d'étude présente certains habitats qui leurs sont favorables. Ils ne sont pas considérés comme en reproduction sur site, mais ils restent potentiels en alimentation et en transit. Toutes sont des espèces protégées mais communes et possèdent donc un enjeu **faible**.

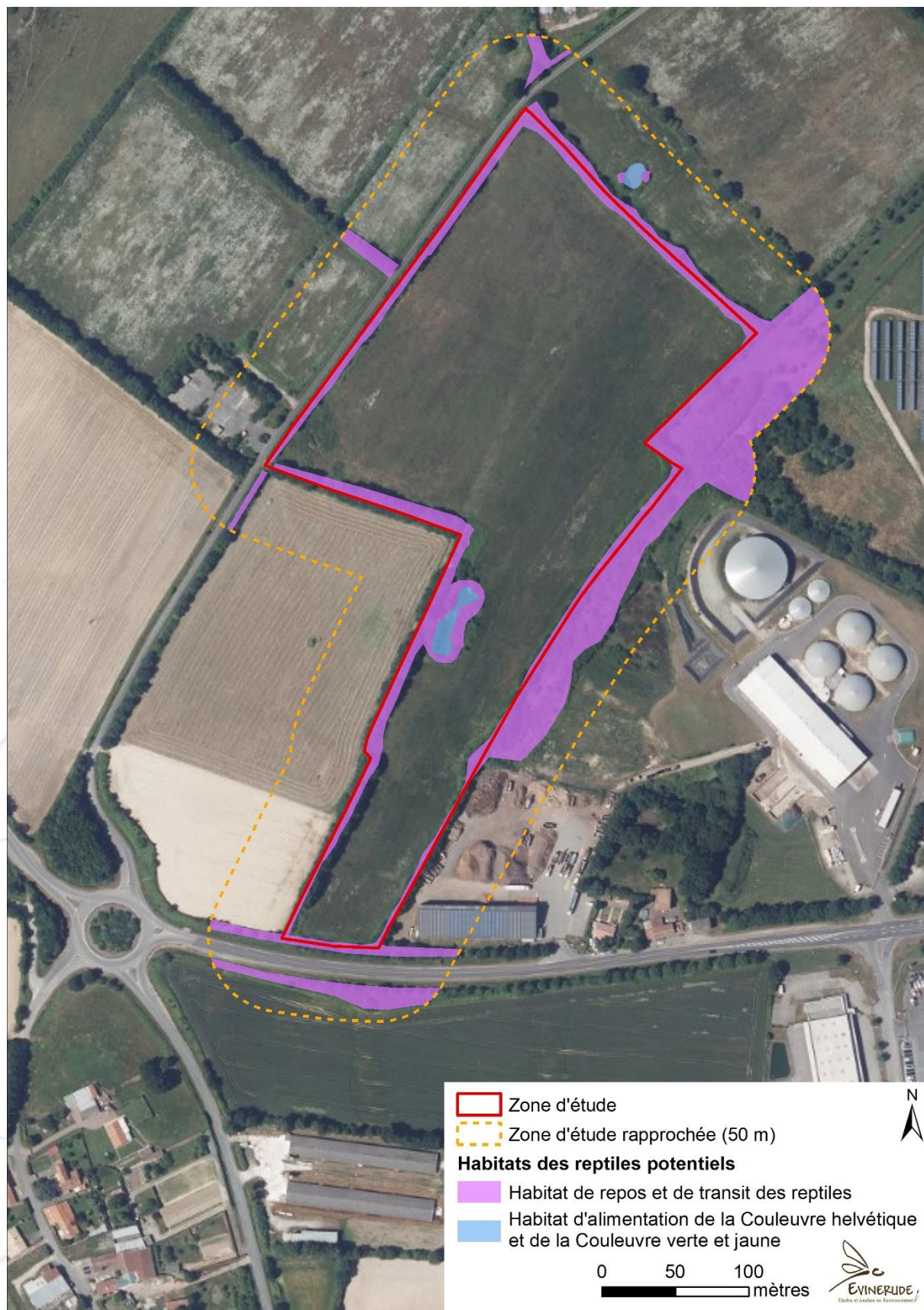


Figure 43 : Habitats des reptiles

2.3.3.5 Amphibiens

Bibliographie

La bibliographie communale et les zonages environnementaux font mention de 10 espèces sur la commune du Poiré-sur-Vie : le Crapaud commun, le Crapaud épineux, le Grenouille agile, la Grenouille verte, la Rainette verte, la Salamandre tachetée, le Triton crêté, le Triton marbré, le Triton palmé et le Triton ponctué. Toutes sont potentielles en reproduction sur la zone d'étude.

Résultats des inventaires

Les prospections nocturnes ont permis d'identifier 2 espèces :

- **Grenouille rieuse** occupe une large gamme d'habitat et reste commune à toutes les échelles. Cette espèce a été observée au niveau de la mare. Seulement trois individus ont été contactés. L'enjeu associé à cette espèce est jugé **faible**.



Figure 44 : Habitat de reproduction de la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) à gauche et individu observé sur site (avril 2023) à droite

- La **Rainette verte** est une espèce arboricole, grâce à ses pelotes adhésives qui lui permettent de grimper elle va surtout vivre dans les forêts, feuillues ou mixtes, dans les parcs, les vergers ou tous la ripisylve. Cette espèce n'a été contacté uniquement au sein de l'aire d'étude rapprochée au niveau de la mare présente au nord du site. Aucun individu n'a été contacté sur le site d'étude mais les habitats présents autour de la mare lui sont favorable. Son enjeu est par conséquent **modéré**.



Figure 45 : Habitat favorable de la Rainette verte (*Hyla arborea*) sur site

Toutes ces espèces sont protégées au niveau national au titre des articles 2 et 3 de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

De plus, la Rainette verte est listée sur l'Annexe IV de la Directive Habitat-Faune-Flore.

Le site a été dégradé, la mare ayant été curée et les habitats de fourrés de saules présents tout autour de la mare ayant été détruits. Il s'agit là d'une destruction d'habitats d'espèces protégées pour la Rainette verte. Les enjeux tiennent compte des habitats présents avant destruction et ne sont par conséquent pas diminués.

Les enjeux concernant ces espèces sont précisés dans le tableau suivant.

Tableau 15 : Synthèse des enjeux concernant les amphibiens

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation		EI	Statut	ELC
		PN	DH	LRN	LRR			
Espèces potentielles								
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Art.3	-	LC	NA	Faible	R – A	Faible
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Art.2	Ann.IV	NT	LC	Modéré	R (AER)	Modéré

*Espèces déterminantes ZNIEFF, PN : Protection nationale ; DH : Directive Habitat ; LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste rouge régionale, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, NA : Non applicable, EI : Enjeu intrinsèque, ELC : Enjeu local de conservation ; T : Transit, A : Alimentation, R : Reproducteur.

L'enjeu concernant ce groupe est jugé **modéré** en raison de la présence en reproduction de la Rainette verte au niveau de la mare au nord du site dans l'aire d'étude rapprochée. Cette espèce arboricole peut aussi fréquenter les fourrés arbustifs présent autour de la mare du site d'étude et les éléments boisés tout autour en repos hivernal.

La cartographie suivante présente les amphibiens contactés sur la zone d'étude :



Figure 46 : Habitats des amphibiens

2.3.3.6 Invertébrés

Bibliographie

Les listes communales mentionnent 42 espèces de lépidoptères (papillons), 40 espèces d'odonates (libellules et demoiselles), 16 espèces d'orthoptères et 5 espèces de coléoptères sur le territoire du Poiré-sur-Vie. Parmi celles-ci, quatre espèces sont protégées et cinq sont inscrites en Annexe de la Directive Habitat : le Damier de la Succise, l'Agrion de Mercure, la Cordulie à corps fin, le Grand capricorne et le Lucane cerf-volant.

Résultats des inventaires

Les inventaires réalisés ont permis de mettre en évidence la présence 15 espèces de lépidoptères, 5 espèces d'odonates, 9 espèces d'orthoptères et 2 espèces de coléoptères au sein du site d'étude.

Une seule espèce est protégée et inscrite en annexe de la Directive Habitat : le Grand capricorne. Toutes les autres espèces sont communes et ne présentent pas de statut particulier.

- Le **Grand capricorne** est une espèce xylophage à l'état larvaire. La larve se nourrit du bois vivant des chênes âgés. Elle peut attaquer diverses espèces de chênes comme le Chêne sessile, le Chêne pubescent ou encore le Chêne pédonculé. L'adulte, quant à lui, se nourrit d'exsudats sucrés provenant soit du tronc blessé, de fruits ou encore des feuilles ou rameaux. La présence de cette espèce est bénéfique à beaucoup d'autres. Le Grand capricorne est protégé et inscrit à l'Annexe II et IV de la Directive Habitats. Deux chênes avec des traces suspectes ont été observés sur la zone d'étude. Son enjeu est considéré comme **modéré**.



Figure 47 : Arbres avec traces suspectes de Grand capricorne observés sur site

Tableau 16 : Liste des espèces d'insectes contactées :

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Listes rouges		EI	Statut	ELC
		PN	DH	LRN	LRR			
Lépidoptères								
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R – A	Très faible
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R – A	Très faible
Collier-de-corail	<i>Aricia agestis</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R – A	Très faible
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R – A	Très faible
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R – A	Très faible
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R – A	Très faible
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R – A	Très faible
Mélitée des Centaurées	<i>Melitaea phoebe</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R – A	Très faible
Mélitée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R – A	Très faible
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R – A	Très faible
Piérade du Lotier	<i>Leptidea sinapis</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R – A	Très faible
Procris sp.	<i>Adscita sp.</i>	-	-	-	-	Très faible	R – A	Très faible
Robert-le-Diable	<i>Polygonia c-album</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R – A	Très faible
Souci	<i>Colias crocea</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R – A	Très faible
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R – A	Très faible
Odonates								
Aeschna sp.	<i>Aeschna sp.</i>	-	-	-	-	Très faible	R – A	Très faible
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R – A	Très faible
Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R – A	Très faible
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R – A	Très faible
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R – A	Très faible
Orthoptères								
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	-	-	P4	LC	Très faible	R – A	Très faible
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	-	-	P4	LC	Très faible	R – A	Très faible
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	-	-	P4	LC	Très faible	R – A	Très faible
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	-	-	P4	LC	Très faible	R – A	Très faible
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	-	-	P4	LC	Très faible	R – A	Très faible
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	-	-	P4	LC	Très faible	R – A	Très faible
Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-	-	P4	LC	Très faible	R – A	Très faible
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	-	-	P4	LC	Très faible	R – A	Très faible
Grillon des marais	<i>Pteronemobius heydenii</i>	-	-	P4	NT	Faible	R – A	Faible
Coléoptères								
Cétoine grise	<i>Oxythyrea funesta</i>	-	-	-	-	Très faible	R – A	Très faible
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Art.2	Ann.II/IV	-	-	Modéré	R – A	Modéré

PN : Protection nationale ; DH : Directive Habitat ; LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste rouge régionale ; EI : Enjeu intrinsèque, ELC : Enjeu local de conservation ; NT : Quasi menacée, LC : Préoccupation mineure, P4 : Non menacée ; R : reproducteur ; A : Alimentation

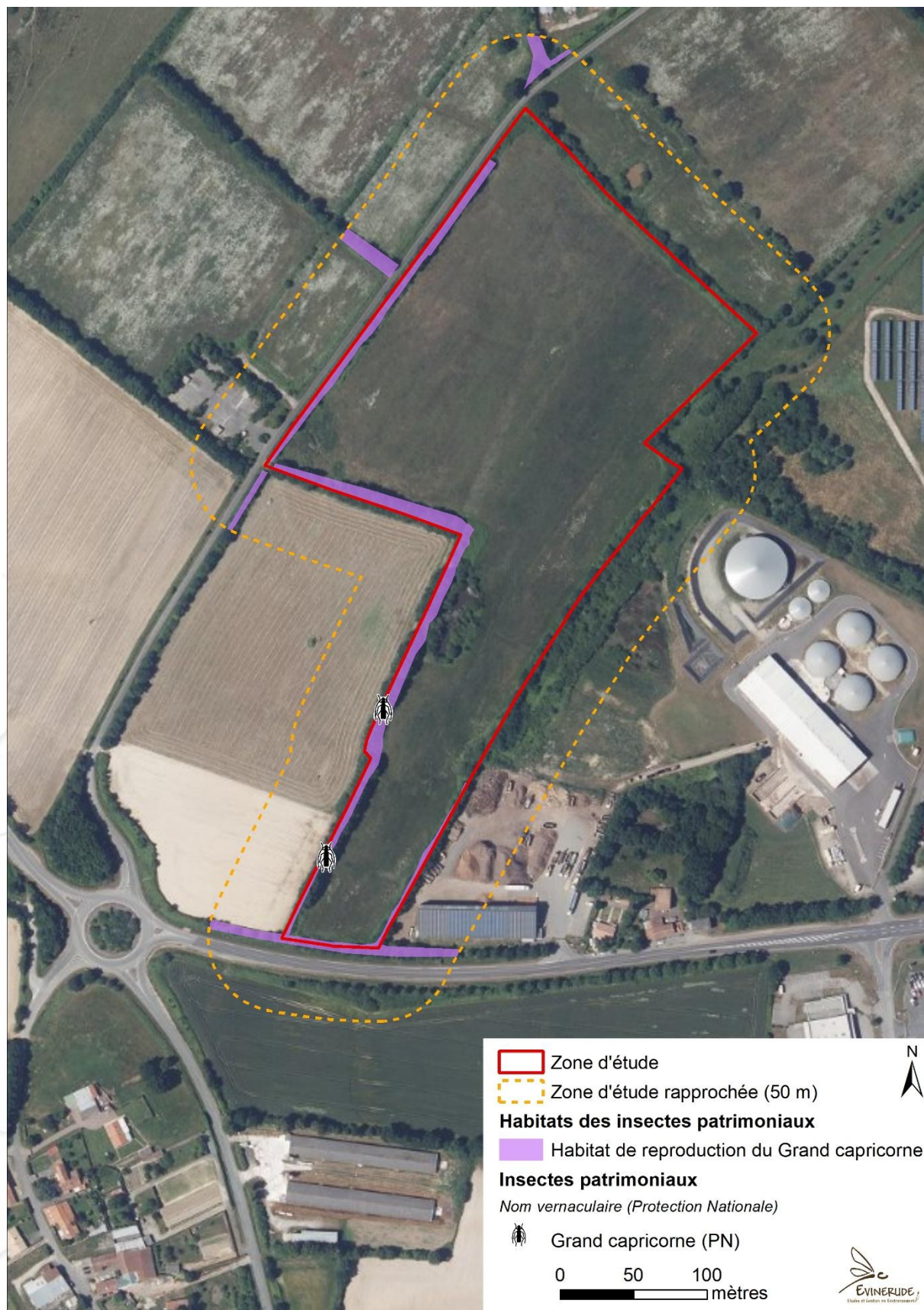


Figure 48 : Habitats des insectes patrimoniaux

SYNTHESE DE LA FAUNE

Les enjeux concernant les **mammifères terrestres** sont considérés comme faibles pour l'ensemble du groupe. Le Lapin de Garenne est présent en reproduction sur le site d'étude au niveau des ronciers et fourrés arbustifs. Cette espèce est « Quasi-menacée » aux échelles nationale et régionale. L'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe sont potentielles sur la zone d'étude le long des linéaires arborés et des fourrés arbustifs. Ces deux espèces sont protégées, elles restent communes, mais sont considérées présentes sur le site d'étude.

Concernant les **chiroptères**, les enjeux sont jugés modérés au sein des milieux boisés, des linéaires arborés, des haies et des fourrés présents autour de la mare. Ces linéaires représentent des corridors de chasse et de déplacement pour des espèces patrimoniales à enjeu modéré. De plus, cinq arbres gîtes favorables aux chiroptères arboricoles ont été observés lors des prospections. Le site n'est cependant pas favorisé par les chiroptères en tant que terrain de chasse préférentiel puisque l'activité générale est considérée comme étant moyenne.

L'enjeu concernant les **oiseaux** est considéré comme fort du fait de la présence d'une espèce patrimoniale et protégée nicheuse sur le site : la Linotte mélodieuse. Cette espèce fréquente les fourrés présents autour de la mare. La Tourterelle des bois, espèce menacée mais non réglementaire, fréquente les mêmes habitats que le Verdier d'Europe.

Les **reptiles** ont un enjeu faible de par la présence potentielle en transit et en alimentation de quatre espèces protégées mais communes : la Couleuvre helvétique, la Couleuvre verte et jaune, le Lézard à deux raies et le Lézard des murailles. Ces espèces vont fréquenter les haies et les fourrés comme habitats de repos. La Couleuvre helvétique et la Couleuvre verte et jaune peuvent fréquenter la mare pour leur alimentation.

L'enjeu concernant le groupe des **amphibiens** est jugé modéré. La Rainette verte est présente en période de reproduction dans l'aire d'étude rapprochée. La mare et les fourrés arbustifs au sein de la zone d'étude sont jugés favorables à sa reproduction.

Concernant les **lépidoptères**, l'enjeu est très faible. Le site permet la reproduction et l'alimentation d'un cortège diversifié mais commun et non réglementaire. Il en est de même pour le groupe des **odonates**.

Pour le groupe des **orthoptères**, l'enjeu est jugé faible. Le site permet la reproduction et la chasse d'espèces communes et non protégées dont une est considérée comme « Quasi menacée » à l'échelle régionale : le Grillon des marais.

L'enjeu pour les **coléoptères** est modéré en raison de la présence du Grand capricorne, espèce protégée à l'échelle nationale et inscrite en Annexe II et IV de la Directive Habitat. Deux chênes avec des traces suspectes ont été identifiés. Les linéaires arborés lui sont favorables.

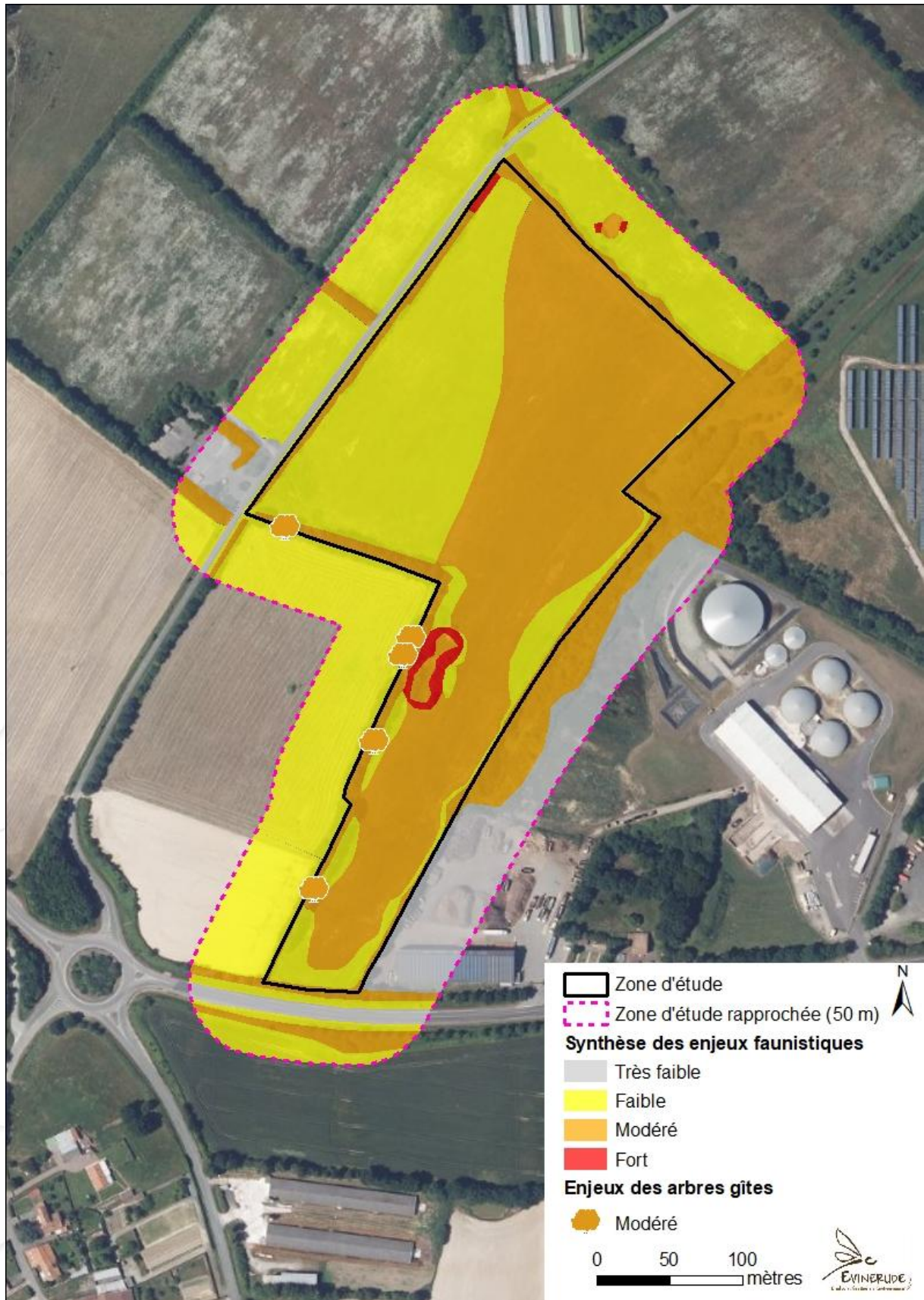


Figure 49 : Synthèse des enjeux faunistiques

2.3.4 Fonctionnalités écologiques locales

2.3.4.1 Réservoirs et corridors écologiques

La trame verte locale est représentée par la présence d'un continuum bocager et d'un réseau de haies et d'alignements d'arbres conséquent quadrillant le territoire. Les espaces de milieux ouverts, composés essentiellement de prairies offrent d'importants **espaces de perméabilité** dans ce contexte péri-urbain. Quelques secteurs boisés sont présents et répartis en patchs. Ces secteurs sont pour la plupart connectés entre eux par le réseau de haies typique du bocage vendéen. Aucun réservoir de biodiversité (ZNIEFF, Natura 2000) n'est présent aux alentours.

Cette alternance de secteurs boisés et de prairies bocagères dans un contexte péri-urbain est favorable au développement et déplacement de la faune.

Cependant, les axes de déplacements de la faune terrestre présents localement sont fortement limités. Le secteur est marqué par une urbanisation qui se densifie vers l'est et le sud. Deux éléments importants viennent réellement interrompre la continuité :

- La Départementale D763 traversant le territoire dans un axe nord-sud, passant à proximité à l'est de la zone d'étude. Cette départementale constitue un point bloquant (zone de conflit linéaire) pour le déplacement de la faune. Cette route présente un risque élevé d'écrasements et de percussions.
- La zone d'activité, résultat de l'étalement urbain de la Roche-sur-Yon, située à l'est de la zone d'étude.

La trame bleue est très peu représentée sur le secteur, une continuité secondaire est présente avec un cours d'eau temporaire. Ces continuités sont interrompues par des routes et autres éléments anthropiques. On n'observe pas d'axe majeur de déplacement via la trame bleue.

ZOOM SUR LA ZONE D'ETUDE

La zone d'étude est située dans un **contexte bocager** avec un continuum de haies, de milieux prairiaux et de milieux agricoles favorables à la libre circulation de la faune. Elle est constituée d'une mosaïque de milieux ouverts à semi-ouverts (ronciers/fourrés) et boisés (haies arborées) perméables au développement et au déplacement d'une faune diversifiée ne pouvant se déplacer dans les habitats connexes à la zone d'étude (sauf cas de l'avifaune et des chiroptères).

Cependant le réseau routier et la zone d'activité présents localement est une limite majeure à leur déplacement avec un risque de collision/écrasement au niveau de la départementale D2A au sud du site.

Les enjeux en termes de dynamiques écologiques sont jugés « faibles ».

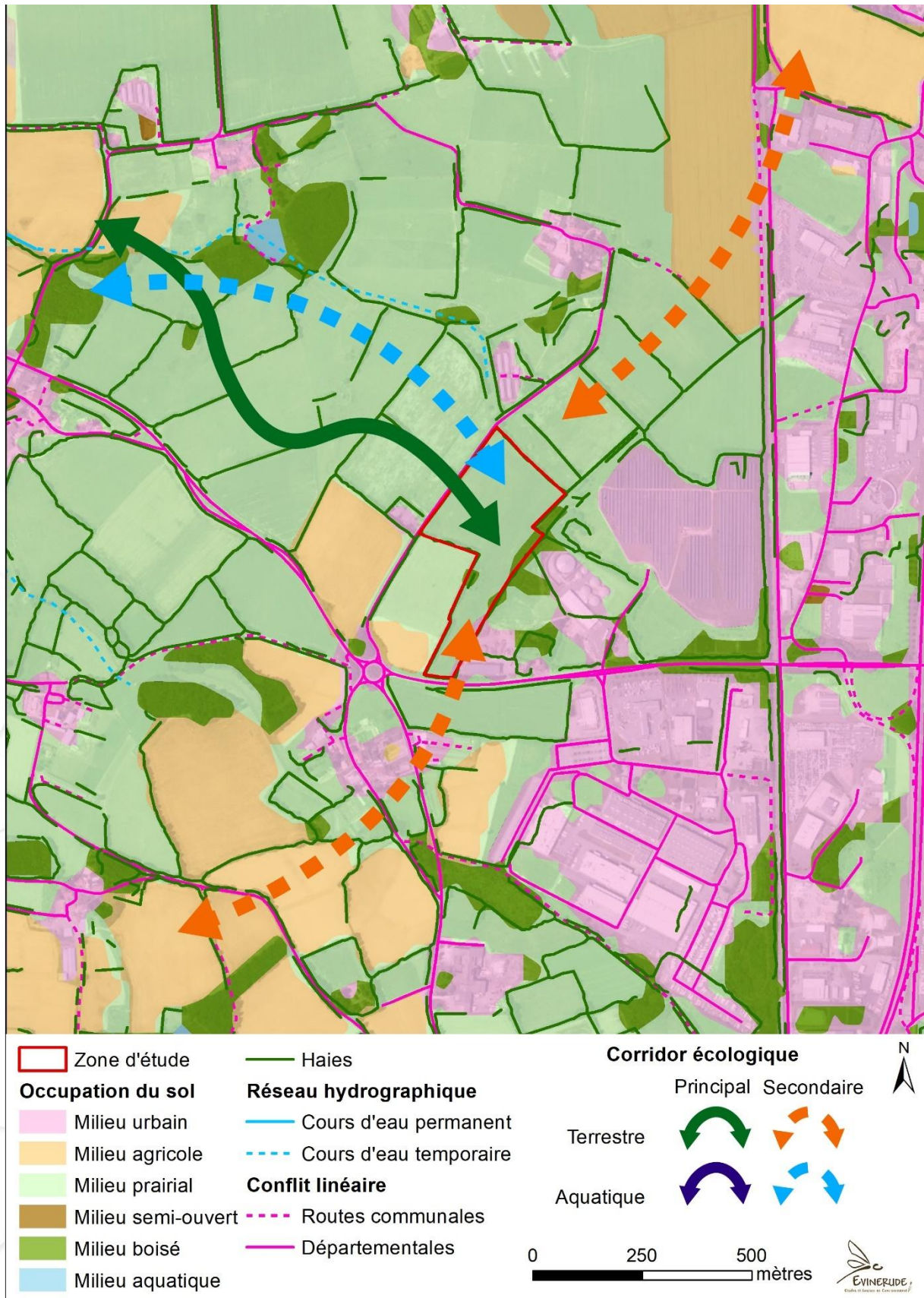


Figure 50 : Trames vertes et bleues locales

2.3.4.2 Trame noire

La trame noire est un réseau formé de corridors écologiques caractérisé par une certaine obscurité. Nées dans le sillage de la trame verte et bleue, l'objectif des trames noires est de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse.

La commune du Poiré-sur-Vie est située en périphérie de la Roche-sur-Yon et dans un contexte bocager et péri-urbain, proche d'un grand axe routier en zone industrielle.

Le site d'étude possède une radiance supérieure à la moyenne et n'est donc pas situé dans un corridor écologique de la trame noire. L'activité moindre des chiroptères peut s'expliquer par la présence d'une pollution lumineuse liée au contexte du site d'étude. Toutes les espèces sont lucifuges, c'est-à-dire qu'elles fuient la lumière. Certaines se sont adaptées à l'environnement urbain là où d'autres espèces telles que les Murins et les Oreillards sont très sensibles à la lumière.

L'enjeu concernant la trame noire est considéré comme « **faible** ».

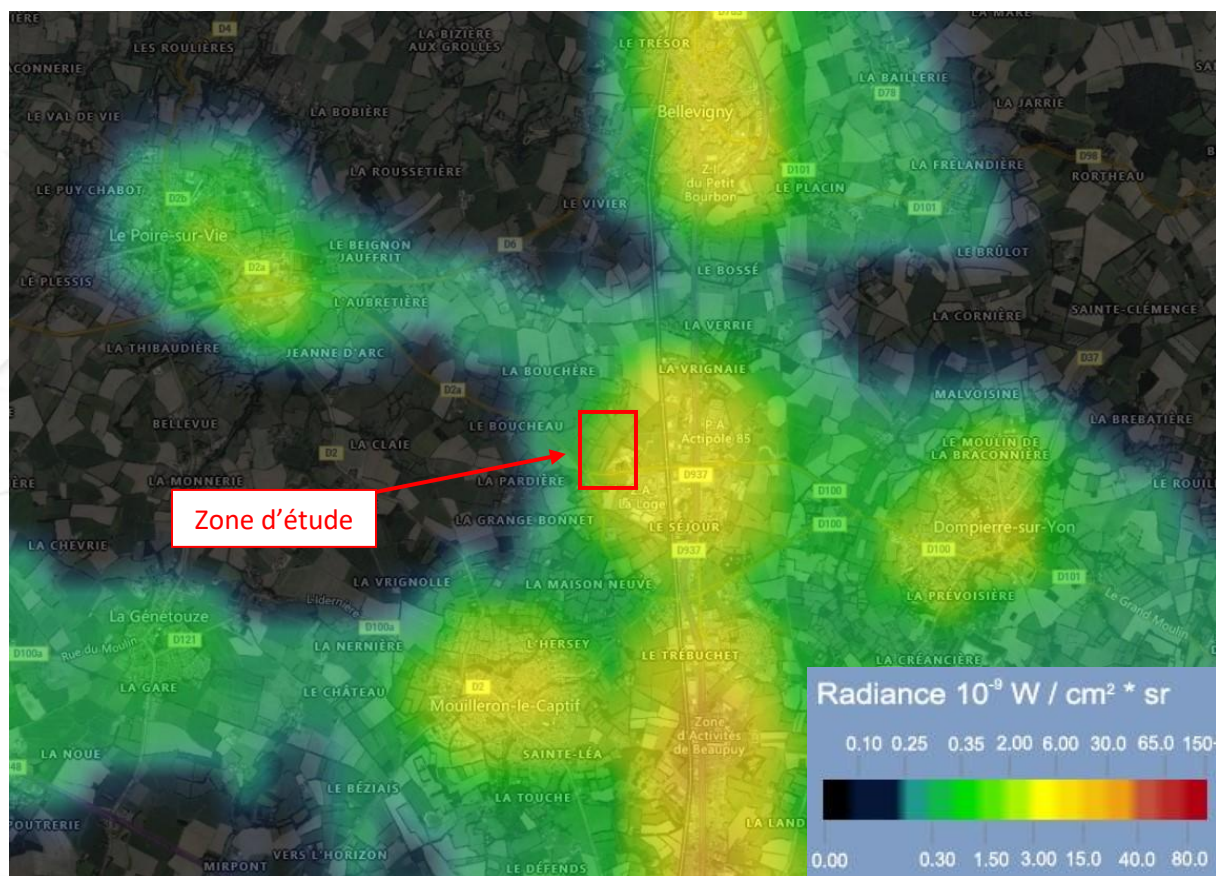


Figure 51 : Trame noire locale. Source : <https://www.lightpollutionmap.info>

2.3.5 Synthèse des sensibilités écologiques

Les sensibilités écologiques portent sur les milieux semi-ouverts et bocagers (fourrés, roncier et haies arborées) et milieux arborés (chênaie ligérienne) support d'une biodiversité remarquable et menacée. Ces milieux sont aussi favorables à une faune et une flore commune et parfois protégée.

Tableau 17 : Synthèse des enjeux écologiques

Code	Habitats	Intérêt faune/flore/habitats	ELC
1	Fourrés à <i>Prunus spinosa</i>	Habitat de reproduction de la Linotte mélodieuse et du Verdier d'Europe Habitat de reproduction potentiel du Hérisson d'Europe Habitat de reproduction du Lapin de Garenne Habitat de chasse des chiroptères de la guilde des milieux boisés et des lisières Habitat de repos et de transit des reptiles potentiels	Fort
5	Mare	Habitat de chasse des chiroptères de la guilde des milieux humides Habitat de reproduction de la Grenouille rieuse et habitat potentiel de reproduction de la Rainette verte Habitat de reproduction de la Rainette verte (AER) Habitat d'alimentation de la Couleuvre helvétique et de la Couleuvre verte et jaune (espèces potentielles) Habitat de reproduction des insectes communs	Modéré
6	Haie bocagère arborée	Habitat de reproduction de la Tourterelle des bois et du Verdier d'Europe Habitat de reproduction potentiel de l'Ecureuil roux et du Hérisson d'Europe Habitat de reproduction du Lapin de Garenne Habitat potentiel de gîte de la Barbastelle d'Europe, de la Noctule commune, de l'Oreillard roux, des Murins et des Pipistrelles Habitat de chasse des chiroptères de la guilde des milieux semi-ouverts et bocagers Habitat de repos et de transit des reptiles potentiels Habitat de reproduction du Grand capricorne	Modéré
7	Haie bocagère en mosaïque avec une prairie mésophile de fauche à <i>Bromus hordeaceus</i> et <i>Geranium dissectum</i>	Habitat de reproduction de la Tourterelle des bois et du Verdier d'Europe Habitat de reproduction potentiel de l'Ecureuil roux et du Hérisson d'Europe Habitat de reproduction du Lapin de Garenne Habitat potentiel de gîte de la Barbastelle d'Europe, de la Noctule commune, de l'Oreillard roux, des Murins et des Pipistrelles Habitat de chasse des chiroptères de la guilde des milieux boisés et des lisières Habitat de repos et de transit des reptiles potentiels Habitat de repos des amphibiens	Modéré
8	Prairie mésophile de fauche à <i>Bromus hordeaceus</i> et <i>Geranium dissectum</i>	Habitat de chasse des chiroptères de la guilde des milieux ouverts Habitat d'alimentation de l'avifaune Habitat de reproduction et d'alimentation des insectes communs	Faible
9	Prairie mésophile de fauche à <i>Anthoxanthum odoratum</i> et <i>Rumex acetosa</i>	Habitat de chasse des chiroptères de la guilde des milieux ouverts Habitat d'alimentation de l'avifaune Habitat de reproduction et d'alimentation des insectes communs	Faible
10	Prairie améliorée	Habitat de chasse des chiroptères de la guilde des milieux ouverts Habitat d'alimentation de l'avifaune Habitat de reproduction et d'alimentation des insectes communs	Faible

Code	Habitats	Intérêt faune/flore/habitats	ELC
11	Roncier	Habitat de chasse des chiroptères de la guilde des milieux semi-ouverts et bocagers et d'alimentation de l'avifaune Habitat de reproduction du Lapin de Garenne Habitat de reproduction et d'alimentation des insectes communs	Faible
12	Ourlet herbacé de bord de route	Habitat de chasse des chiroptères de la guilde des milieux ouverts Habitat d'alimentation des insectes communs	Faible
13	Monoculture intensive	Habitat de chasse des chiroptères de la guilde des milieux ouverts (peu favorable)	Faible
14	Zone anthropisée	Habitat de transit des espèces communes	Très faible
15	Voirie	-	Très faible

2.4 Diagnostic paysager

2.4.1 Méthodologie d'analyse

Ce diagnostic permet de connaître le contexte paysager du site afin que le projet s'insère au mieux dans ce secteur en prenant en compte les différentes composantes topographiques, humaines et patrimoniales.

Une phase préalable consiste en l'inventaire bibliographique des données réglementaires et conventionnelles aux niveaux régional, départemental et communal. Selon le « Guide des études d'impact – Installations photovoltaïques au sol », édité par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, l'aire d'étude correspond à la zone géographique dans laquelle le projet est potentiellement visible : elle est considérée au minimum de 3 km. Il s'agit donc de l'aire d'étude bibliographique considérée pour l'analyse paysagère.

Ainsi la lecture paysagère de cette étude est réalisée à deux échelles :

- **La zone d'étude immédiate** : cette zone correspond au périmètre strict du projet photovoltaïque. Elle constitue la base de l'analyse des sensibilités paysagères.
- **L'aire d'étude bibliographique** correspond à un rayon de 3 km autour de la zone d'étude. Elle permet de diagnostiquer les modalités de perception directe sur le projet (habitations, axes de découvertes, filtres visuels etc.) et d'étudier les enjeux humains, patrimoniaux et visuels du territoire à l'échelle d'un « usage » quotidien du paysage. Elle permet également d'analyser les covisibilités du projet avec d'autres composantes paysagères.

Pour établir l'analyse, une reconnaissance de terrain, accompagnée de prises de vue a été effectuée le 31 octobre 2023. Elle a permis de définir les caractéristiques paysagères au travers des perceptions à grande échelle par le biais de l'emprunt des différents itinéraires rayonnant au sein de l'aire d'étude bibliographique. Puis, le site du projet a été analysé avec une perception plus fine pour permettre de définir les secteurs sensibles nécessitant une attention particulière en termes d'insertion paysagère.

La première partie du diagnostic définit et décrit les caractéristiques paysagères et leurs perceptions illustrées par des cartes et des photos : c'est l'état initial au travers du paysage perçu.

Une deuxième partie analyse le projet par le biais de photos, et les effets qu'il va induire dans le paysage.

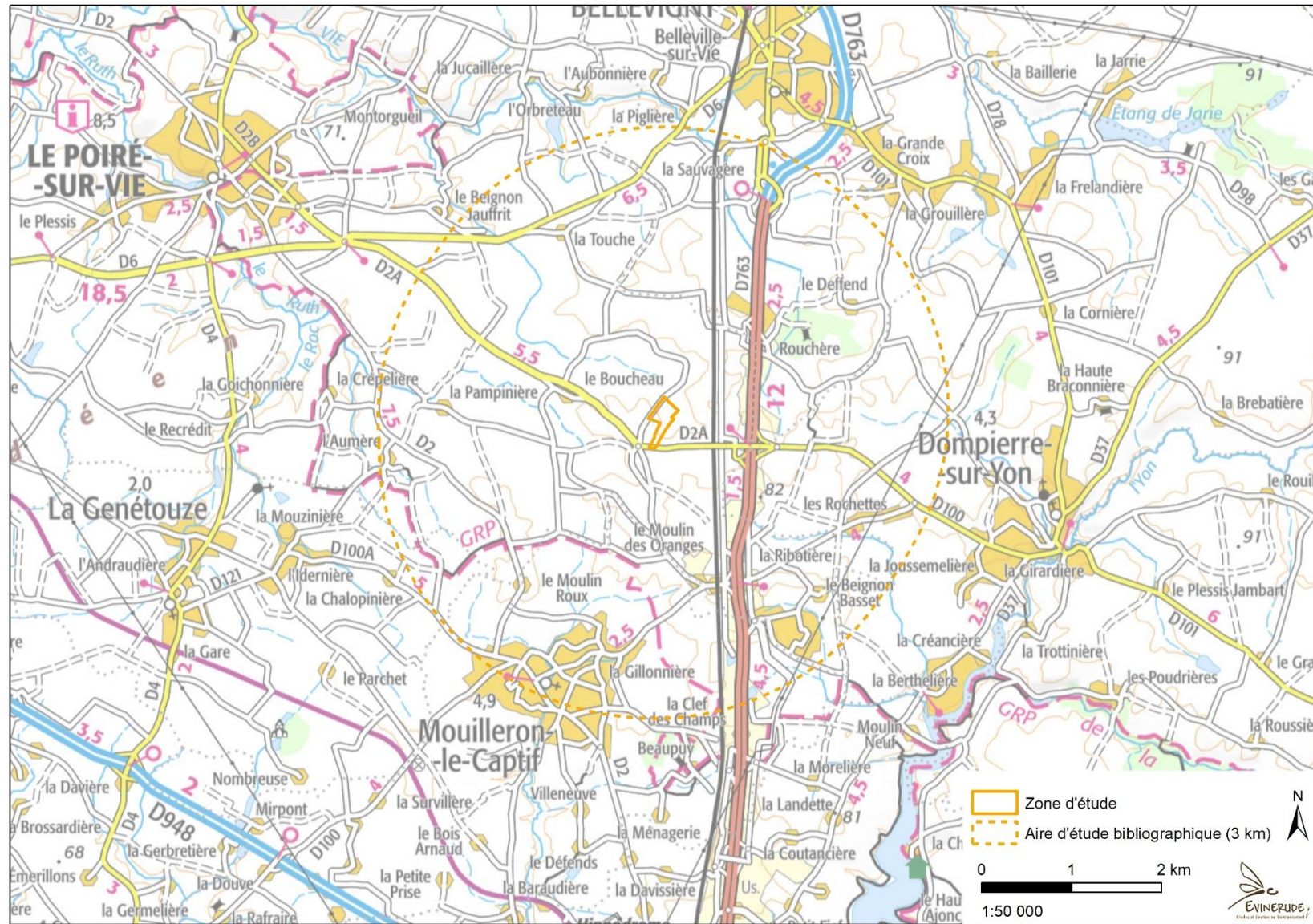


Figure 52 : Aire d'étude bibliographique du diagnostic paysager

2.4.2 Etat initial du paysage

2.4.2.1 Le paysage conventionnel

Les unités paysagères départementales

Le site appartient à l'UP n° 37 du département de la Vendée : Bocages vendéens et maugeois. Ce paysage est typique de la partie du Massif armoricain méridionale. Les plateaux à ondulations souples sont coupés par les vallées encaissées des principaux cours d'eau (la Vie). Ce sont des paysages semi-ouverts avec alternance de zones de bocages et de grandes cultures souvent entremêlées. L'activité industrielle y est bien présente autour des centres-bourgs et les grandes infrastructures (autoroute, routes départementales à fort trafic, voies SNCF) influencent fortement le paysage et l'organisation des zones d'activités qui se développent à proximité des bourgs et des principaux nœuds routiers.

Le site lui-même est à l'interface des « grandes zones d'activités à l'appui des nouvelles infrastructures » et des « paysages de plateaux souples ». D'un point de vue strictement urbanistique, il est également à l'interface des « couronnes pavillonnaires de bourg » et des « hameaux diffus ».

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des bocages vendéens et maugeois (37)

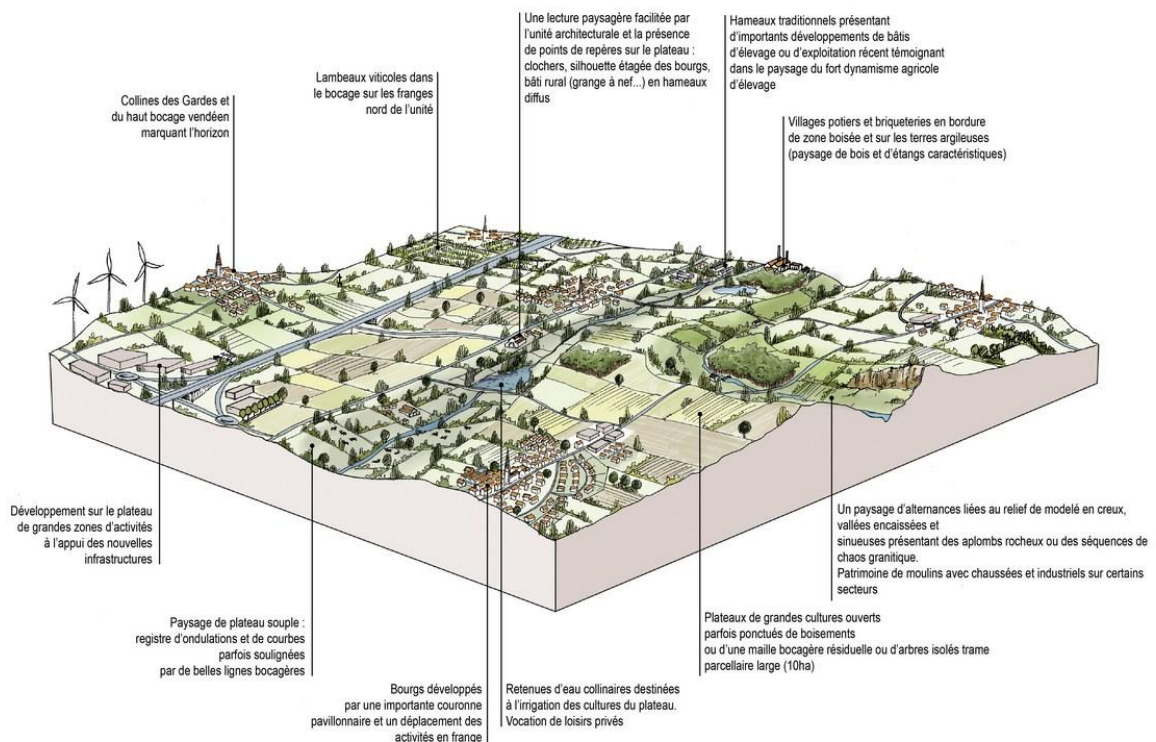


Figure 53 : Bloc-diagramme de l'UP 37 (in : atlas des paysages des Pays de Loire)

Cette situation à l'interface pourrait cumuler les enjeux paysagers, mais la densité du bocage limite fortement l'impact des perturbations urbaines sur la qualité du paysage local qui est essentiellement agricole. Les points de repère y sont essentiellement les dômes des méthaniseurs et la ligne de crête du parc photovoltaïque voisin situé en contre-haut du site.

Le SCOT Yon et Vie

Le SCOT Yon et Vie a défini les grands enjeux pour la gestion des paysages locaux :

- Valoriser les grands paysages ?
- Identifier les repères urbains et naturels ?
- Assurer la pérennité des espaces naturels, agricoles et forestiers en les protégeant et donner de la visibilité aux exploitants agricoles ?
- Quelles agricultures demain ? Plus de proximité ?
- Intégrer, prolonger et protéger la Trame Verte et Bleue ?

Au final, le DOO (Document d'objectifs et d'orientation) retient les points essentiels suivants :

- S'appuyer sur la charpente verte et bleue pour valoriser le cadre de vie ;
- Identifier les repères urbains et naturels ;
- Construire avec les paysages et l'eau.

Une attention particulière doit être portée aux entrées de villes et aux fonctions identitaires, de cadre de vie, d'attrait touristique et de vitrine des paysages locaux. Le traitement paysager du site doit alors faire l'objet d'une grande attention puisqu'il se situe précisément à l'interface des zones urbaines et agricoles.

Dans la mesure, comme il a été montré ci-dessus, que les paysages aux alentours éloignés et proches du site d'étude sont parfaitement typiques de l'unité paysagère dans laquelle il s'insère, il est donc possible de conclure que les enjeux paysagers de ce projet sont forts.

2.4.2.2 Patrimoine architectural et paysager

Le patrimoine réglementé

La carte page suivante présente l'ensemble des zonages réglementés pour le paysage et pour la protection du patrimoine présents sur le site de l'atlas des patrimoines.

Dans un périmètre de 3 km autour de la zone d'étude, il n'existe aucun site réglementé. Le site le plus proche est l'ancienne église paroissiale de Belleville et ne présente aucune connexion paysagère avec la zone d'étude.

Inversement, le site est, dans sa totalité, intégré à la zone de présomption de prescription archéologique de l'arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (n°76). Le projet devra donc faire l'objet d'une communication auprès de la Direction régionale des affaires culturelles qui statuera sur la nécessité de fouilles préventives.

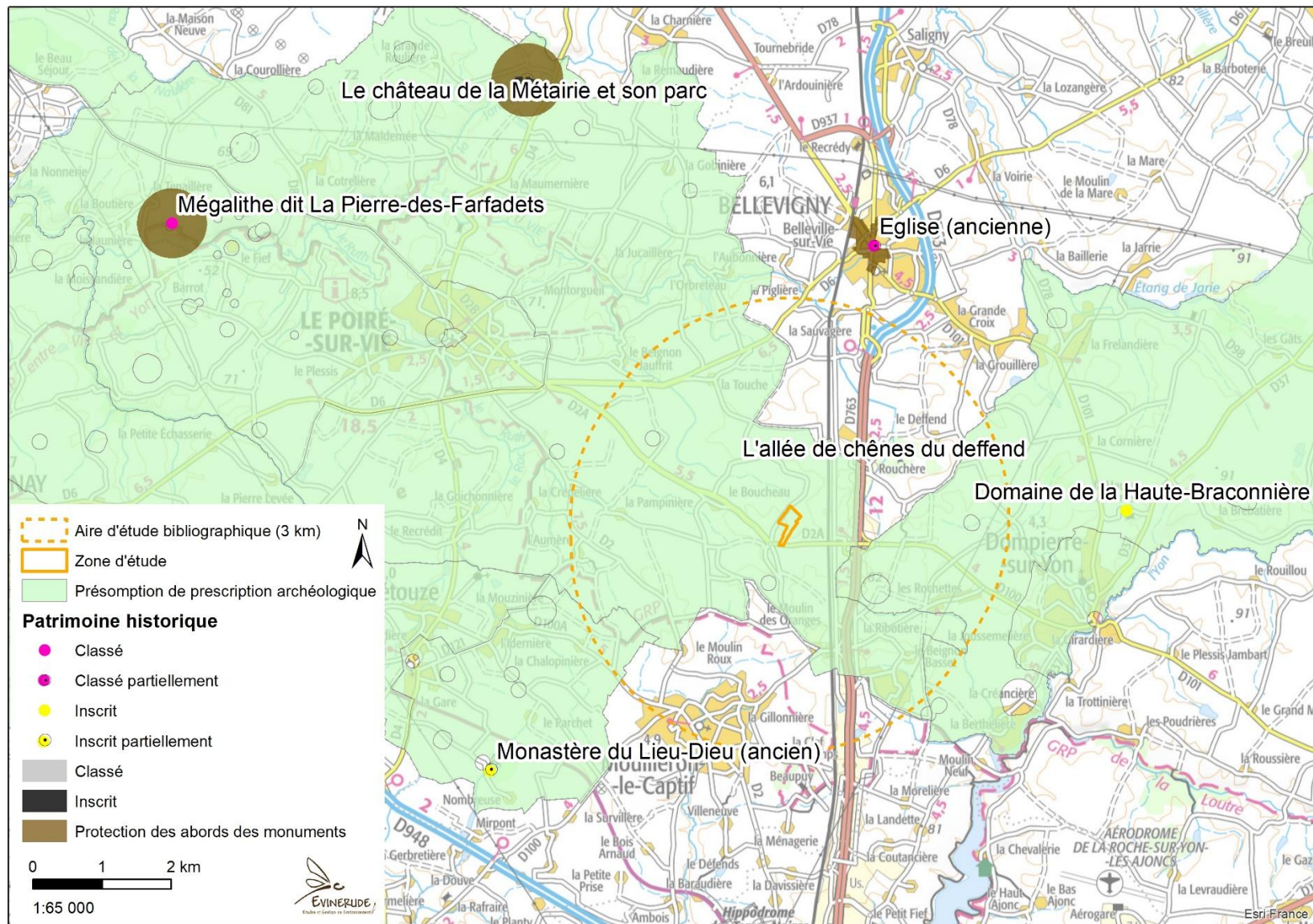


Figure 54 : Inventaire patrimonial architectural aux abords de la zone d'étude

Le patrimoine non réglementé

Très peu d'éléments ont pu être repérés. Les principales églises et sites historiques se situent dans les centres-bourgs de Dompierre-sur-Yon, Mouilleron-le-Captif et Belleville-sur-Vie, tous en limite de la zone bibliographique et sans relation paysagère avec le site.

2.4.2.3 Le paysage perçu

Contexte général

Les paysages de la zone d'étude sont typiques du bocage vendéen : il s'agit d'une succession de parcelles généralement dédiées à la culture industrielle, mais qui conserve un bon réseau de talus et de haies avec ponctuellement quelques parcelles d'élevages et de maraîchages. Les ondulations topographiques sont très peu marquées, mais le bocage va créer de nombreuses barrières visuelles qui limitent l'expansion des points de vue.

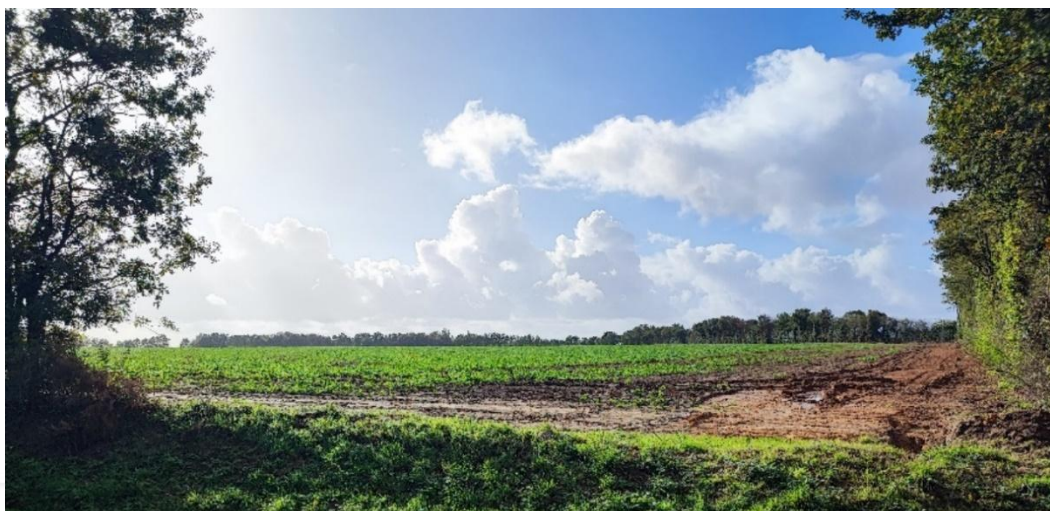


Figure 55 : Paysages de grandes cultures (vue 48, panoramique)



Figure 56 : Quelques rares zones d'élevage (vue 41)

Les boisements y sont rares et l'essentiel des ligneux de cette campagne sont concentrés sur les haies qui peuvent être dense et composée d'arbres de haute futaie.



Figure 57 : La zone d'étude immédiate avec son réseau de haies typique (vue 18)

Le paysage est également marqué par les équipements urbains avec un réseau routier dense et la présence d'une ligne ferroviaire qui coupe le pays sur l'axe Nord-Sud, séparant les communes de Poiré et de Dompierre.



Figure 58 : Voie ferrée et zone d'activité de Dompierre (vue 36 panoramique)

Les communes de Poiré-sur-Vie et de Dompierre-sur-Vie sont typiques des communes du bocage vendéen. Leurs centres-villes présentent des rues relativement larges avec une architecture plutôt moderne, mais également la présence ponctuelle de bâtisses plus typiques de la région et des vestiges de bâtiments religieux.

Les zones d'activité s'étendent largement sur la périphérie de la ville. Ces zones présentent comme partout des aménagements très utilitaires sans plus-value particulière avec même une dégradation du paysage urbain proche par la banalité des équipements et leur densité.

Au sein du bocage se côtoient de nombreuses zones pavillonnaires et maisons modulaires isolées particulièrement banales d'un point de vue architectural, avec quelques bâtisses plus anciennes et plus typiques de la Vendée, mais beaucoup plus rares.



Figure 59 : Centre-ville de Belleville-sur-Vie et vestige de l'ancienne église paroissiale (vue 3) à gauche et maison modulaire isolée à droite (vue 44)



Figure 60 : Corps de ferme ancien de la Bouchère (vue 43)

Contexte locale de la zone d'étude

La zone d'étude se situe à la lisière de la zone d'activité est de Dompierre et du bocage vendéen. Il est à quelques centaines de mètres de la voie ferrée et surplombé par le site photovoltaïque de Poiré-sur-Vie qui est un des plus grands sites régionaux.

Quelques entreprises de l'économie circulaire et des énergies alternatives sont également voisines du site : une entreprise de méthanisation et une entreprise de compostage de bois. Depuis le site, on distingue très clairement les panneaux photovoltaïques ainsi que les dômes de la centrale de méthanisation.

Le site est bordé au sud par la D2a qui relie Dompierre à Poiré et longe sur une bonne partie de son parcours la zone d'activité.

Les premières habitations sont relativement éloignées :

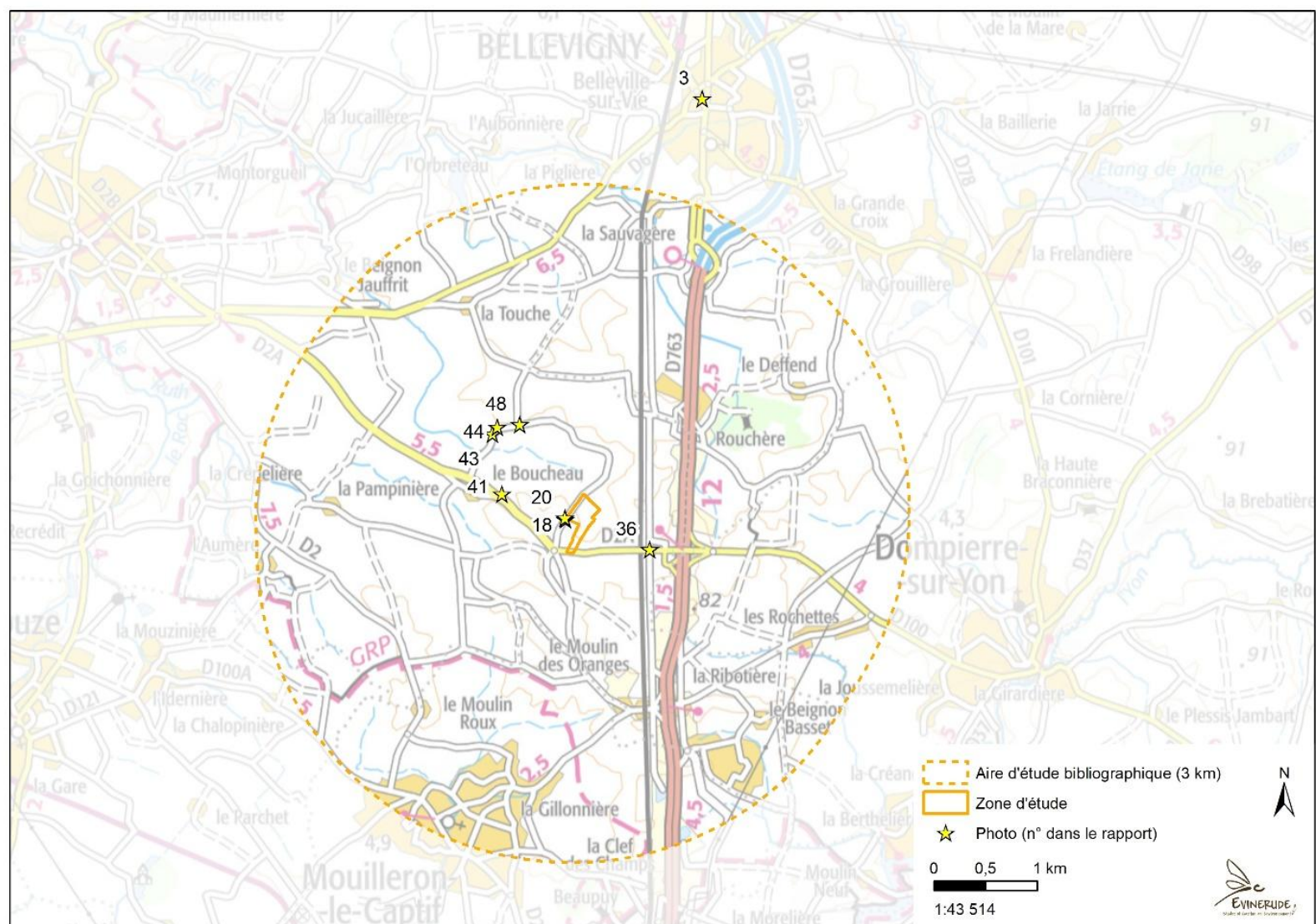
- Le hameau de la Noue est à 500m au nord, avec des maisons déjà peu visibles depuis la route en raison de leur parc largement boisé,
- Le hameau de Belle-Noue est à 200m au sud, mais séparé du site par la D2a, le rond-point, et des bâtiments industriels.

Le seul équipement public proche et avec une vision directe sur le site est l'aire d'accueil des gens du voyage situé juste en face de l'entrée actuelle de la parcelle agricole. Cette aire d'accueil semble très fréquentée et était entièrement occupée le jour de la visite.



Figure 61 : Aire d'accueil des gens du voyage (vue 20)

Le reste du périmètre entourant le site est composé de parcelles dédiées à la grande culture.



Les covisibilités

La carte ci-dessous présente les secteurs de covisibilité du site avec les équipements et zones d'habitations locales.

Aucune covisibilité n'est possible entre le site, les habitations ou les sites patrimoniaux, réglementés ou non.

Les seules zones présentant des covisibilités sont :

- La portion de la D2a qui longe le site au sud sur un tronçon de 80m (covisibilité faible) ;
- Les abords des haies qui entourent le site (forte) ;
- Le talus du parc photovoltaïque de Poiré-sur-Vie légèrement en contre-haut du site (estimée forte) ;
- La portion sud de la route de la Noue, qui longe le site à l'ouest sur un tronçon de 300 m (faible) ;
- Et surtout l'aire d'accueil des gens du voyage qui est, de plus, face à l'entrée principale du site (forte) ;

La zone de covisibilité est extrêmement réduite et ses extensions hors de la zone projet sont marginales : 3,6 ha de covisibilité hors site.

Dans ces conditions, les enjeux liés au paysage proche sont forts en raison des covisibilités avec l'aire d'accueil des gens du voyage.

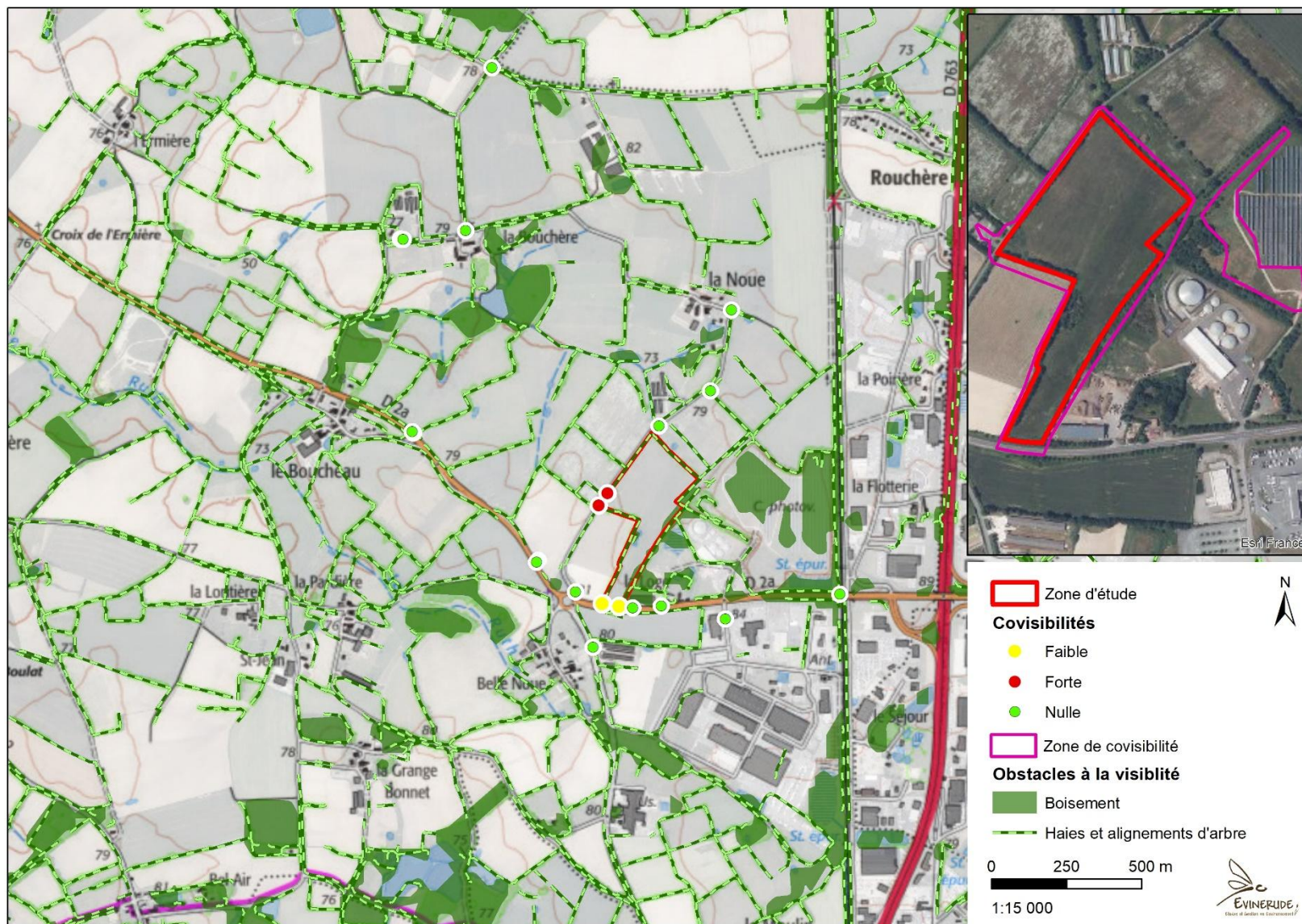


Figure 63 : Analyse des covisibilités

2.4.3 Synthèse des enjeux

Les éléments ci-dessus permettent de caractériser le paysage perçu localement :

- Intrinsèquement, et en raison d'un réseau de haies relativement dense, le paysage est typique des plaines agricoles du bocage vendéen et maugeois, à savoir des parcelles dédiées à l'agriculture avec un bocage semi-ouvert à dense, des grandes cultures qui n'ont pourtant pas éradiqué les talus et haies, et une topologie relativement plane ;
- L'environnement urbain est localement peu perceptible : industries proches (méthanisation, photovoltaïsme, compostage...) et zones pavillonnaires sont situées à proximité ;
- Les équipements les plus déterminants sont la voirie et le rond-point de la D2a situés au sud du site, la voie ferrée étant trop éloignée pour être perceptible ;
- Les points de repère sont associés aux activités industrielles : dômes de méthaniseurs et ligne de crête des panneaux photovoltaïques ;
- De même, le site lui-même est peu perceptible en raison de sa haie de ceinture relativement dense qui le soustrait du paysage local

La gestion paysagère des extensions en périphérie urbaine est clairement explicitée dans le SCOT et fait partie des objectifs. Le projet se situe précisément dans ce cadre, avec une extension de la zone d'activité de l'ouest de la ligne SNCF, et une anthropisation de zones agricoles attenantes à cette zone d'activité. Il nécessite donc les traitements nécessaires pour permettre :

- Une conservation de l'identité régionale des paysages de bocages semi-ouverts du pays vendéen,
- Le maintien des points de repère existants,
- Un traitement paysager pour limiter l'impact de l'extension urbaine.

Selon les résultats de l'évaluation des impacts paysagers, les mesures devront s'attacher à rendre non significatif tout impact paysager qui toucherait aux fonctions identitaires, de cadre de vie, d'attrait touristique et de vitrine des paysages locaux.

Dans ces conditions, l'enjeu lié au paysage conventionnel est fort.

Il n'y a pas d'enjeu lié au paysage réglementaire.

Concernant le paysage perçu, la zone de covisibilité est extrêmement réduite (3,6 ha) et concerne principalement le réseau routier (380 m) et la zone d'activité voisine. Plus important cependant, l'aire d'accueil des gens du voyage se situe en face de l'entrée principale du futur parc et présente des covisibilités fortes avec le site.

Dans ces conditions, les enjeux liés au paysage perçu sont forts.

CONCLUSION

Le projet concerne l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune du Poiré-sur-Vie. La zone d'étude concernée (7,7 ha) s'inscrit dans un contexte bocager, connecté aux milieux semi-naturels environnants par un réseau de haies dense. Les habitats présents permettent le développement d'une faune diversifiée.

Les inventaires sur un cycle biologique complet ont permis de mettre en avant les sensibilités écologiques du secteur :

- Aucune espèce floristique patrimoniale n'a été recensée.
- **Trois espèces exotiques envahissantes** ont été recensées sur la zone d'étude rapprochée. Il s'agit de la **Vergerette du Canada**, du **Robinier faux-acacia** et du **Buddleia de David**. Certaines sont densément réparties et leur traitement devra être pris en compte lors de la phase travaux et exploitation du projet ;
- Les **groupes faunistiques** présentant le plus d'enjeux sont :
 - L'**avifaune**, avec la présence d'espèces nicheuses menacées, protégées ou non et/ou d'intérêt communautaire, nicheuses sur site (Linotte mélodieuse, Verdier d'Europe,
 - Les **chiroptères**, avec la présence en chasse de plusieurs espèces d'intérêt communautaire avec une activité modérée sur site. Les zones boisées et linéaires arborés sont favorables au gîte de la Barbastelle d'Europe, la Noctule commune, l'Oreillard roux, les Murins et les Pipistrelles.
 - Les **amphibiens** avec la présence de la Grenouille rieuse et de la Rainette verte (espèce inscrite en Annexe IV de la Directive Habitats Faune-Flore).
 - Les **insectes** avec la présence de traces suspectes sur deux arbres du Grand capricorne, espèce inscrite en Annexe II et IV de la Directive Habitats Faune-Flore
- Un enjeu fort lié au paysage conventionnel et au paysage perçu, avec **3,6 ha de covisibilité**.

Finalement, la conservation des haies/ linéaires arborés est un enjeu pour les déplacements et la reproduction de divers taxons et sont à préserver au titre de la Trame verte et bleue locale.

ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse des espèces végétales contactées

Tableau 18 : Liste des espèces végétales identifiées sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	ZNIEFF Déterminantes	Directive habitats	Statut de protection	Statut EEE
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Sourcils-de-Vénus	Asteraceae	LC	LC				
<i>Agrostis canina</i> L., 1753	Agrostode des chiens	Poaceae	LC	LC				
<i>Agrostis gigantea</i> Roth, 1788	Agrostide géant	Poaceae	DD	LC				
<i>Allium schoenoprasum</i> L., 1753	Civette	Amaryllidaceae		LC				
<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	Vulpin des prés	Poaceae	LC	LC				
<i>Anacamptis laxiflora</i> (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis à fleurs lâches	Orchidaceae	LC	LC				
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	Poaceae	LC	LC				
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	Poaceae	LC	LC				
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Persil des bois	Apiaceae	LC	LC				
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Ray-grass français	Poaceae	LC	LC				
<i>Asphodelus albus</i> Mill., 1768	Asphodèle blanc	Asphodelaceae	LC	LC				
<i>Avena fatua</i> L., 1753	Folle avoine	Poaceae	LC	LC				
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	Asteraceae	LC	LC				
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	Poaceae	LC	LC				
<i>Bromus racemosus</i> L., 1762	Brome en grappe	Poaceae	LC	LC				
<i>Callitriche</i> L., 1753	Callitriche	Plantaginaceae						
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies	Convolvulaceae	LC	LC				
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés	Brassicaceae	LC	LC				
<i>Carex lachenalii</i> Schkuhr, 1801	Laïche de Lachenal	Cyperaceae		LC				
<i>Carex otrubae</i> Podp., 1922	Laïche des renards	Cyperaceae	LC	LC				
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme commun	Betulaceae	LC	LC				
<i>Centaurea nigra</i> L., 1753	Centauree noire	Asteraceae	LC	DD				
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	Caryophyllaceae	LC	LC				

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	ZNIEFF Déterminantes	Directive habitats	Statut de protection	Statut EEE
<i>Chamaemelum nobile</i> (L.) All., 1785	Camomille romaine	Asteraceae	LC	LC				
<i>Chenopodium</i> L., 1753	Chénopode	Amaranthaceae						
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	Asteraceae	LC	LC				
<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill, 1768	Cirse d'Angleterre	Asteraceae	LC	LC				
<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret, 1886	Conopode dénudé	Apiaceae	LC	LC				
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des haies	Convolvulaceae	LC	LC				
<i>Crataegus germanica</i> (L.) Kuntze, 1891	Néflier	Rosaceae	LC	LC				
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	Rosaceae	LC	LC				
<i>Cynosurus cristatus</i> L., 1753	Crételle	Poaceae	LC	LC				
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balai	Fabaceae	LC	LC				
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	Poaceae	LC	LC				
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	Apiaceae	LC	LC				
<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre	Plantaginaceae	LC	LC				
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Tamier commun	Dioscoreaceae	LC	LC				
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé	Onagraceae	LC	LC				
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	Onagraceae	LC	LC				
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Vergerette du Canada	Asteraceae		NA				Avérée
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne commun	Oleaceae	LC	LC				
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	Rubiaceae	LC	LC				
<i>Geranium purpureum</i> Vill., 1786	Géranium pourpre	Geraniaceae	LC	LC				
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe-à-Robert	Geraniaceae	LC	LC				
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre	Lamiaceae	LC	LC				
<i>Gaudinia fragilis</i> (L.) P.Beauv., 1812	Gaudinie fragile	Poaceae	LC	LC				
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	Araliaceae	LC	LC				
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce commune	Apiaceae	LC	LC				
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	Poaceae	LC	LC				
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	Asteraceae	LC	LC				

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	ZNIEFF Déterminantes	Directive habitats	Statut de protection	Statut EEE
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	Aquifoliaceae	LC	LC				
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc à tépales aigus	Juncaceae	LC	LC				
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds	Juncaceae	LC	LC				
<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré	Juncaceae	LC	LC				
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc diffus	Juncaceae	LC	LC				
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre	Lamiaceae	LC	LC				
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune	Asteraceae	LC	LC				
<i>Leucanthemum</i> Mill., 1754	Marguerite	Asteraceae						
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune	Asteraceae	LC	DD				
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	Poaceae	LC	LC				
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois	Caprifoliaceae	LC	LC				
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé	Fabaceae	LC	LC				
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotus des marais	Fabaceae	LC	LC				
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC., 1805	Luzule champêtre	Juncaceae	LC	LC				
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycophe d'Europe	Lamiaceae	LC	LC				
<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	Lysimaque nummulaire	Primulaceae	LC	LC				
<i>Malva</i> L., 1753	Mauve	Malvaceae						
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	Fabaceae	LC	LC				
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline	Fabaceae	LC	LC				
<i>Myosotis discolor</i> Pers., 1797	Myosotis bicolore	Boraginaceae	LC	LC				
<i>Oenanthe crocata</i> L., 1753	Oenanthe safranée	Apiaceae	LC	LC				
<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	Plantain Corne-de-cerf	Plantaginaceae	LC	LC				
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	Plantaginaceae	LC	LC				
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	Poaceae	LC	LC				
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunellier	Rosaceae	LC	LC				
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle	Dennstaedtiaceae	LC	LC				
<i>Pyrus</i> L., 1753	Poirier	Rosaceae						
<i>Quercus cerris</i> L., 1753	Chêne chevelu	Fagaceae		LC				

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	ZNIEFF Déterminantes	Directive habitats	Statut de protection	Statut EEE
<i>Quercus petraea</i> (Matt.) Liebl., 1784	Chêne sessile	Fagaceae	LC	LC				
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	Fagaceae	LC	LC				
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse	Ranunculaceae	LC	LC				
<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753	Renoncule flammette	Ranunculaceae	LC	LC				
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	Ranunculaceae	LC	LC				
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	Fabaceae		NA				Avérée
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Eglantier	Rosaceae		LC				
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Petite garance	Rubiaceae	LC	LC				
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce commune	Rosaceae						
<i>Rubus</i> L., 1753	Ronce	Rosaceae						
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille commune	Polygonaceae	LC	LC				
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Oseille des brebis	Polygonaceae	LC	LC				
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience sauvage	Polygonaceae	LC	LC				
<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Fragon	Asparagaceae	LC	LC		CDH5		
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc	Salicaceae	LC	LC				
<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule roux	Salicaceae	LC	LC				
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	Salicaceae	DD	LC	Oui			
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	Adoxaceae	LC	LC				
<i>Schedonorus pratensis</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés	Poaceae	LC	LC				
<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753	Scorsonère des prés	Asteraceae	LC	LC				
<i>Secale cereale</i> L., 1753	Seigle	Poaceae		NA				
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Séneçon de Jacob	Asteraceae	LC	LC				
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun	Asteraceae	LC	LC				
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Silène à larges feuilles	Caryophyllaceae		LC				
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Morelle douce-amère	Solanaceae	LC	LC				
<i>Sonchus arvensis</i> L., 1753	Laiteron des champs	Asteraceae	LC	LC				
<i>Sonchus asper</i> subsp. <i>asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron potager	Asteraceae		LC				
<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz, 1763	Alisier torminal	Rosaceae	LC	LC				

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	ZNIEFF Déterminantes	Directive habitats	Statut de protection	Statut EEE
<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée	Caryophyllaceae	LC	LC				
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire	Caryophyllaceae	LC	LC				
<i>Stellaria</i> L., 1753	Stellaire	Caryophyllaceae						
<i>Taraxacum</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit	Asteraceae						
<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée	Lamiaceae	LC	LC				
<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Trèfle des champs	Fabaceae	LC	LC				
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	Fabaceae	LC	LC				
<i>Trocdaris verticillatum</i> (L.) Raf., 1840	Carvi verticillé	Apiaceae	LC	LC				
<i>Ulex europaeus</i> L., 1753	Ajonc d'Europe	Fabaceae	LC	LC				
<i>Umbilicus rupestris</i> (Salisb.) Dandy, 1948	Nombril de vénus	Crassulaceae	LC	LC				
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	Urticaceae	LC	LC				
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs	Plantaginaceae	LC	LC				
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	Plantaginaceae		NA				
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca	Fabaceae	LC	LC				
<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée	Fabaceae	LC	LC				
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée (groupe)	Fabaceae	LC	NA				

Annexe 2 : Logigramme d'évaluation des enjeux

Habitats naturels

Flore

Faune

